Essais historiques

SUR LES

Bardes.

CAEN. — IMPRIMERIE DE F. POISSON.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR LES

Bardes,

LES JONGLEURS

ET

les Trouvères

NORMANDS ET ANGLO-NORMANDS,

SUIVIS

DE PIÈCES DE MALHERBE, QU'ON NE TROUVE DANS AUCUNE ÉDITION DE SES OEUVRES;

PAR M. L'ABBÉ DE LA RUE,

CHANOINE HONORAIRE DE BAYEUX, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE LONDRES, DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN, ETC., ETC.

TOME TROISIÈME.

CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA NORMANDIE, RUE SAINT-JEAN.

1834.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

14303

SEP 16 1948

ETIENNE DE LANGTON.

ETIENNE de Langton, né en Angleterre, fut archevêque de Cantorbery en 1207, et dans la suite cardinal du titre de St-Chrisogon. On peut consulter les historiens sur la vie civile et religieuse de ce prélat, parce que nous ne le considérons ici que comme poète anglo-normand, et sous ce rapport l'histoire rend hommage à son mérite : s'il enseigna la théologie long-temps et avec distinction à Paris, il y cultiva aussi les muses; ses *Essais poétiques* eurent un succès dont les annales de la littérature ont conservé le

souvenir (1) ; malheureusement ses poésies sont inconnues aujourd'hui. Aussi on sera sans doute étonné qu'alors j'aille chercher, dans un sermon latin, des preuves des talens poétiques du prélat : il a inséré dans un des siens un couplet dicté par les grâces, et qui partout ailleurs paraîtrait un compliment délicat fait à quelque beauté ; cependant c'est bien dans un sermon latin sur la Ste Vierge que le prédicateur, après avoir bén son auditoire en prose latine rimée, débute par les vers suivans, qui sont le texte de son sermon :

Bele Aliz matin leva,
Sun cors vesti et para,
Enz un verger s'en entra
Cink flurettes y truva,
Un chapelet fet en a,
De rose fleurie,
Pur Deu trahez vus en la,
Vus ki ne amez mie.

---

(1) Hist. littér. de la France, vol. 16.

Le prélat, reprenant ensuite chaque vers, en fait en latin une application mystique à la Vierge; ainsi les cinq fleurs, qu'elle a cueillies, sont la foi, l'espérance, la charité, la virginité et l'humilité : il faut convenir que le sens mystique de chaque vers est assez heureusement amené. Au reste, dans son enthousiasme, le prédicateur répète plusieurs fois, en parlant de la Vierge, les deux vers suivans :

Ceste est la bele Aliz,
Ceste est la flur, ceste est le lis,

Il faut convenir que le goût pour la poésie française devait être alors bien général en Angleterre, pour que le premier primat du royaume crût qu'il se concilierait plus facilement l'attention de ses auditeurs en suivant cette marche : il devait être lui-même bien convaincu qu'il ne blessait pas les règles de l'art oratoire alors reçues, ni la dignité de son ministère, en débutant par des vers qui partout ailleurs auraient paru galants.

On trouve le sermon d'Etienne de Langton dans la bibliothèque de la société royale de Londres, parmi les manuscrits du duc de Norfolk n°. 292 ; il est suivi d'une autre pièce qui paraîtrait être du même auteur et dont nous avons déjà vu le sujet traité par un autre Trouvère : c'est une espèce de petit drame théologique dans lequel, après la chute du premier homme, la justice et la vérité, la miséricorde et la paix agitent entre elles quel sera le sort du coupable ; les deux premières demandent que la peine de mort, prononcée par Dieu même, soit maintenue; les deux autres sollicitent indulgence et pardon. La scène a lieu devant le trône de l'Éternel : chacune des quatre sœurs fait valoir ses raisons avec force et interêt ; mais si la justice et la vérité demandent une punition sévère,

Miséricorde ki estoit
Des filles ke li reis avoit,
La plus duce e la plus amée,
E al men scient la plus ainsnée...
De maintenant sans retenue

Est devant sun pere venue,
Bel pere-, fet ele, merci,
Tel dolur ai, jo vous affi,
Del hume malerus dolent,
A poi ke mun quor ne se fent;
Bel pere, que volez vus fere,
Comandez le de la mort trere;
Sil remaint en ceste manere,
Dunke vus n'estes pas mon pere.
Jo sui vostre fille pur veir
Ma priere vus deit muver
Si ma priere ne vus mot
Tut le munde failir estot.
Vus ne devez pas escundire
Ke ne li pardunez vostre ire;
Ne ne devez, ne ne poez
Ne par resun ne le volez;
Kar vus ne volez nule chose
U je ne seies tute enclose,

la discussion s'anime et devient si forte que la miséricorde et la paix se retirent.

Bel pere, fet misericorde,
Si paix ne fait une concorde,
Bel pere, que dunc ferez vus
Si nus partun issi de vus,
Ki vus purra conseilles mes?
Si vus misericorde e paix
Laissez issi de vus partir,
Tut le munde convent perir.

La vérité et la justice restent auprès de l'Eternel ; mais celui-ci voulant rétablir l'union entre ses quatre filles, appelle son fils pour prendre avec lui des voies d'accommodement. Alors se prépare entr'eux le plan salutaire de l'incarnation du Verbe qui satisfera à la justice de Dieu : son exécution rapproche les quatre sœurs et les reconcilie. Ainsi s'accomplit la prophétie du Psalmiste : la miséricorde et la vérité vont au-devant l'une de l'autre, la justice et la paix s'embrassent (1). Il est évident que c'est ce passage de David qui a fourni l'idée de la pièce, et le poète l'a rendue avec goût et délicatesse. Si l'on est attendri par les discours de la paix et de la miséricorde en faveur de l'homme, on est éffrayé en entendant l'exacte vérité qui développe la grandeur de son crime, et la sévère justice qui en presse la punition; en un mot la disscusion entre les quatre sœurs intéresse, et leur réconciliation par la rédemp-

(1) Psalm. 84

tion du genre humain offre le dénouement le plus parfait.

Enfin une troisième pièce du manuscrit paraît digne du même prélat : c'est un cantique sur la passion de J.-C. en 126 strophes ; les détails historiques sont narrés rapidement et d'une manière aussi touchante que le sujet l'exige.

GUILLAUME,

Clerc de Normandie.

Le Trouvère est, après Robert Wace, celui qui a le plus écrit et le plus varié ses sujets.

Son nom de famille nous est inconnu. On ne le trouve même pas dans ces acrostiches, ou dans ces tournures poétiques, alors admises pour le faire découvrir en forme d'énigmes ; tantôt il se désigne

Guillaume un clers qui fu normand...

et tantôt

Li clers fu nez de Normandie

Qui fu auctor de cest Romen;
Or oez que dit li Normanz
Etc.

C'est d'après des textes aussi décisifs que nous relevons l'erreur de M. De La Borde qui prétend que ce poète était Picard, et qu'on le reconnaît à son orthographe (1). Ce moyen de connaître le pays d'un auteur n'est pas facile à acquérir, et il n'est pas toujours une régle sûre. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que M. De La Borde n'avait pas lu tous les ouvrages de ce Trouvère qui vivait à la fin du XIIe. siècle, et qui écrivait encore dans la seconde moitié du suivant.

Son premier ouvrage est *le Roman de Fregus et de Galienne*, alias *le Roman du Chevalier au bel escu*; c'est un des Romans de la Table Ronde dont nous allons donner un aperçu.

A la fête St.-Jean, le roi Arthur tient sa cour plénière à Caradignan. Là brillent les paladins

(1) Essai sur la musique, vol. 2 p. 198.

Gauvain, Lancelot du Lac, Yvains, Erec, Perceval, etc. Le roi leur propose une partie de chasse, et promet une coupe d'or à celui qui prendra le cerf blanc. On poursuit l'animal jusqu'au delà des forêts de Glascou; c'est Perceval qui le prend et qui reçoit le prix proposé.

Fregus, un simple paysan, voit passer le vainqueur; comme lui, il est plein de courage, il a aussi des exploits dont il peut se glorifier, quoique opérés sur un théâtre moins brillant; il vient les raconter à la cour du roi Artur qui le fait chevalier. Ce titre lui imposant des actions plus éclatantes, il part pour les entreprendre; des géans abattus, des lions terrassés, des enchantemens surmontés, Fregus est partout triomphant; mais sa plus belle victoire est la défaite du *Chevalier-Noir* qui avait insulté le roi Artur. Après l'avoir désarmé, il lui ordonne de se rendre à la cour de ce prince et d'y réparer ses torts en se mettant à sa merci. Fregus continue ses courses chevale-

resques ; mais blessé dans un combat il fait connaissance avec Gallienne qui le reçoit dans la maison paternelle, et soigne avec empressement ses plaies. Après sa guérison, son ardeur guerrière l'entraîna bientôt loin de sa bienfaitrice qu'il laisse éplorée. Aussi ne tarde-t-elle pas, elle même, à partir pour retrouver son amant. Informé d'une telle démarche, et pressé par le père qui a perdu sa fille, Fregus, à son tour, va à la recherche de son amante. Nouvelles courses, nouvelles aventures, et toujours des succès. Mais après une de ses victoires, et tant de fatigues inutiles, il fait vœu de ne manger ni pain, ni mets, ni graines, jusqu'à ce qu'il ait retrouvé sa mie. Il est donc réduit à manger crus les oiseaux et les animaux qu'il peut tuer : triste nourriture pour un homme toujours errant, souvent combattant et quelquefois blessé. Aussi après des recherches de plus d'une année, il a perdu toutes ses forces, il est épuisé. Heureusement il rencontre dans une forêt une fontaine merveilleuse ;

mais les pierres précieuses de toute espèce dont elle est remplie, sont peu de chose pour un homme languissant, abattu et se soutenant à peine. Tout ce qu'il peut faire, c'est de prendre et de boire un peu d'eau dans sa main; alors il sent ses forces revenir, il en boit davantage, et bientôt retrouvant toute sa vigueur, il jure dans son courage qu'il défiera tous les chevaliers du monde.

Non loin delà était une chapelle gardée par un Nain qui annonçait l'avenir à ceux qui le consultaient et qui avaient bu de l'eau de la fontaine. Fregus va le trouver et il en reçoit, pour toute réponse, qu'il peut retrouver Gallienne. Mais le Chevalier peu satisfait, insiste et presse pour obtenir une réponse positive. Le Nain va dans le sanctuaire consulter l'oracle et revient annoncer à l'heureux Fregus qu'il retrouvera sa mie. Aussitôt, sans s'arrêter aux pierres précieuses de la fontaine, le paladin part et ne tarde pas à retrouver celle qu'il cherchait. Il la conduit à la cour du roi Artur;

des noces brillantes ont lieu à Roxburg où les deux époux sont couronnés pour régner sur le pays de Lodiien et la contrée de Tudiele.

Ce Roman qui est à la bibliothèque du Roi, n°. 7595, renferme des épisodes intéressans et bien amenés ; il est de 7656 vers.

Le second ouvrage de Guillaume est intitulé *Li Bestiaire-Divins* ; c'est le sujet déjà traité par Philippe de Than, dès le commencement du XIIe. siècle; mais il est plus amplement développé; l'auteur ne parle pas seulement des animaux et des oiseaux, il traite encore des poissons, des plantes et des métaux; c'est l'histoire naturelle dans son enfance. Il convient, comme Philippe de Than, qu'il a travaillé son ouvrage d'après des manuscrits, et comme lui aussi, il sait tirer de chacun des sujets qu'il traite, des moralités utiles à ses lecteurs. Dans le préambule de ce poème didactique, le poète nous apprend qu'il écrivait son ouvrage sous Philippe-Auguste, et dans l'année même où l'An-

gleterre fut interdite, c'est-à-dire en 1208. Mais l'emploi abusif de cette mesure canonique n'est pas de son goût; cependant il est loin d'approuver la conduite du roi Jean Sans-Terre; d'un autre côte, il ne trouve aussi que *tricherie* dans la cour de Rome comme dans celle de Londres; il s'en afflige, et n'osant pas dire tout ce qu'il en pense, il préfère revenir à son ouvrage où chacun, dit-il, trouvera des principes de religion et de morale :

Ceste ouvraine fu faite neuve
El tems que Philippe tint France,
El tems de la grant mesestauce
Que Engleterre fut interdite,
Si qu'il ni ot messe dite,
Ne cors mis en terre sacrée.
Del interdit ne li agrée....
Guillame qui forment s'en deut.
Qu'il n'ose dire ce qu'il veut
De trecherie qui ore cort
El lune et el l'autre cort.
Etc.

Nous ne nous arrêterons pas à détailler les leçons qu'il donne à ses lecteurs à l'occasion

des objets d'histoire naturelle qu'il leur fait connaître ; nous observons seulement que sans s'écarter de son sujet, il entretient quelquefois ses lecteurs de quelques événemens historiques qui arrivèrent pendant qu'il écrivait : ainsi après avoir parlé de la fidélité de la tourterelle, il s'afflige des maux que l'église souffrait à cette époque :

Quant l'auctor qui rima cest livre
Deveit ici endroit escrire,
Mult esteit tristes et dolanz,
Quer il aveit passé trois anz
Sainte iglise ert si dolereuse
Et si mate et si perileuse
Que mainz cuidoient par folie
Que son espos l'eust guerpie.

Alors il décrit les maux de l'église, et surtout les souffrances de celle d'Angleterre ; il les attribue aux barons et aux chevaliers insurgés contre le roi légitime.

Nous remarquerons ensuite que le Trouvère termine son ouvrage en assurant qu'il l'a travaillé à la demande de *sire Rauf* ou *Raul*.

Guillame qui cest Romanz fist,
En la defnialle tant dist
De sire Rauf son seignor
Par ki il fu en cest labor,
Car il li *ad* et bien guerdoné,
Pramis li *ad* et bien doné,
Bien li *ad* covenant tenu,
Et a Rauf est bien avenu.
Etc.

Comme nous nous occupons d'une partie de la littérature des Normands et des Anglo-Normands, ce n'est pas sortir de notre sujet que de rechercher la patrie de ce sire Rauf qui composa en latin l'histoire des guerres de l'empereur Frédéric Ier. en Italie. Comme ces guerres durèrent depuis l'an 1159 jusqu'en 1177, l'auteur assure qu'il avait vu une partie des faits qu'il raconte, et qu'il tenait l'autre de gens biens instruits. L'illustre Muratori en publiant cet ouvrage dans la collection des historiens d'Italie, a examiné si cet auteur était français ou italien, et il s'est cru fondé à soutenir qu'il était Milanais (1).

(1) Rerum italic. script. vol. 6. p. 1169.

Mais les auteurs de l'histoire littéraire de la France, après avoir pésé les raisons que Muratori fait valoir, ont réjeté l'origine qu'il avait attribuée à sire Rauf, et soutenu qu'il était français, qu'ayant voyagé dans sa jeunesse, et même séjourné en Italie pendant les guerres de Frédéric Barberousse, il en avait écrit l'histoire dans un âge plus mûr, et qu'enfin l'auteur, ayant mis son nom en français au commencement et à la fin de son ouvrage, avait lui-même annoncé clairement son origine (1).

Cette dernière opinion, émise par les auteurs de l'histoire littéraire de la France, est pleinement confirmée par le Trouvère Guillaume, puisqu'il termine son ouvrage, en disant qu'il l'a composé à la demande de sire Rauf. Il ajoute qu'il lui avait beaucoup promis, beaucoup donné; Rauf habitait donc la France; il l'appelle son seigneur, le poète était donc son vassal, et

(1) Hist. littér. de la France. vol. 14. p. 1.

tous deux étaient certainement normands ; enfin les trente derniers vers du *Bestiaire* sont consacrés à l'éloge des vertus de sire Rauf, ce seigneur devait donc habiter le même pays que le poète pour en être si bien connu.

A ces notions sur la patrie de sire Rauf, on peut, je pense, en ajouter sur sa famille; il fut père de Guillaume Fitz Rauf, grand sénéchal de Normandie sous les ducs Richard Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre; Robert Fitz Rauf, son petit fils, fut évêque de Worcester. On trouve cette famille honorée en Angleterre comme en Normandie dans le XIIe et dans le XIIIe. siècle ; elle fonda l'abbaye de Derley dans le Derbyshire ; on voit dans le cartulaire de ce monastère que les chartes des fondateurs sont adressées à leurs vassaux dans les deux pays (1).

Si l'opinion de Muratori est sans fonde-

(1) Madox's hist. of the. Excheq. *passim*. – Char. de Derley, bibl. Cotton, Titus C. IX.

ment, celle M. de La Borde qui croit que le sire Rauf est probablement Raoul de Coucy, n'est pas mieux appuyée. Il distingue deux Raoul de Coucy, l'un qualifié *sire de Coucy*, et l'autre, son neveu, dit le *Châtelain de Coucy*. C'est à ce dernier, suivant lui, qu'on doit rapporter l'histoire de ses amours avec Gabrielle de Vergy, dame du Fayel, si toutefois ce n'est pas une fable ; mais l'oncle et le neveu périrent au siège d'Acre, en 1191, et le sire Rauf vivait encore en 1208, comme l'atteste l'auteur du *Bestiaire* qui lui dédie son ouvrage; probablement M. de La Borde ne l'avait pas tout lu (1).

On trouve le Bestiaire de Guillaume au musée Britannique parmi les manuscrits du roi d'Angleterre, n°. 16. E. VIII, dans la bibliothèque Cottonienne, Vespasianus A. VII, et à la bibliothèque du roi de France, n°. 2560 etc. Cet ouvrage, mis très-anciennement en anglais,

(1) De La Borde vol. 2. p. 199. - Mémoires histor. sur Raoul de Coucy, 15.

est parmi les manuscrits de la bibliothèque de Norlk n°. 292.

Le troisième ouvrage du poète Guillaume est intitulé le *Besant de Dieu.*

Le mot *Besant* désigne une monnaie d'or fabriquée à Bysance, aujourd'hui Constantinople ; les Croisés en rapportèrent beaucoup de l'Orient : elle était reçue dans les paiemens faits à l'échiquier de Caen, et à celui de Londres. Le duc Jean-sans-Terre donne en fief la halle au bled de Caen, pour une rente de dix besans d'or payable à l'échiquier de la même ville. Henri, baron de Tilly et seigneur de Fontaines, dans le paiement de cent livres sterlings dues pour le relief de ses terres en Normandie et en Angleterre, compte soixante huit besans au même échiquier; en général les chartes et les anciens actes prouvent que cette monnaie était admise dans les contrats entre particuliers ; mais la valeur du besant variait suivant le taux courant de l'or (1).

(1) Rot. chartar. an. 1. regis Johan. — Rot. oblator. Norman. an. 2. regis Johan.

Mais le poète Guillaume prend le mot besant dans un sens métaphorique. Déjà avancé en âge, il se met à méditer sur sa vie passée, il dit que jusqu'alors il avait nourri sa femme et ses enfans avec l'argent que ses ouvrages lui ont procuré, mais que pendant tout ce temps il n'a rien fait pour Dieu. Persuadé que bientôt il peut être sommé de comparaître devant lui, il voit qu'il ne pourra lui répondre sur l'emploi des talens qu'il lui a donnés: ce sont ces talens qu'il appelle *le Besant de Dieu.* Tout homme a le sien suivant notre poète ; c'est un don du Créateur, et chacun est obligé de le mettre à profit ; au reste le Trouvère Guillaume commence par confesser l'abus qu'il a fait du sien :

Guillaume uns clers qui fu normans
Qui versefia en romans,
Fables et contes soleit dire,
En fole et en vaine matire,
Pecha sovent, Deus li pardont,
Mult aima les delits del mond
Etc.

C'est alors, pour réparer ses torts, qu'il se décide à composer un livre utile :

Pensa Guillaume qu'il fereit
Vers consonans ou l'en porroit
Prendre essample et bone matire
Del monde haïr et despire,
Et de nostre seïgnor servir
Tant come l'ome en a leisir.
Etc.

Le poète commence par tracer les devoirs des rois, des princes et de leurs courtisans ; il blâme leur goût pour la guerre qui fait le malheur des états ; il déplore surtout les suites fâcheuses des guerres privées entre les seigneurs ; mais c'est principalement contre l'ambition des papes et les exactions de leurs légats qu'il réclame avec force. Enfin le pouvoir, les dignités, les richesses, la science, le génie, conférés par Dieu aux grands de la terre et aux chefs de l'église, sont *les besants* qu'il leur a confiés ; c'est le talent de l'Évangile distribué par le père de famille, le poète en demande compte à tous ceux qui l'ont reçu et leur fait voir combien ils en abusent.

Guillaume écrivait cet ouvrage en 1226 ; la guerre commencée, avec le XIIIe. siècle, contre les Albigeois subsistait encore, et elle donne à notre poète l'occasion de se plaindre des chevaliers français qui prenaient la croix pour marcher contre eux, quand ils ne valaient pas mieux qu'eux :

Que dira Deus a ces Franceis
Qui preisiez chevalers ont,
Qui par devant croiser se font
Sovent contre ces Albigeis ?
Il i a plusors de ces Franceis
Qui autretant a blasmer sont
Come sont cil sur qui il vont
Etc.

Comme les papes étaient l'âme de ces croisades, le poète leur rappelle d'une manière naïve et pleine de sens l'indulgence de J.-C. envers les coupables :

Quant Franceis vont sor Tolosains
Qu'il tiennent a publicains,
Et la Legacie Romaine,
Les i conduit et les i maine,
N'est mie bien, ce m'est avis ;

Bons et mals sont en toz païs ;
Et por ceo velt Deus qu'on atende,
Car mult li plaist que home amende....
Sainte Iglise ne deit faillir
A qui a li velt revenir..
Quant Pierres qui si prodom fu
Enquist del salveor Jesu,
Saveir ou non s'il pardorroit
Siet feiz a qui demanderoit
Penitence a son trepas;
Deus respondi esnicle pas :
Jeo ne dit pas, dist il, siet feiz
Mes se tu reconois et veiz
Qu'il seit dolent de son mesfait,
Pardone li setante et siet,
Setante et siet feiz li pardone
Se il de merci t'aresone.
Por ceo deust mult Rome atendre
A si greve venjance prendre,
Que nus avom veu sovent
Com ele a fait commandement;
Et por ceo semble que la nef
N'a mie biau tems ni suef.
Jeo vei les cohortes lever
De totes pars parmi la mer....
Jeo vei pestilences et faims,
De tuz mals est li mondes pleins ;
Jeo vei mult grant dolor,
Jeo vei confusion et plor,
Entre les fiz de Sainte Iglise,

Jeo vei qu'il ont guerre emprise
Entre els par merveillos oltrage
Etc.

Ailleurs Guillaume reproche à la cour de Rome la perte de Jérusalem et de Damiette, parce qu'elle avait voulu diriger les armées par ses légats. Mais quant à la guerre contre les Albigeois, pour laquelle elle avait armé des chrétiens contre des chrétiens, le poète y revient souvent, et pretend que depuis St.-Pierre, c'était la faute la plus honteuse que cette cour eût commise. Quant au roi Louis VIII qui n'avait pris part dans cette expédition que dans le dessein d'envahir la Provence et le Languedoc pour réunir ces provinces à ses états, comme la mort l'arrêta, lorsqu'il commençait à exécuter ses projets d'invasion, le poète ne manque pas de censurer sa conduite dans des vers qu'on lit avec plaisir :

Al contemple que fis ces vers,
Avoit la mort jeté envers
Le rei de France Loeis
Qui ert issu de son païs

Por autrui terre purchasser ;
Les Provenciaus cuida chacer,
Les Tolosains prendre et honir,
Et quant il cuida tut tenir,
Tut guaigner et tut aveir,
Si li failli tut son espeir.
De France, ne de Normandie,
Ne de tute sa seigneurie,
Ne des grans terres qu'il téneit,
Ou fust a tort, ou fust a dreit,
N'ot que siet pieds tant solement,
A tant revint son tenement ;
Et ne purquant il ne tint rien,
Car la terre, ceo sai jeo bien,
Tint lui, car il n'ot nul poeir,
Ne ne pot puis le corps moveir.
En poi de hores devint charoine
Et de la langue et de l'aloigne,
Del nez la ou il fu plus bel,
Firent verms tut lur avel.
Onques chastel ne fortelesse
Ne seignurie, ne richesse,
Ne bon cheval, ne armure,
Ne preciouse vesture,
Ne tur de pierre et de mortier
Ne li pot la aveir mestier.
El jor qu'il fu en terre mis,
Out mil ribals en son païs
Greignors de lui et mult plus fors,
Et a l'hore qu'il furent mors,

Chacun out la fosse greignor.
Que la fosse au Rei lur seignor
Unques nuls d'els n'aveit avant
Eu de la terre plein son gant,
Mais donc out chascun de tant plus
Qu'en graignor fosse fu enclus.
Donc ne valut sa digneté,
Sa force, ne sa poesté,
Nient plus que de son vilain.
Ainsi il avendra demain
A cent princes qui sont el monde :
La mort a sa pierre en sa fronde
Tut aprestée pour lancier,
Nuls ne se puet vers lui muscier,
Contre li n'a nule garite,
Fei que dei Sainte Marguerite.

En général ce troisième ouvrage du poète Guillaume est très-instructif par les faits historiques qu'il rapporte comme contemporain, et surtout pour connaître les mœurs du siècle où il écrivait. On le trouve à la bibliothèque du roi n°. 2560, il est de 3758 vers.

Le poète, au commencement de ce troisième ouvrage, dit qu'il avait passé une grande partie de sa vie à *versïfier fables et contes;* nous connaissons les Fabliaux suivans qu'il a composés:

1°. *La Malle Honte*, on trouve cette pièce vol. 3. p. 210 des Fabliaux publiés par M. Meon.

2°. *Le Prêtre et Alison*, vol. 4. p. 427 du même recueil.

3°. *La Fille à la Bourgeoise.*

M. de la Borde assure que Guillaume avait aussi composé des chansons; mais nous n'en avons trouvé aucune qu'on puisse affirmer être son ouvrage, et M. de la Borde lui-même dans ses *Essais sur la musique* n'en a cité aucune qu'on puisse lui attribuer.

HENRI D'ANDELY.

Ce Trouvère était chanoine de Rouen. Le pape le délégua, en 1216, avec Guillaume de Marleiz, chanoine de la même église, pour juger le procès existant entre Raoul, archidiacre de Bayeux, et Pierre, curé de Percy, chapelain de la chapelle castrale de Thury (Harcourt), qui réclamait des droits préjudiciables à ceux de l'archidiacre (1).

Nous avons de ce poète :

(1) Chartul. Bajoc.

1°. *Le Lay d'Aristote :* c'est un joli conte qui nous enseigne, d'une manière agréable, l'aveuglement dans lequel la passion de l'amour nous précipite ; l'auteur nous montre le plus grand des philosophes qui en étant devenu victime, avilit d'une manière ridicule et sa dignité d'homme et sa qualité de philosophe, pour complaire à la maîtresse d'Alexandre-le-Grand.

Le Grand d'Aussy a publié ce Lai en prose (1), et M. Méon a donné au public l'original qui est de 572 vers (2).

2°. Le *Dictié du chancelier Philippe* : c'est le récit des derniers momens de Philippe d'Antongny, chancelier de France, mort la nuit du 25 au 26 décembre 1236.

Le poète débute d'une manière élégante et touchante:

---

(1) Fabliaux, vol. 1 p. 197.
(2) Fabliaux, vol. 3 p. 96.

Il n'est nuls qui sa mort ne sente;
Tuit s'en iront par cele sente,
Et fort et feble et fol et sage
Passeront tuit par cel passage.
Nuls ne sait l'oure de sa mort.
Por ce mesprent cil qui s'amort
A faire chose qu'il ne doit,
De vie à mort n'a que deux doit
Etc.

Après l'éloge du chancelier qui paraît avoir été une des lumières du clergé de France de son temps, le poète met dans sa bouche la prière attendrissante d'un chrétien mourant :

Dex, tes jugleres ai esté
Toz tems et yver et esté;
De ma viele seront rotes
En ceste nuit les cordes totes,
Et ma chansons, Dex, tot faudra;
Mais si toi plaist, or me vaudra;
Dex, or m'en rent le gueredon,
De mes pechiez me fai pardon.
Toz jors t'ai en chantant servi,
Rent mei ce que j'ai deservi.
Ne te demant or ne argent,
Mais acueil mei avec ta gent

Qui sont en perdurable joie;
O Dieus, otreie moi que j'oie
Tel vérité de ma chanson,
Que je ne chiere en contençon;
Enseigne moi la droite voie,
Biau Sire, fai que je te voie.
Lors li chanceliers s'arestut,
Plus ne parla, transir l'estut.

Le poète invoque ensuite la St^e.-Vierge, St.-Etienne, St.-Nicolas, pour l'âme du chancelier, et finit par ces deux vers :

Ce dit fist Hanris d'Andeli,
Dieu ait del chancelier merci.

On trouve cette pièce de 266 vers parmi les manuscrits de la bibliothèque Harléienne, n°. 4333.

3°. *La bataille des sept arts libéraux* : dans le XIIe. et dans le XIIIe. siècle, il y eut une grande question agitée parmi les *litterati* de ces époques. Les uns prétendaient qu'on devait commencer un cours d'étude par la logique; les autres soutenaient que l'éducation devait avoir pour base l'étude de la grammaire latine et

des bons auteurs de l'antiquité. Chaque opinion eut ses partisans. L'université de Paris fut pour la dialectique et les arts libéraux; celle d'Orléans soutint au contraire qu'on devait débuter par la grammaire et la lecture des chefs-d'œuvre des anciens. Les écrivains sages de cet âge adoptèrent cette dernière marche, et parmi eux on distingue Jean de Salisbury, Pierre de Blois, etc.; Henri d'Andely se rangeant de ce parti, verse à pleines mains le ridicule sur l'absurde verbosité qui caractérisait la dialectique de son temps; il fait marcher les deux universités l'une contre l'autre et nous décrit un combat qui a lieu entre elles dans les plaines de Montlheri. C'est dans cette circonstance qu'il fait connaître les principaux combattans des deux armées, et par là même les hommes de lettres de cette époque. Pendant la mêlée Aristote renverse la grammaire; il est alors terrassé par les auteurs; Boèce et Macvobs arrivent à son secours. Depuis Homére j'usqu'à Claudien, tous

les écrivains de l'antiquité prennent part à l'action. La logique consternée envoie demander la paix; mais la grammaire n'entendant rien au langage de l'envoyé dialecticien, le combat continue. Il y a quelques détails sur les livres élémentaires de cette époque, ouvrages aujourd'huy peu connus. Au reste pour faire cesser le combat, le poète fait intervenir l'astronomie qui fait descendre la foudre et par ce moyen disperse les combattans (1).

4°. *La bataille des vins* : c'est un petit poème qui fait connaître les vins les plus marquans du XIIe. siècle. C'est à la table du roi Philippe Auguste qu'ils sont mandés et qu'ils comparaissent. Chacun d'eux fait valoir sa qualité; ils disputent entre eux et se reprochent leurs defauts; un prêtre anglais en étole les goûte, les juge, et excommunie les mauvais ; la bière

(1) Bibl. du Roi, n°·28 et 7218.

a le même sort. Notre vin d'Argences qui s'est mis en route, ayant peur du prêtre anglais, retourne sur ses pas, et n'ose paraître à la cour. Le Roi classe les vins, et assigne à chacun d'eux les titres les plus marquans dans l'ordre social; mais le poète, malgré ces distinctions, finit par dire :

Prenons tel vin que Diex nous donne.

M. Méon a publié ce petit poème (1), et Le Grand d'Aussy l'a mis en prose française; mais il s'est trompé en plaçant en Languedoc notre bourg d'Argences, où l'on trouve encore aujourd'hui des vignobles (2).

En terminant l'article de Henri d'Andely, je dois faire remarquer que ce poète écrivait ordinairement sur des tablettes de cire; du moins il finit son Dictié sur la mort du chancelier Philippe d'Antongny, en disant de ce poème :

---

(1) Fabliaux vol. 1 p. 152.

(2) Vol. 2 p. 142.

Por ce qu'il est de vérité,
Ne l'apele mie fablel;
Ne l'ai pas escrit en tablel,
Ains l'ai escrit en parchemin;
Par bois, par plains et par chemin
Par bois, par chasteals, par citez
Vodra qu'il soit ben recitez.
Cest dit fit Henris d'Andely.

THOMAS DE BAILLEUL.

THOMAS de Bailleul était de la famille de ce nom, si ancienne en Normandie, si renommée en Angleterre, et si illustrée en Ecosse. Il vivait à la fin du XIIe. siècle : nous trouvons des lettres patentes de Jean-sans-Terre qui lui donne en fief, en 1205, une des rentes payables à l'échiquier de Londres pour l'attacher à son service, mais nous ne connaissons de ses ouvrages qu'un conte en vers, ou plutôt une critique de la conduite du roi Jean-sans-Terre qui fit tant de vains et inutiles efforts pour réprendre la Norman-

die, et dont les menaces contre Philippe-Auguste étaient plutôt de la forfanterie que de la valeur; mais ce n'est ici qu'une présomption.

Le poète commence sa narration par une charmante déscription du printemps; il chante la douceur de la saison, la beauté des routes, l'élegance des paysannes qui les parcourent, le pauvre qui vient s'égayer au soleil avec ses enfans, la joie des bergers, l'alouette qui les réjouit par ses chants, la jeunesse des villes qui va respirer l'air pur des campagnes, etc. Dans cette même saison, continue le poète, au commencement du mois de mai, près d'une ville bâtie par les Sarrasins dans les marais d'Anesin, paraissent tout-à-coup deux armées puissantes; elles marchent l'une contre l'autre et vont en venir aux mains; tout fait presager un combat sanglant; d'un côté sont les Perses, les Grecs, les Siciliens, les Lombards, les Toulousains, les Gascons, les Limousins et les Poitevins; de l'autre sont les

Africains, les Esclavons, les Allemands, les Bourguignons, les Picards, les Normands, les Français et les Angevins: des comtes palatins commandent les deux armées qui sont composées des chevaliers du plus haut rang.

Pendant que les deux armées marchent l'une contre l'autre, le poète décrit l'alarme générale qui se répand dans toute la ville :

Et les dames estoient haut el palais marbrin,
Assises as fenestres d'ennuy le chïef enclin,
Les deux os regardoient ou il ot grant tintin
De tabours et de trompes de maint cors yvorin,
Dont cascune y avoit son frere et son cousin,
Ou son loyal ami qu'el aimoit de cuer fin;
S'eles furent dolentes, droit est par Saint-Martin,
Lasse, dist la Royne, maint enfant orfenin
Seront de cette guerre, ci a cruel destin,
Ainz ne fut tel damage, depuis le roi Pepin
Etc.

Le poète décrit ensuite l'appareil des deux armées, les diverses armures des combattans, et le courage qui les enflamme. Mais tandis qu'on s'attend à voir commencer un combat sanglant, l'auteur finit brusquement sa pièce

par ces vers qui font un dénouement assez plaisant:

Jou qui tous seuls estoie de sous un aubespin,
Vis entre les deux os venir un pelerin
Qui tous les apaisa de plain hanap de vin.

Cette pièce est au musée Britannique, bibl. du roi, 20 B. XVII. On trouve en tête une mignature où l'on voit les deux armées et le pélerin entre l'une et l'autre. Comme les chefs qui les commandent ont leurs armoiries peintes sur leur écu, on pourrait, peut être par ces signes heraldiques, indiquer avec certitude l'événement sur lequel le poète a voulu jetter du ridicule. Je n'ai reconnu que les armes des Bailleul d'Ecosse de gueules à l'écu d'hermine.

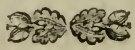

JEAN DE BOVES.

Le registre de Philippe-Auguste, dans l'état des fiefs de la Normandie mentionne ceux que Jean de Boves possédait dans le Vexin, ainsi que la terre d'Héricourt dans le pays de Caux. Plusieurs membres de sa famille figurèrent d'une manière distinguée dans l'histoire de France, sous le règne de ce prince; quelques uns aussi restèrent attachés au parti du roi Jean-sans-Terre, et furent employés par ce prince dans des affaires importantes (1). Cette famille, ou une

(1) Rec. des hist. de la France, vol. 17; *passim*.

de ses branches parait s'éteindre dans Mabille de Boves qui, autorisée par lettres patentes du roi, du mois de mai 1292, vendit au mois d'août la terre d'Héricourt à l'abbaye de St-Lucien de Beauvais.

Nous avons de Jean de Boves des Fabliaux et quelques fables, savoir :

Barat et Haimet ou les trois larrons ;
Brunain la vache au prestre ;
Les deux chevaux ;
Gombert et les deux clercs ;
Le vilain de Bailleul ;
Le vilain de Ferbu ;
Le loup et l'oye ;
Le convoiteux et l'envieux. ;
Etc.

Le Grand d'Aussy et Méon ont publié la plupart des Fabliaux et des fables de Jean de Boves.

MARIE.

MARIE peut être regardée avec justice comme la Sapho de son siècle : malheureusement elle ne nous dit presque rien sur ce qui la concerne ; mais elle figura avec trop de distinction parmi les poètes anglo-normands, pour que nous ne recherchions pas avec soin tout ce qui peut intéresser sa mémoire.

Cette femme nous apprend qu'elle était née en France, mais sans nous dire quelle province la vit naître, ni quels motifs la firent passer en Angleterre. Cependant comme elle y vivait

dans le XIIIe. siècle, on pourrait croire avec quelque vraisemblance, qu'elle était née en Normandie. Philippe-Auguste s'étant emparé de cette province en 1204, beaucoup de familles normandes, soit par des raisons de fortune ou des rapports de parenté, soit par attachement au gouvernement anglais, passèrent dans la Grande-Bretagne, et s'y fixèrent. Quelques-uns de ces motifs engagèrent peut-être Marie à s'y retirer également, ou à y suivre sa famille.

Si l'on n'admet pas cette opinion, on ne peut faire naître cette femme dans une des autres provinces de la France alors soumises à l'Angleterre, parce que son langage n'est ni gascon ni poitevin ; mais elle savait le bas-breton, et alors on peut croire qu'elle était née dans la Bretagne-Armoricaine. Le duc de cette province était comte de Richemond, en Angleterre ; un grand nombre de Bretons, ses sujets, avaient dans ce royaume des fiefs de chevalier relevant de ce Comté, et Marie

peut avoir appartenu à une de ces familles bretonnes. D'ailleurs, elle était très-versée dans la littérature de cette province, et nous verrons ailleurs qu'elle emprunta beaucoup des ouvrages bas-bretons et gallois pour composer les siens.

Si l'on rejette cette dernière opinion pour revenir à la première, il faut dire qu'elle apprit le bas-breton ou le gallois en Angleterre, comme elle y apprit la langue anglaise de son temps; elle savait également le latin, et l'étude de ces différentes langues suppose dans cette femme de la facilité, des talens et un rang qui lui donnait le temps et les moyens de les cultiver; mais elle ne nous dit rien de son état civil; elle nous cache jusqu'à son nom de famille; son nom de baptême et le royaume où elle nâquit, sont tout ce qu'elle nous apprend sur ce qui la concerne. Enfin, sa modestie va jusqu'à nous dérober les noms des protecteurs illustres que ses talens lui mèritèrent; mais en faisant con-

naître ses ouvrages, nous tâcherons de découvrir quels furent ses Mécènes.

Le premier ouvrage de Marie est une collection de Lais en vers français. Ces pièces sont différentes histoires ou aventures mémorables de nos preux chevaliers, et suivant le goût de ces temps-là, elles sont toujours remarquables par quelque dénouement singulier et souvent merveilleux.

Ces Lais sont au muséum britannique (1); c'est dans ce genre le plus ample et le plus antique monument qui nous soit resté de la poésie anglo-normande. Ce fut dans les ouvrages des Bretons-Armoricains et des Gallois que Marie prit la matière de ces différens Lais, non pas qu'elle eût toujours sous les yeux les manuscrits de ces deux peuples, lorsqu'elle prit la plume; mais comme elle nous le dit elle-même, une mémoire exacte la servant fidèlement, elle versifia les uns après les avoir

(1) Bibl. Harleien, n°. 978.

seulement entendu conter ; et elle travailla les autres après les avoir lus elle-même dans les manuscrits armoricains ou gallois:

Plusors en ai oï conter
Nes voil laisser, ne oblier
Etc. (1).
Plusors me l'unt conté et dit
Et jeo l'ai trové en escrit
Etc. (2).

Marie nous apprend qu'elle avait long-temps balancé à se livrer à ce genre de littérature. Souvent elle avait pris la plume pour traduire en langue romane quelque historien latin ; mais cette carrière était alors parcourue par tant d'écrivains, qu'elle prit le parti de s'occuper des Lais armoricains et gallois ; l'évènement justifia la détermination qu'elle avait prise ; sa singularité fit sa gloire : en chantant l'amour et les divers sentimens qu'il fait éprouver,

(1) Prologue des Lais de Marie.
(2) Lai du chevre-feuille.

la chevalerie et la valeur que la beauté lui inspire, c'était monter sa lyre au ton de son siècle, et par là même s'assurer du succès. Aussi ses Lais furent-ils agréablement reçus dans le public. Denis Pyramus, poéte anglo-normand et son contemporain, nous apprend que dans toutes les Cours des Barons anglais on aimait beaucoup à les entendre réciter, et qu'ils faisaient surtout les délices des femmes de son temps ; il n'en parle lui même qu'en louant ses poésies, et cet éloge dans la bouche d'un rival ne peut qu'être juste et bien mérité, puisque jamais on n'est mieux apprécié que par ses égaux (1).

Mais Marie était étrangère, et s'attendant par là même à être jugée sévérement, elle s'était appliquée à polir avec soin son ouvrage. Elle pensait d'ailleurs, comme elle le dit elle même, que la première récompense d'un poète, est de sentir le premier la supériorité de son travail et les droits

(1) Bibl. Cotton. Domitianus, A. XI.

qu'il lui donne à l'estime publique: de là cette attention suivie pour mériter la dernière, en s'occupant constamment à perfectionner le premier : de là en un mot ses efforts redoublés pour atteindre un but aussi honorable, et cette crainte continuelle des regrets qu'éprouve celui qui l'a manqué, et qu'elle exprime si naïvement:

Ki de bone mateire traite,
Mult li peise si bien n'est faite
Etc. (1)

Marie dédie ses Lais à un Roi, et voici comme elle lui parle dans son prologue :

En l'honur de vos, nobles Reis
Ki tant estes preux et curteis...:
M'entremis de lais asembler
Par rime faire et reconter;
En mon quoer penseie et diseie,
Sire, ke vos presentereie;
Si vos les plaist a receveir,
Mult me ferez grant joie aveir,
A tuz jurs mais en serai lié
Etc. (2)

---

(1) Prologue de Marie.
(2) Ibidem.

Mais quel est ce roi auquel Marie adresse cette dédicace ? C'est ce qu'on savait de son temps, et ce qu'il faut que nous devinions aujourd'hui : essayons donc par des rapprochemens de trouver quel est ce monarque.

1° Marie redoute l'envie que ses succès devaient exciter contre elle dans un pays où elle était étrangère ; elle n'écrivait donc pas en France.

2° Forcée quelquefois par le besoin d'une syllabe, elle fait entrer dans ses vers des mots purement anglais, quand le mot français n'aurait pas suffi pour la mesure. Ainsi elle dit dans le Lai du Frêne

Fire et chaundeles alumez.

Marie écrivait donc pour les Anglais, puisqu'on trouve dans ses vers des mots appartenans à la langue de ce peuple, et nullement à la langue romane.

3° Elle a soin de traduire en anglais les noms propres gallois ou bas-bretons quelle est obligée d'employer dans son ouvrage ; il lui arrive aussi de traduire de la même

manière des mots purement français : ainsi dans le Lai de Bisclaveret, elle dit que les Anglais traduisent ce nom par celui de *Garwaf* (Loup-garou), dans celui du Laustic, qu'ils le nomment *Nithgale* (Rossignol), dans celui du Chevrefeuille, qu'ils l'appellent *Gotelef*, etc. Marie dédiait donc son ouvrage à un monarque anglais.

4°. Elle dit qu'elle avait rejeté le projet de traduire des auteurs latins, parce que tant d'autres s'en étaient occupés, que son nom eût été confondu dans la foule, et son travail sans gloire. Or cette circonstance convient parfaitement au règne de Henri III, où tant de Normands et d'Anglo Normands avaient, depuis plus d'un demi siècle, traduit du latin, du moins ils l'assurent, tant de Romans de chevalerie, et principalement ceux la Table Ronde et de la cour de Charlemagne.

5°. Fauchet et Pasquier disent que Marie vivait vers la moitié du XIIIe. siècle or cette

époque coïncide exactement avec le règne de Henri III. (1).

6°. Enfin Denis Pyramus, qui vivait sous le même prince, après avoir fait l'éloge de l'auteur du Roman de Parthenopex de Blois, fait celui de Marie:

Ki en rime fist et basti
Et composa des vers de Lais
Ki ne sont pas du tout verais;
Si en est ele mult loée,
Et la rime partout amée;
Kar mult l'aiment, si l'unt mut cher
Comte, baron et chivaler,
Et si en aiment mult l'escrit,
Et lire le font, si unt delit,
Et si les font sovent retraire;
Les Lais soleient as dames plaire
De joie les oient et degré
Kar sont selon lur volenté
Etc. (2)

C'est d'après ces raisons réunies que nous croyons que c'est au roi Henri III, que Marie

(1) OEuvres de Fauchet, p. 579. — Recherches de Pasquier, liv. 8. chap. 1.

(2) Vie de St-Edmond, bibl. Cotton. Domitianus A. XI.

a dédié ses Lais. Si l'on rejetait cette opinion, il faudrait alors soutenir que c'est à Louis VIII ou ou à St-Louis son fils, que Marie s'adresse dans son prologue. Mais cette alternative ne peut soutenir le plus léger examen. Pourquoi parlant à un prince français, lui aurait-elle expliqué en anglais des mots gallois ou bas-bretons ? Pourquoi aurait-elle inséré dans son ouvrage des mots purement anglais qu'elle n'explique pas, qui très-probablement ne pouvaient être entendus par nos princes, et qui très-certainement ne pouvaient l'être de la majorité de leurs sujets ? la marche suivie par Marie dans la composition de cet ouvrage, nous parait donc démontrer pour quels lecteurs elle écrivait et à quel roi elle a dédié ses Lais.

La collection de ces pièces, dans le manuscrit du musée Britannique, renferme douze Lais.

Le premier est le Lai de Guiguemer, fils d'Oridial, sire de Léon : il est de 888 vers.

Le Grand d'Aussy en a donné une analyse dans ses Fabliaux (1).

Le second est le Lai de Quitan, sire des Nauns ou Nantois : il est de 312 vers.

Le troisième est celui du Fresne : c'est l'histoire de l'enfant d'un chevalier bas-breton, qui, quoique légitime, est exposé comme bâtard sous un fresne : il est de 518 vers.

Le quatrième est celui de Bisclaveret, ou l'histoire d'un chevalier bas-breton changé en Loup-Garou : il est de 318 vers.

Le cinquième est le Lai de Lanval, un des chevaliers de la Table Ronde du roi Artur. La femme de ce monarque ayant faussement accusé Lanval d'une insulte faite à sa beauté, on fait faire le procès de ce chevalier à Cardiff; mais au moment où il allait être injustement condamné, une fée bienfaisante l'enlève et le délivre. Ce Lai de 640 vers a été publié en prose par Le Grand d'Aussy (2).

---

(1) Vol. 4. p. 110.
(2) Vol. 1. p. 92.

Le sixième est le Lai des deux Amans. Le fond de cette pièce est pris, je crois, dans l'histoire eccélsiastique de Normandie. On voit encore auprès de Rouen le prieuré des deux amans que la tradition dit fondé dans le lieu même où ils périrent et sur le tombeau qui les renferma l'un et l'aulre. Ce Lai est de 242 vers.

Le septième est celui d'Ywenec, chevalier bas-breton, fils de Murdumarec, sire de Carwent : il est de 562 vers.

Le huitième est le Lai du Laustic ou du Rossignol, histoire galante dans laquelle cet oiseau joue un rôle ; il est de 160 vers.

Le neuvième est l'histoire de Milun, chevalier gallois ; il contient 536 vers.

Le dixième est le Lai du Chaitivel ; c'est l'histoire d'une dame de Nantes, aimée de quatre chevaliers, dont trois périssent dans un tournoi, et le quatrième y est blessé dangereusement. C'est ce dernier qu'on nomme le *Chaitivel* ou le Malheureux. Ce Lai est de 240 vers.

Le onzième est celui du Chevrefeuille : c'est une anecdote quon trouve dans le Roman de Tristan et d'Isoult-la-Blonde ; cette pièce est de 118 vers.

Le douzième enfin est le Lai d'Elidus chevalier bas-breton : c'est le plus ample des Lais de Marie ; il est de 1152 vers.

M. de Roquefort qui a publié les Lais dont nous venons de faire l'énumération, attribue encore à Marie le Lai de Graclent Mor et celui de l'Epine qu'il a également publiés. On peut admettre une opinion que rien ne semble contredire ; cependant comme cette femme atteste qu'on avait, avant elle, mis en langue romane d'autres Lais bretons, il est possible que ceux qu'on veut lui attribuer, soient d'un autre auteur. Renauld, Trouvère français et contemporain de Marie, a mis en vers le Lai d'Ignaurès, seigneur du Chastel de Riol en Basse-Bretagne ; nous en avons beaucoup d'autres que Chaucer et d'autres poètes anglais ont traduit dans la langue de leur pays. Enfin

Ciampi nous parle du Lai de Hoel, comte de Nantes, comme encore chanté de nos jours en Italie. Au reste nous renvoyons sur ce genre de poésie à ce que nous en avons dit dans nos *Rercherches sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armoricaine* (1). Nous renvoyons également aux *poésies de Marie de France* publiées par M. de Roquefort ; on y verra que ces petits poèmes sont très-intéressants sous le rapport de l'ancienne chevalerie ; les mœurs et les usages sont décrits avec un pinceau toujours vrai, toujours agréable. Marie attache ses lecteurs par le fond de ses histoires, par l'intérêt qu'elle sait y répandre et, par le style simple et naïf avec lequel elle raconte. Malgré sa narration coulante et rapide, rien n'est oublié dans ses détails, rien ne lui échappe dans ses portraits ; avec quelles grâces elle nous peint la beauté qui vient délivrer l'infortuné Lanval ! ses charmes

(1) Vol. 1er. *passim*.

frappent, intéressent et séduisent, la foule se presse sur ses pas pour l'admirer : le palefroi blanc qu'elle monte est fier du fardeau qu'il porte, le lévrier qui la suit annonce sa noblesse comme l'épervier qu'elle tient sur son poing. Comme son costume est riche et imposant ! comme celui du siècle est bien rendu ! mais Marie n'avait pas seulement un goût délicat, elle avait encore une âme sensible ; la muse anglaise semble l'inspirer, tous ses sujets sont sombres et tristes ; on voit qu'elle ne cherche qu'à attendrir ses lecteurs soit par la situation malheureuse du principal acteur de chacun de ses poèmes, soit par un dénouement fâcheux et affligeant. Aussi va-t-elle toujours à l'âme, l'attendrit et la consterne.

Aucun de nos biographes n'a connu les Lais de Marie ; Fauchet, la Croix du Maine et Du Verdier n'ont parlé que de ses fables, sans doute parce que la collection de ses Lais n'existait pas en France, et que le manuscrit du musée Britannique est unique.

Dans son *Discours sur l'état des lettres en France au XIIIe. siècle*, M. d'Aunou avait assuré, d'après Marie, que les Bretons avaient coutume dans le moyen âge de chanter les événemens héroïques pour en perpétuer le souvenir, qu'elle avait elle-même lu ou entendu tous ces anciens récits poétiques en langue armoricaine, et qu'enfin les auteurs français avaient souvent mis à contribution ces ouvrages (1).

M. Raynouard conteste ces faits et reproche à M. d'Aunou d'avoir adopté mon opinion sur ce point; c'est alors à moi de la défendre (2).

D'abord que les Bardes gaulois jusqu'au VIIe. siècle, et même au-delà, aient chanté dans leur langue les faits glorieux ou marquans de leurs pays, c'est une vérité que personne ne peut révoquer en doute, ou bien il faut rejeter le té-

(1) Hist. litt. de la France, vol. XVI. p. 171.

(2) Journal des Savans, mai 1828 p. 289.

moignage de Posidonius d'Apamée, de Diodore, de Strabon, de Lucain, d'Elien, d'Ammien-Marcellin, de Sextus-Pompée, des poètes Prudence et Fortunat, etc. Ce dernier même, dans sa lettre à Grégoire de Tours, comme dans son épître à Loup, comte de Champagne, parle des poésies de ces Bardes, et il en désigne le genre sous le nom de *Lais*. Il y a plus encore, Dudon de St-Quentin, dans le XIe. siècle, demande qu'on célèbre en langue armoricaine ou celtique, les exploits de Richard Ier., duc de Normandie. Cette langue était donc alors usitée dans l'Armorique (1), et comment M. Raynouard peut-il douter que les Bretons l'aient employée dans leurs po ésies De scendans des anciens Celtes et ayant conservé leur langue, comment n'auraient-ils pas conservé leur prosodie? Leurs Lais ne sont-ils pas comme ceux des anciens Bardes, employés à conserver le souvenir des

(1) Orderic. Vital, p. 69. apud Duchesne.

événemens mémorables ? Quel est donc le peuple qui n'ait pas chanté dans sa langue ? et peut-on prouver qu'il y a une exception pour les Armoricains, quand tout atteste le contraire ?

Marie n'a pu, dit M. Raynouard, ni lire ni entendre au XIIIe. siècle les Lais bretons en langue armoricaine ; cependant elle dit dans son prologue :

> Les cuntes ke jo sai verais,
> Dunt li Breton unt fait les Lais,
> Vus cunterai assez briesment
> El chef de cest commencement,
> *Sulunc la lettre et l'écriture*
> Vus musterai une aventure
> Etc.

Et ailleurs elle atteste encore le même fait :

> Plusurs le m'ont cunté et dit,
> Et jeo l'ai trové en escrit.

Mais une preuve sans replique que Marie avait lu ces Lais en langue armoricaine, c'est que plusieurs d'entr'eux ont des titres dans cette langue; et elle a soin de les traduire

en français ou en anglais, et quelquefois, comme elle le dit, en normand. Ainsi celui de *Biasclveret* est le Lai du Loup-Garou, celui du *Laustic* est le Lai du Rossignol, etc.

Elle a pu, dit M. Raynouard, les lire en latin ou en vieux français; mais les mots armoricains qu'elle explique, ne pouvaient certainement pas être traduits du latin, et elle ne pouvait les avoir trouvés dans la langue du nord ou du midi de la France.

Elle a pu, continue le savant critique, dire qu'elle tenait ces Lais des Bretons, pour donner plus de vogue à son ouvrage; mais alors pour qu'elle fût crue, il fallait que les Bretons fussent renommés en France pour ce genre de littérature, et comme nous l'avons déjà vu, Chrétien de Troyes et les autres Trouvères du XIIe. siècle attestent cette renommée (1).

On reproche à Marie d'avoir parlé d'un sénéchal qui jugeait les procès, pouvoir qui

(1) Vol. 1er. p. 21 et 26.

vraisemblablement n'existait pas sous les rois de Bretagne ; mais, écrivant en français, elle a dû employer le mot qui, dans cette langue, désignait le chef d'une cour de justice ; on disait alors le sénéchal de France, le sénéchal de Champagne, le sénéchal de Gascogne, le grand sénéchal de Normandie, et enfin ne trouve-t-on pas que, dès le XIe. siècle, la cour d'appel de la Bretagne armoricaine était présidée par le grand sénéchal de Rennes qui tenait dans cette ville la cour suprême de justice de cette province.

Quant aux Lais que M. Raynouard et quelques autres critiques prétendent avoir été pris dans *les Mille et Une Nuits*, nous disons que cette dernière compilation ne remonte pas au-delà de quatre siècles, et que Marie vivant dans la première moitié du XIIIe, n'a pu puiser dans ce recueil. D'ailleurs en comparant avec les contes des Mille et Une Nuits un Lai qu'on prétend qu'elle en a tiré, on verra qu'il existe entre eux une grande différence, et qu'un incident

qu'on trouve être le même dans les deux ouvrages, ne constitue ni imitation ni plagiat; combien, dans nos Romans anciens et modernes, d'incidents qui sont absolument les mêmes, quand leurs auteurs ont écrit en différens temps, en différens lieux, et sans avoir connu les ouvrages des uns et des autres ?

En un mot les poésies celtiques ou armoricaines font tellement ombrage à M. Raynouard, que leur existence ne lui paraît même que *vraisemblable*; le témoignage des auteurs grecs et latins qui ont écrit antérieurement à J. C. et pendant les sept premiers siècles de notre ère, et encore même dans le XIe., n'est d'aucune autorité pour lui; enfin il ne veut pas qu'on affirme que les auteurs français ont mis à contribution ces poésies : envain Chrétien de Troyes, Marie de France, le Trouvère Renaud dans son Lai d'Ignaurès, chevalier bas-Breton, et autres que nous avons cités, (1)

(1) Ibidem.

lui attesteront avoir puisé dans la littérature armoricaine, il ne veut reconnaître dans le moyen âge que celle de ses chers Troubadours qu'il soutient avoir été nos maîtres en poésie, et même ceux de l'Europe latine. C'est porter à l'excès l'amour de la patrie, et nous dirons à M. Raynouard qu'il eût dû le modérer en se rappelant que ses Troubadours vantent eux-mêmes les Lais bretons.

Le second ouvrage de Marie est une collection de fables dites Esopiennes qu'elle a mises en vers français.

Elle n'entreprit cet ouvrage qu'à la sollicitation d'un homme

Ki fleurs est de chevalerie
D'anseignement et curteisie (1);
Pur amur du Cumte Willaume
Le plus vaillant de cest royaume
M'entremis de cest livre feire
Et de l'Angleiz en Roman treire (2)

---

(1) Prologue de Marie.

(2) Epilogue de la même.

Le Grand d'Aussy dans la préface qu'il a mise en tête de quelques fables de Marie, imprimées parmi ses Fabliaux, dit que ce Comte était Guillaume sire de Dampierre en Champagne (1). Mais ce seigneur n'avait par lui-même aucun droit au titre de comte, et les gentilshommes d'alors n'usurpaient pas des titres comme ceux de nos jours. Il est vrai qu'il avait épousé Marguerite de Flandres, mais il était mort trois ans avant qu'elle eût hérité du comté de Flandres, par la mort de sa sœur Jeanne décédée sans enfans ; il n'a donc jamais eu le titre de comte, et son fils Guy de Dampierre ne le prit qu'à la mort de sa mère en 1280 (2).

L'auteur des *fables inedites des XIIe.*, *XIIIe. et XIVe. siècles* veut que Guillaume d'Ypres soit le comte de Flandres dont parle Marie ;

---

(1) Vol. 4. p. 321.

(2) Diction. raisonné de diplomatique, verbo *comte*. — La Martiniere. diction. *verbo* Dampierre. — Art de vérifier les dates, vol. XIII, in-8°.

mais on ne le trouve dans aucun historien ; il y eut, il est vrai, des prétentions mal fondées et qui furent sans succès. Il faudrait d'ailleurs, si l'opinion de l'éditeur avait quelque poids, placer Marie même dans la première moitié du XIIe. siècle, et le style de cette femme, comme le témoignage des auteurs du siècle suivant, doivent la faire réleguer à cette dernière époque, puisqu'ils attestent qu'on aimait autant son personnel qu'on estimait ses ouvrages (1).

Pour nous qui croyons que Marie n'écrivait pas en France, mais en Angleterre, c'est dans ce dernier royaume que nous cherchons le comte Guillaume. Heureusement l'éloge qu'elle en fait en peu de mots, nous indique facilement que ce prince était Guillaume Longue-Épée, fils naturel du roi Henri II et de la belle Rosemonde, et créé comte de Salisbury ou de Romare, par Richard Cœur-de-Lion.

---

(5) Denis Pyramus, loco suprà citato.

Elle *l'appelle la fleur de la chevalerie, l'homme le plus vaillant du royaume*, et ces traits nous semblent caractériser parfaitement le comte Guillaume Longue-Épée (1) si renommé par ses prouesses. Les louanges qu'elle lui donne, expriment avec beaucoup de vérité l'idée qu'en eurent ses contemporains; cette idée était même si juste et si généralement reçue, qu'il semble que pour faire son épitaphe on voulut se borner au simple éloge que Marie en avait fait:

Flos Comitum Willelmus, obit, stirps regia, longus
Ensis vaginam cœpit habere brevem.

La réputation que Marie s'était acquise en publiant d'abord ses Lais, du moins on peut le supposer, détermina ce prince à la solliciter de traduire également la collection des fables ésopiennes qui existait alors en langue anglaise. Celle qui avait tracé dans ses Lais les mœurs de son siècle avec un pinceau si

(1) Sandford's hist., généalog. of the Kings, of England, p. 114

naïf et si fidèle, devait facilement réussir dans le genre de l'apologue; l'un et l'autre exigent ce coup d'œil pénétrant qui discerne les diverses passions des hommes, qui saisit les formes si variées sous lesquelles elles peuvent se produire, et qui, en fixant le but où elles tendent, découvre en même temps tous les moyens qu'elles emploient pour y parvenir. Marie ayant dévéloppé ces connaissances dans son premier ouvrage, devait les faire briller davantage dans le second. Aussi ses fables sont-elles écrites avec cette sagacité qui sonde les replis du cœur humain, et en même temps avec cette simplicité, cette naïveté de style si propre à notre langue Romane, et qui peut faire douter si le bon La Fontaine n'a pas plus imité Marie que les fabulistes de Rome et d'Athènes.

Il y a au musée Britannique trois exemplaires manuscrits des fables de Marie.

Le premier dans la bibliothèque Cottonienne; le copiste a supprimé une partie du

prologue et tout l'épilogue ; on n'y trouve que soixante et une fab les (1).

Le second dans la bibliothèque Harleïenne donne le prologue et l'épilogue et quatre-vingt-trois fables (2).

Le troisième enfin est le plus complet ; il renferme cent quatre fables avec le prologue et l'épilogue de Marie. Il est dans la même bibliothèque (3).

La bibliothèque du roi de France possède huit manuscrits de ces fables dont le nombre varie comme dans les manuscrits anglais ; celui qui en renferme le moins, n'a que cinquante-quatre fables ; le plus ample est celui de Baluze qui en contient cent trois (4).

C'est aux copistes qu'il faut attribuer ces variantes ; faisant un triage de ces fables,

---

(1) Vespasianus B. XIV.

(2) N°. 4333.

(3) N°. 978.

(4) Bibl. du roi, n°. 79892.

ils transcrivaient celles qui leur plaisaient davantage, et rejetaient les autres ; n'écrivant souvent que pour eux, ils s'embarrassaient peu de la postérité, et on avait alors des manuscrits imparfaits comme nous avons aujourd'hui des éditions tronquées et mutilées.

Le Grand d'Aussi assigne une autre cause de ces variantes : il prétend que les copistes se sont permis d'insérer dans les fables de Marie des pièces étrangères, et en particulier le Lai de Loiselet, la fable du Pré fauché, celle de la Femme qui se noie, etc. Mais comme on trouve également ces apologues ou petits contes dans les manuscrits anglais ci-dessus précités, il faut dire contre toute vraisemblance que les copistes anglais et les français se seront entendus pour altérer, ou plutôt pour augmenter les fables de Marie, et comme les premiers y ont précisément inseré les mêmes apologues dont le Grand d'Aussy reproche l'insertion aux seconds, regardons comme chimériques les raisons alléguées par

cet écrivain ; ou bien il faudra regarder comme altérées toutes les collections des fables d'Esope et de Phèdre, et regarder comme étrangères à ces auteurs toutes les pièces de ce genre, dont ils ont embelli leurs ouvrages, qui y figurent avec tant d'agrément, et que personne jusqu'ici ne s'est avisé de leur contester. Ecartons donc une règle de critique aussi fausse qu'elle est nouvelle, et disons que Marie traduisit les apologues qu'on lit parmi ses fables comme elle traduisit les fables elles-mêmes ; elle avait trouvé les uns et les autres dans la collection anglaise qui lui servit de modèle, et elle les orna également des charmes de la poésie de son temps.

Mais Le Grand d'Aussy ne croit pas à cette collection de fables en langue anglaise; il assure que c'était une *charlatannerie littéraire* très-usitée alors, d'annoncer un ouvrage comme traduit de latin ou du l'anglais (1).

---

(1) Fabliaux, vol 4. p. 329.

J'ai déjà refuté l'opinion de cet écrivain (1). Il ne me reste à prouver que l'existence au XIIIe. siècle, d'une version anglaise de fables dites ésopiennes.

1°. Si nous examinons la manière dont Marie s'exprime sur son propre compte, nous ne trouverons pas qu'elle ait nom *Marie de France*, comme le prétend Le Grand d'Aussy, sans doute d'après La Croix du Maine et Du Verdier, qui l'ont repété d'après Fauchet (2); elle dit simplement qu'elle a nom *Marie*, et qu'elle est française :

> Al finement de cest ecrit
> Me nomerai por remembrance,
> Marie ai nom, si suis de France (3).

Pesons les termes de ce dernier vers : qu'un auteur dise qu'il est de telle ville, et qu'il en prenne même le nom, c'était au

---

(1) Bardes armoricains, p. 66. vol. 1.

(2) Bibl. franc., vol. 5. p. 23.—Fauchet, livre 2 n°.84.

(3) Epilogue de Marie.

moyen âge un usage assez ordinaire ; mais quand on écrit en français et en France, on ne dit pas qu'on est de France, ou bien cette précaution de la part de Marie qui l'emploie, annonce qu'elle écrivait dans un autre pays dont les habitans, pour la plupart, parlaient français comme elle ; et où trouve-t-on la langue française alors plus usitée qu'en Angleterre ? C'est donc dans ce sens que pour n'être pas confondue avec les indigènes, ou pour faire remarquer la pureté de son style, elle a dû dire qu'elle était de France. Guernes de Pont Ste-Maxence, Trouvère qui, dans le XIIe. siècle, écrivait à Cantorbery, annonce également qu'il était né français, et que par là-même on devait regarder son ouvrage comme écrit plus correctement.

2°. Marie nous dit elle-même en parlant d'Esope, qu'un roi d'Angleterre

> Le translata puis en engleis,
> Et jeo l'ai rimé en franceis.

Or pour nier aujourd'hui cette traduction

anglaise, il faut d'abord dire qu'il répugne que les Anglais eussent dans le XIIIe. siècle une collection de fables ésopiennes dans leur langue; or quel homme oserait, je ne dis pas soutenir, mais même hazarder une telle opinion? Ensuite il faut donner un démenti formel à une femme qui assure avoir traduit d'après une version anglaise, qui s'en glorifie, et qui eût trouvé bien plus de gloire à se dire auteur, si elle l'eût été réellement.

3°. Mais si le témoignage de Marie ne suffit pas, on peut facilement le confirmer par celui d'un manuscrit du musée Britannique (1); il renferme une grande partie de ces fables ésopiennes mises en latin, et il y est fait une mention formelle de leur traduction en langue anglaise par un roi d'Angleterre. Comme il est écrit dans le XIIIe. siècle, il est du temps même de Marie, et on ne peut accuser de charlatanisme un auteur qui écrivant en la-

(2) Bibl. reg. 15. A. VII.

tin, fait une mention purement historique de la traduction anglaise qui existait alors.

4°. Si enfin nous examinons les fables de Marie en elles-mêmes, nous verrons qu'elle a conservé dans sa traduction française plusieurs expressions de l'original anglais, comme *Welke*, *Witecos*, *Wassel*, *Wibets*, *Grave*, *etc.* Ainsi nul doute sur l'existence d'une version anglaise de fables ésopiennes au XIIIe siècle.

Mais cette version nous offre des difficultés bien plus dignes de nous arrêter que les opinions hazardées de Le Grand d'Aussy. 1° Était-elle une traduction du fabuliste grec ? 2°. Quel était l'auteur de la traduction latine? 3°. Quel était celui de la version anglaise ? 4°. Marie a-t-elle suivi littéralement cette version ?

La discussion de ces questions appartient trop à l'histoire littéraire des Normands et des Anglo-normands ; elle intéresse trop l'histoire particulière de Marie, pour paraître déplacée dans l'article consacré à la vie de cet auteur.

1°. La traduction anglaise dont Marie se

servit, était-elle faite sur le texte grec d'Esope? La plus ample collection des ouvrages de ce fabuliste est, je crois, celle que Nevelet publia à Francfort en 1610, et qui y fut depuis réimprimée en 1660; l'une et l'autre édition nous fournissent chacune deux cent quatre-vingt-dix-sept fables. Or nous avons vu que le manuscrit le plus complet de Marie n'en renferme que cent quatre, et sur ce nombre il y en a tout au plus une vingtaine qu'on trouve dans Esope. Marie cependant croyait bien traduire cet auteur : elle intitule son ouvrage : *cy commence li Esope*; et elle déclare qu'il avait été écrit primitivement en grec, ensuite en latin, puis en langue anglaise et enfin qu'elle va le mettre en langue romane. Mais on peut facilement excuser Marie en voyant Phèdre appeler lui-même ses fables *ésopiennes*, quoiqu'elles ne soient pas toutes prises dans le fabuliste grec.

2°. Quel était l'auteur de la traduction latine? Marie assure que c'était Esope lui-

même qui avait fait une version latine de son texte grec ; ce qui prouve qu'avec du talent poétique, elle n'avait pas même l'érudition de son métier. Elle nous donne les fables d'un bœuf qui parle de la messe, d'un loup qui faisait carême, d'un moine qui dispute avec un paysan sur le péché d'Adam, etc. Or comment avec l'instruction la plus commune pouvait-elle ignorer qu'Esope ne connut jamais les moines, la messe et le carême ?

Quel était donc l'auteur de cette version latine ? La question est embarassante ; mais elle donne lieu à d'autres questions que les littérateurs qui ont traité le même sujet, n'ont pas prévues et qui sont plus difficiles à résoudre.

Esope laissa après lui un nom si célèbre, que beaucoup d'auteurs donnèrent dans le moyen âge, des collections de fables sous son nom, et pour qu'on les crût plus facilement de ce fabuliste, ils eurent soin d'y insérer un nombre plus ou moins grand de

celles qu'il avait composées. Parmi ces compilateurs, on trouve un Romulus, un Accius, un Bernard, un Salon et quelques anonymes. Le premier est le plus renommé ; il adresse ses fables à son fils Tiberain, et il affirme les avoir traduites du grec en prose latine. Riniscius les publia dans le XVe. siècle, et Frédéric Nilanten donna une édition à Leyde, en 1709; dans l'une et l'autre édition les fables ne sont qu'au nombre de soixante, et Fabricius, dans sa biliothèque latine, dit qu'elles avaient cinq cents ans d'antiquité. L'imprimé de Ulm contient quatre-vingt-une fables ; le manuscrit de Dijon n'en a que quatre-vingt ; Schwab en a donné une édition corrigée d'après ces deux exemplaires. M. Robert en a publié une autre d'après le manuscrit du roi qui ne contient que vingt-deux fables. Le manuscrit du muséum Britannique 15. A. VII. a cinquante-six fables, et sous le n°. 2316 de la bibliothèque Harleïenne on n'en trouve que trente-quatre. Enfin Vincent de Beauvais en

a fait connaître vingt-neuf dans son *speculum doctrinale* (1).

Tous ces exemplaires manuscrits ou imprimés renferment les fables latines de Romulus, du moins son nom, comme traducteur, est cité en tête de ces exemplaires; cependant ils diffèrent tous entr'eux dans le nombre des fables, et sous ce rapport on peut, si l'on veut, s'en prendre aux copistes. Mais il existe des différences bien plus frappantes, et beaucoup plus embarrassantes.

D'abord ces fables semblables pour le fond, présentent dans plusieurs copies, des incidens qu'on ne trouve pas dans les autres; alors la critique permet au moins de douter si ces variantes ne doivent pas faire croire qu'il a existé plusieurs traducteurs de ces fables. Mais on en est bientôt convaincu, si l'on vient à comparer les différens exemplaires imprimés et manuscrits ci-dessus cités : pas

(1) Specul. doct. lib. 4. cap. 114—124.

un seul dont le texte ne soit différent des autres ; tous sont écrits dans un style qui leur est particulier, et dans un latin plus ou moins barbare. Enfin en comparant toutes ces versions attribuées à Romulus, on se demande comment il en a fait jusqu'à huit, et toutes dissemblables, ou plutôt on finit par croire qu'aucune n'a été son ouvrage, parce que si le premier il avait traduit ces fables du grec en latin, pourquoi tant d'autres auteurs, au lieu de suivre sa version, se seraient-ils donné la peine d'en faire de nouvelles dans la même langue? Une autre difficulté non moins forte, c'est que les manuscrits des fables de Romulus écrits en Angleterre diffèrent également entr'eux pour la latinité, comme ils diffèrent de ceux qui ont été écrits sur le continent tant pour la diction que pour le nombre des fables.

Si nous passons aux traductions de Romulus en vers français, nous ne serons pas moins embarrassés; les manuscrits anglais ont depuis

soixante et une jusqu'à cent quatre fables, et les manuscrits français en contiennent depuis cinquante-quatre jusqu'à cent trois ; mais alors comment le plus ample des manuscrits latins ne renferme-t-il que quatre-vingt-une fables ?

Il reste une dernière difficulté non moins digne d'attention : comment trouve t-on dans les versions latines et françaises de Romulus, des fables qui ne sont ni dans Esope ni dans Phèdre, et qu'on découvre aujourd'hui dans *les Mille et Une Nuits*, dans les *fables de Bidpai*, et dans d'autres traductions d'ouvrages orientaux que nous devons au dernier siècle ? Pour répondre à toutes ces questions, il faudrait se reporter au temps des Croisades, et montrer que, long-temps avant nous, des hommes de lettres de cet âge avaient étudié la littérature des peuples de l'Orient, et avaient su en faire profiter la nôtre. Mais cette discussion serait trop longue et nous écarterait trop de notre sujet. Nous ne chercherons pas non

plus quel fut ce Romulus auquel on attribue les fables dont nous parlons, si c'est un empereur ou un grammairien, un auteur réel ou fictif; tout examen à cet égard n'aboutirait qu'à de pures conjectures; cherchons plutôt quel fut l'auteur de la version anglaise de ses fables.

3°. Les trois manuscrits de Marie au musée Britannique varient sur le nom du roi qui fut auteur de cette version. Le manuscrit Harleïen n°. 4333 nomme *le roi Henri*; le manuscrit Harleïen n°. 978 l'appelle *le roi Alurez*; et le manuscrit royal 15. A. VII. le désigne sous le nom du *roi Affrus*.

Mêmes variantes dans la bibliothèque royale de Paris. D'abord les copistes de trois exemplaires ont supprimé l'épilogue de Marie, et par conséquent le nom du traducteur qu'on y trouvait; un quatrième manuscrit nomme *le roi Mirès*; le cinquième *le roi Alrei*; le sixième *le roi Amez*, le septième *le roi Aurès* et le huitième *le roi Henri*.

Le manuscrit de Pasquier nomme *le roi Auvert*, et ceux de Ducange et de Ménage *le roi Mirès.*

Comme c'est dans la grande Bretagne qu'il faut chercher ce monarque, nous disons d'abord qu'aucun historien n'a parlé du roi Mires; les copistes ont forgé ce mot, ou plutôt ils ont lu *Mirès* au lieu d'*Aurès*; mais *Aurès*, *Amès*, *Alrei*, *Alurez*, *Auvrès*, *Auvert* et *Affrus* sont le nom défiguré du roi Alfred : il ne reste donc que les copies qui nomment *le roi Henri* (1).

Maintenant lequel du roi Alfred ou du roi Henri est le traducteur que nous cherchons ?

Le premier aima les lettres et pendant tout son règne, il s'occupa à les faire fleurir en Angleterre. L'histoire nous a conservé la liste des ouvrages latins qu'il traduisit en anglo-saxon pour l'instruction de ses sujets, et la critique nous donne celle des ouvrages qui

(1) Skinner's Etimolog. v. Alured.

lui sont faussement attribués ; mais on ne trouve ni parmi les uns ni parmi les autres une traduction des fables d'Esope (1) ; ce silence milite déjà contre ce prince, et celui de ses historiens sur ce point, doit faire rejeter cette traduction comme supposée. Un ouvrage de cette espèce au IXe. siècle et surtout en Angleterre serait un fait si étonnant qu'il serait à peine croyable. En effet, il est constant qu'encore au XIIe. siècle aucun des professeurs de Paris n'entendait le grec (2) et que même dans le XIVe. il n'y avait pas dans toute l'Italie si voisine de la Grèce, un seul savant qui pût le lire (3). Enfin, comme l'observe avec raison le judicieux Hallam, il serait difficile de trouver un seul vers d'un poète grec cité dans un auteur,

---

(1) Asserius, vita Alfredi. —Malmesb., lib. 2. Cap. 4 —Spelman., vita Alfredi p. 93 et 98.

(2) Crevier, hist. de l'université de Paris, vol. 1.

(3) Bocace, généalog. Deor. ap. Hodyum de Græcis illust.

depuis le VIe. jusqu'au XIVe. siècle (1).

D'ailleurs la traduction de Marie suppose partout le régime féodal existant, ce qui ne peut convenir au siècle d'Alfred; et si l'on consulte le manuscrit de la bibliothèque Harleïenne, n°. 2316, on verra que le copiste a introduit dans le texte de Romulus un grand nombre de phrases anglaises qui prouvent un langage bien différent de celui du siècle d'Alfred : or comme ce prince, suivant Spelman, avait engagé les gens de lettres de son temps à instruire son peuple par des apologues et des chansons, disons que le souvenir perpétué de ses ouvrages anglo-saxons et de leur origine aura déterminé un copiste à lui attribuer la version anglaise dont nous parlons, et que d'autres copistes auront suivi son texte sans examen (2). On peut donc dire

---

(1) Hallam., vol. 4. p. 410 l'Europe au moyen age,

(2) Spelman, vita Alfredi p. 89.

ue ni les gens de lettres de la cour d'Alfred, ce monarque lui-même ne] furent auteurs e la version anglaise des fables d'Esope.

D'autres manuscrits attribuent cette version u roi Henri; mais lequel des trois premiers ois de ce nom a rempli cette tâche? Car si n roi Henri a été le traducteur que nous herchons, c'est nécessairement un de ces rois princes, puisque Marie vivait sous Henri III.

D'abord ce ne peut être ce dernier monarque, qui, suivant les historiens, n'était pas oué d'une grande intelligence, et leur témoignage suffit bien dans le cas présent pour ui donner une juste et raisonnable exclusion (1).

On ne peut pas dire non plus que c'est Henri II. Son règne fut si orageux, et il faut n gouvernement si paisible pour qu'un souerain ait quelquefois des moments pour s'oc-

(1) Henry's hist. of England. vol. 4.

cuper avec les muses, qu'on a peine à croire qu'il ait pu goûter ce bonheur, en faisant une traduction dans une langue qui n'était pas sa langue natale.

Reste le roi Henri Ier. : ce prince, né en Angleterre, y avait été élevé par St-Lanfranc. La brillante réputation qu'un tel maître avait acquise par l'établissement de ses diverses écoles dans notre province, doit faire croire aux soins particuliers qu'il donna à un élève d'un aussi haut rang. Monté sur le trône d'Angleterre en 1100, et duc de Normandie en 1106, ce monarque dut recueillir avec empressement les notions de toute espèce que rapportèrent les premiers Croisés, soit sur l'histoire, soit en littérature; et il dut en profiter. Ce fut incontestablement à ce titre que son siècle lui donna le nom de *Beau Clerc*; or comme on ne donnait ordinairement la qualité de *Clerc* qu'aux savants connus par leurs ouvrages, le roi Henri dut l'avoir mérité par quelques compositions littéraires. Les fables latines de

Romulus mises en anglais nous paraissent donc lui avoir obtenu ce titre honorable. Dans tous les temps et chez tous les peuples, les fables et les apologues furent toujours les ouvrages les plus répandus et les plus goûtés, et les Croisés rapportèrent certainement de l'Orient, pays des contes et des fables, des collections plus ou moins amples de celles qui sont attribuées à Romulus. On en compte jusqu'à onze brodées au XIIe. siècle sur la tapisserie de Bayeux ; on rencontre dans les historiens normands du même âge, l'expression proverbiale *faire les partages du lion*, pour dire prendre de force, faire violence ; Richard Cœur-de-Lion avait contre les ingrats un conte que rapporte Mathieu Paris (1), et qu'on retrouve dans une traduction grecque de contes orientaux faite par Siméon Seth à la fin du XIe. siècle et publiée en latin par Starkius

(1) Math. Paris ad an. 1195.

à Berlin en 1697. (1), preuves incontestables des différens ouvrages que les Normands et les Anglo-Normands avaient rapportés de la Syrie, et surtout des fables dites ésopiennes que Henri Ier. mit en langue anglaise.

4°. Marie a-t-elle suivi littéralement cette version ? Pour répondre, il faudrait en avoir une copie, et nous ne croyons pas qu'il en existe aujourd'hui. Nous sommes donc obligés, pour avoir quelques idées à cet égard, de rapprocher les fables de Marie de celles des fabulistes anciens et du moyen âge, et il suit de ce rapprochement,

1°. Que quant au nombre des fables, Marie en avait traduit cent quatre de l'anglais et que sur ce nombre il y en a soixante et cinq dont les sujets avaient déjà été traités soit par Esope ou par Phèdre, soit par Romulus ou par l'auteur anonyme des *fabulæ antiquæ* publiées par Nilant ;

---

(1) Specimen sapientiæ Indorum à Starkio.

2°, Que la version anglaise n'était pas seulement une compilation de ces différens auteurs, mais encore de plusieurs fabulistes dont les noms nous sont inconnus, puisque sur les cent quatre fables de Marie, il y en a trente-neuf qu'on ne trouve dans aucun des auteurs que nous venons de citer, et dont plusieurs existent dans *Bidpaï* et dans *les Mille et Une Nuits*, et les autres appartiennent très-certainement à la littérature orientale ;

3°. Que Marie déclare avoir mis ses fables en vers français d'après une version anglaise de la collection attribuée à Romulus ; or en les rapprochant de ce traducteur latin, on voit que la version anglaise était plus ample que celle des divers manuscrits de Romulus que nous avons cités, et qu'ensuite il existe dans ces derniers beaucoup de fables qu'on ne trouve pas dans Marie.

Au milieu de cette confusion, il est presque impossible de découvrir quel est ce Romulus; nous

voyons seulement que les imprimés comme les manuscrits de son ouvrage ont tous un texte différent, et la diction n'étant la même chez aucun d'eux, il faut nécessairement que ces fables aient été traduites en latin par divers auteurs d'après un original primitif dans lequel chacun d'eux aura puisé suivant son goût, et choisi les sujets qui lui plaisaient davantage, puisque le nombre des fables est inégal dans toutes les copies, et l'ordre suivi toujours différent.

Après les profondes et inutiles recherches de Schwabe sur Romulus (1), nous ne nous arrêterons pas davantage sur cet auteur. Cependant dans les manuscrits de ce fabuliste à la bibliothèque du roi (2), on voit dans la fable du loup qui fait pénitence, qu'il commence son carême à la Septuagésime et qu'il le finit à

(1) Phaedri et Romuli fabul. vol. 1. p. 164.

(2) N° 347. B. et 347. C.

Pâques. Or l'usage d'un carême de sept semaines n'ayant lieu entre ces deux époques qu'à Constantinople (1), il me paraît très-probable qu'un moine de cette église aura réuni quelques fables d'Esope et de Phèdre à d'autres fables prises dans les livres orientaux, qu'il en aura formé une collection dans sa langue, et que pour lui donner plus de prix, il l'aura publiée sous le nom d'un empereur Romulus : delà tant de versions différentes de ce fabuliste en langue latine, du moins il me semble difficile d'en assigner une autre cause.

Parmi les mille et une revêries débitées par M. de Surville dans son édition des *poésies de Clotilde*, il faut remarquer qu'en faisant l'éloge de Marie de France, il la fait descendre de la race des Carlovingiens, opinion d'autant plus absurde qu'il ne la soutient

---

(1) Socrates, Hist. ecclesiast. lib. 5 cap. 22.—Bingham, Antiquitates ecclesiast. vol. 9. lib. 21. cap. 1. paragr. 3.

qu'en altérant le texte de l'épilogue qu'elle a mis à la fin de son second ouvrage ; et lorsqu'il s'étend sur le mérite de ses fables, il prétend le démontrer en publiant celle de la mort et du bucheron, sujet que jamais Marie n'a traité, puisqu'on ne le trouve dans aucun des ouvrages manuscrits ou imprimés de cette femme. Peut-on voir sans indignation l'homme de lettres qui altère sans rougir le texte des auteurs, pour faire admettre une opinion erronnée, et qui ose leur attribuer des ouvrages qu'ils n'ont pas faits ? Si la vérité et la bonne foi sont requises dans toutes les actions de la vie, elles sont indispensables dans la composition de l'histoire, et l'historien qui s'en écarte, est un traître et un faussaire qui abuse de la confiance publique.

Le troisième ouvrage de Marie est une histoire ou plutôt un conte dévot sur le purgatoire de St.-Patrice en Irlande. Il fut primitivement composé en latin par Henri, moine de Saltry, vers l'année 1140. L'historien Mathieu

Paris, Vincent de Beauvais, et l'auteur du *Florilegium Insulæ sanctorum* l'ont repété avec plus ou moins de détails (1). Mais les Bollandistes le rejettent comme un ouvrage fabuleux. Il fut long-temps regardé comme authentique par les Irlandais. Ce peuple, d'après de fausses légendes, était persuadé que Dieu lui-même avait fait connaître à St.-Patrice une caverne d'où l'on pouvait descendre dans l'intérieur du globe et y trouver un lieu expiatoire pour les pécheurs. Le st-évêque avait fait bâtir un monastère sur le lieu même; les moines préparaient les coupables à ce voyage par des actes religieux et de pénibles épreuves, et l'ouvrage dont nous parlons consiste dans le récit de tout ce qu'ils avaient vu de merveilleux dans ces souterrains, et des pénitences qu'on leur avait fait subir. Marie qui, comme Mathieu Paris, Gautier

(1) Math. Paris ad an. 1152. — Vincent. Bellov. lib 27.—Florilegium cap. 6.

de Metz, Vincent de Beauvais, etc., croyait bonnement à l'existence de ce purgatoire, avait recueilli tous les bruits populaires de son temps sur cet objet; elle avait même consulté les évêques du pays qui paraissent n'avoir pas été moins crédules que leurs peuples; enfin c'est d'après leurs récits et l'ouvrage du moine de Saltry, qu'elle a composé le sien qui est beaucoup plus ample. On ne le trouve qu'à la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits de Notre-Dame N. 5; nous n'en donnerons aucun extrait, parce que M. Roquefort l'a publié avec les Lais et les fables de Marie en 2 vol. in-8°., et que le lecteur peut y avoir recours.

M. Méon dans la préface du Roman du Renard, a attribué à Marie de France une branche de ce Roman intitulée *le couronnement du renard* (1). Mais le passage de cette branche sur lequel s'appuie le laborieux éditeur pour défendre son opinion, me semble prouver très-positivement le contraire.

(1) Rom. du Renard, vol. 1. p. VI.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

DENIS PYRAM.

Le Trouvère vivait sous le règne de Henri III, roi d'Angleterre ; il nous parle de Marie de France comme d'un auteur contemporain, et comme nous avons prouvé que ce fut sous ce monarque que brilla cette femme, nous sommes par là-même certains de l'époque où écrivit Denis Pyram.

Ce poète passa une grande partie de sa vie à la cour de Henri III, et dans celle des barons anglais. Ce prince et les grands de son royaume, si nous en croyons cet auteur, aimaient beaucoup la poésie française ; les

Romans, les fabliaux, les fables et les chansons dans cette langue, faisaient leurs délices, et pour satisfaire leur goût, Pyram consacra ses talens à écrire pour leur plaisir ; il parle des Serventois qu'il composa pour les chevaliers, des chansons, des saluts et autres pièces qu'il travailla pour leurs dames ; enfin pour remplir les desirs des uns et des autres, il fut souvent occupé avec les muses.

Pour récompenser ses travaux, on l'admit à toutes ses fêtes ; il fut de toutes les parties de plaisir. Avec ce genre de vie, on croira facilement que le poète fut un épicurien;sa muse ne fut pas toujours chaste, il avoue lui-même qu'elle fut quelquefois libertine; enfin au sein des plaisirs il aima à en jouir, et comme il le dit assez énergiquement, *il usa sa vie* à les savourer. Ainsi la vieillesse seule, et non la satiété, amena le dégoût, et le força de renoncer à la vie de courtisan. Dans sa retraite il quitta le luth d'Anacréon,et sa muse pénitente ne voulut plus chanter que des sujets religieux:

Mult ai usé come pechere
Ma vie en trop fole manere,
Et bien trop ai usé ma vie
Et en peché et en folie.
Kant Cour hantey et les curteis
Si fesei jeo les serventeis,
Chansonettes, rimes, saluz,
Entre les drues et les drus.
Mult me pené de tels vers fere
K'ensemble jeo les puisse treire
Et k'ensemble fussent justez
Pur acomplir lur volentez.
Ceo me fist fere le enemy,
Si me tint ord et mal bailly;
James ne me burderay plus,
Jeo ai noun Denis Piramus;
Les jours jolis de ma joesnesce
S'en vont, si crey jeo a la veilesce;
Si est bien dreit ke me repente,
Aillors metterai mon entente
Etc.

C'est à cette conversion que nous devons deux ouvrages de Denis Pyram en vers français : le premier est la vie et le martyre de de St.-Edmond roi d'Angleterre, et le second contient les miracles du même Saint. On trouve l'un et l'autre au musée britannique, biblio-

thèque Cottonienne, Domitianus A. XI. Le premier est de 3286 vers, et c'est dans le préambule que nous avons puisé tous les détails que nous venons de donner sur ce Trouvère. On y voit comment, dans un voyage par mer, le Roi et les seigneurs de sa suite oubliaient les fatigues et l'ennui de la route, en s'amusant à différens jeux, et surtout à raconter des fables :

Les chevaliers ki en la nief sunt,
Si gardent lur seignur Edmund,
En le batel sunt entré o li,
Si parolent pur l'ennui;
As eschès s'jouent et as tables
Et dient respiz et content fables.

Le second ouvrage n'est que de 714 vers, mais le manuscrit est incomplet pour cette partie des poésies de Pyram; il devait nécessairement en renfermer davantage; le poète dit qu'il le travailla à la demande du *seigneur de l'Eglise de St.-Edmond*, et je ne sais si par-là on doit entendre l'abbé du monastère de St-Edmond, ou quelqu'autre seigneur particulier.

Le poète dit qu'il composa son premier ouvrage d'après des manuscrits latins et des manuscrits anglais. Nous ne connaissons nullement les derniers ; mais Abbon, abbé de Fleury ou de St.-Benoît-sur-Loire, écrivit en latin, vers l'an 985, la vie et le martyre de St.-Edmond; l'archidiacre Herman composa, vers l'an 1070, l'histoire des miracles du même Saint (1); enfin Guillaume moine de Ramsay, mort abbé de Croyland en 1180, mit en vers latins la vie et le martyre du saint roi (2), et ces ouvrages, ou peut-être l'un d'eux, ont pu servir à Pyram pour la composition des siens.

Quant aux autres poésies de notre Trouvère, nous ne savons pas si quelques unes sont parvenues jusqu'à nous ; il nous reste un grand nombre de pièces dans les différens genres dont il parle ; mais comme nous n'y trouvons pas son nom, il nous est impossible de dire si elles lui appartiennent.

---

(1) Bibl. Cotton. Tiberius. B. 11.

(2) Ibidem, Vitellius D. XIV. Leyser, hist. poetar. p. 448.

Quant à ses talens littéraires, l'accueil favorable qu'il reçut à la cour du roi et dans celle des barons, pendant presque toute sa vie, prouve d'une manière non suspecte, qu'ils furent marquants et distingués. Il paraît qu'il était très-versé dans la littérature de son temps; il parle de plusieurs poètes de son siècle, et le jugement qu'il en porte, annonce un homme de goût, et un littérateur impartial qui rend hommage au mérite, quand il le trouve, même dans les ouvrages de ses rivaux.

ROBERT GROSSE TÊTE.

Evêque de Lincoln.

ROBERT Grosse-Tête, né à Suffolk, fit ses études à Paris et fut évêque de Lincoln en 1235. On le regarde comme un des plus savants prélats du XIIIe. siècle. Nous renvoyons aux biographes anglais pour connaître ses nombreux ouvrages sur la théologie, sur la littérature et sur les sciences, et aux historiens de l'église pour apprendre ses démêlés avec le pape Innocent IV.

Nous avons de cet auteur un poème de 1748 vers sur le péché du premier homme et sur sa réparation. Leland et Tanner appellent cet

ouvrage le *Chastel d'amour*; mais il ne porte ce titre dans aucun des manuscrits que nous avons consultés; on ne le trouve qu'à la tête de la traduction anglaise qui en fut faite par Robert de Brune au commencement du XIVe. siècle.

Dans le manuscrit du muséum britannique 20 B. XIV, le copiste a intitulé l'ouvrage de Robert Grosse-Tête le *Roman des Romans*, à cause de l'importance du sujet qu'on y traite; ce titre lui a été aussi donné par un poète du XIVe. siècle qui a placé à la tête de ce poème une courte préface dans laquelle il développe les raisons de cette dénomination :

Roman des Romans est apelé,
Tel nom a dreit li est assigné,
Kar de ceo livre la materie
Est estrete de haut cleregie
Et par ceo k'il passe altrés Romans
Apelé est Roman des Romans
Etc.

Ce poème annonce du génie et de la facilité dans son auteur. Sa description du bon-

heur de l'homme dans l'état d'innocence est intéressante; mais je ne sais où le poète a pris que le soleil était alors sept fois plus lumineux que de nos jours, et que la lune était aussi brillante que le soleil de notre temps.

Après la chute d'Adam, il semble imiter deux poètes anglo-normands qui l'avaient précédé ; il fait intervenir devant le trône de Dieu la justice et la vérité qui demandent la condamnation du coupable, la miséricorde et la paix qui plaident en sa faveur. La promesse d'un Rédempteur par le fils de Dieu qui déclare se mettre à la place du coupable, réconcilie les quatre sœurs ; la miséricorde et la vérité vont au-devant l'une de l'autre, la justice et la paix s'embrassent.

Le poète fait ainsi parler la miséricorde à Dieu le père :

Entends a mei, bel douls pere,
Et te rends a ma priere,
Por cel dolent chetif prison
Que venir poet a rancon...

Par promesse le traïrent,
Par mal trepasser le firent;
La promesse lui falserent,
Falsité tuz tems quererent.
Et jo ta fille sui ainsnée
Sur tutes tes ovres nomée,
Ne direiz que ta fille feusse
Si tu de lui pitié ne eusse
Merci par dreit deist aver
Et ta merci deit lui salver,
Et ta tres dulce piété
Le deit mettre a salveté;
Por lui merci ades crierai
Tant que merci lui otiendrai.
Etc.

Pour annoncer la venue du Redempteur, le poète développe les idées du prophète et montre dans le Messie le Dieu fort, le Père du siècle à venir et le Prince de la paix prédit par Isaïe. L'histoire de sa naissance dans le *Chastel d'amour* occupe une grande partie du poème : ce Chastel est la Ste. Vierge, il est habité par toutes les vertus, rempli de toutes les grâces. Il y a du merveilleux dans cet ouvrage, mais c'est un merveilleux allégori-

que dont Robert Grosse-Tête introduisait le goût en Angleterre, et qne dans la suite Guillaume de Lorris développa encore plus amplement dans son Roman de la Rose.

L'auteur dit qu'il composa son poème pour l'instruction des personnes qui, ignorant les langues hébraïque, grecque et latine, avaient besoin de connaître les vérités fondamentales de la religion. Mais il est étonnant que le prélat emprunte à cet effet la langue française, et comme il ne parle nullement de la langue anglaise, nous devons en conclure que la première était la plus usitée en Angleterre, vers la moitié du XIIIe. siècle, puisque, pour instruire son peuple, un des pontifes les plus recommandables de cette île a recours à la langue romane.

Ce premier ouvrage de l'évêque de Lincoln est au musée britannique bibl. reg. 20. B. XIV. et bibl. Harleïenne n°. 1121. Warton dit qu'il en existe une traduction en vers anglais par Robert de Brune *alias* Rob. Man-

ning moine Gilbertin dans le Lincolnshire.

Les littérateurs anglais ne sont point d'accord sur un second ouvrage en vers français de Robert Grosse-Tête. Tyrwhitt et Warton le font auteur d'un *Manuel des péchés*, d'autres prétendent que c'est l'ouvrage de Guillaume Wadington, et j'ai été moi-même de cet avis. Mais d'après un plus ample examen, je pense que l'évêque de Lincoln a vraiment composé un *Manuel des péchés* tout different de celui de Wadington, et qu'il est au musée britannique sous le titre de *Traité des péchés et des vertus*, auquel d'autres copistes auront donné le nom de Manuel (1). Ce second ouvrage est de plus de 7000 vers, son étendue doit faire croire qu'il renferme sur les mœurs anglaises du temps des détails exacts et d'autant plus curieux qu'ils sont écrits par un homme très à portée de bien connaître tous les rangs de la société ; mais

(1) Bibl. reg. 16 E. IX.

nous laissons ces recherches aux écrivains qui s'occupent de la statistique morale de l'Angleterre au XIIIe. siècle : nous nous bornons à citer les premiers vers de cet ouvrage de l'évêque de Lincoln :

Que dites vous de la riche gent
Ki unt el siecle tut a talent
Ke asez lor sert a lor plaisir ?
Mes de ceo k'il deussent Dieu servir,
Ne leur vient ja droit a talent,
Fors ke s'en defendent sovent
Etc.

On doit remarquer que ce poète fait à volonté ses vers masculins ou féminins tantôt de huit et tantôt de neuf pieds.

Leyser place Robert Grosse-Tête parmi ses poètes latins et lui attribue un poème intitulé : *Disputatio inter corpus et animam* ; mais comme on trouve cette même pièce écrite en vers français au XIIIe. siècle, il est difficile de dire laquelle des deux est l'original, et laquelle appartient à l'évêque de Lincoln.

HAVELOC LE DANOIS.

QUAND les peuples conquérans se fixent dans le pays qu'ils ont envahi, ils en adoptent tôt ou tard les traditions et même les fables ; et lorsque le laps du temps les autorise à ne plus se regarder comme étrangers, ils se confondent avec les indigènes; ce sont, dit sir Walter-Scott, des arbres transplantés, ils poussent partout les fibres qui peuvent les unir au sol sur lequel ils ont été transportés ; aussi les traditions apportées des bords de l'Elbe s'effacent parmi les Anglo-Saxons, et les Normands oublient non seule-

ment leurs demeures scandinaves, mais même leurs possessions neustriennes, lorsqu'ils sont devenus Anglo-Normands (1).

Déjà nous avons vu Geffroy Gaimar, Robert Wace et les Romanciers de la Table Ronde se livrer à l'etude des antiquités bretonnes et galloises, et en les écrivant, y mêler toutes les traditions fabuleuses de ces contrées. L'auteur anonyme du Roman de Haveloc le Danois a certainement puisé aux mêmes sources; son ouvrage appartient en partie à l'histoire de l'Heptarchie : l'auteur, pour le rendre plus intéressant, y a seulement inséré quelques faits miraculeux, c'était le goût de son temps.

Nous devons beaucoup à la société nommée *The Roxburghe Club* qui a fait publier ce Roman, et à M. Madden garde des manuscrits du musée britannique, pour la savante dissertation qu'il a mise en tête de cet ouvrage, et dans laquelle il a recherché avec beaucoup

(1) Pref. de sir Tristrem.

de succès, la partie historique qui entre dans sa composition.

C'est au XIIIe. siècle qu'il faut placer la rédaction de ce Roman ; le même sujet avait déjà été traité dans la première moitié du XIIe. siècle par Geffroy Gaimar qui dans son histoire des rois anglo-saxons, raconte celle de Haveloc en 818 vers, d'après les traditions du pays, et le Trouvère anonyme en a mis 1106 en la composant de nouveau. Ce dernier donne à son ouvrage le nom de *Lai* :

Un Lai en firent li breton,
Si l'appellerent de son non
Et Haveloc et Cuarant.....
Li ancien par remenbrance
Firent un Lai de sa victoire
Por que touz jours en soit mémoire.
Etc.

A la suite du Roman de Haveloc, M. Madden a publié ce qu'a écrit Gaimar sur le même héros dans son histoire anglo-saxonne ; avant ces deux ouvrages il a placé le même Roman mis en vers anglais dans le XVe. siècle,

mais traité d'une manière beaucoup plus ample, puisqu'il renferme plus de trois mille vers. C'est la marche ordinaire des auteurs qui au moyen âge écrivent sur le même sujet à des époques différentes ; les derniers ajoutent toujours à l'original, et souvent ils se permettent d'y faire des changemens; cette licence est même quelquefois prise par les copistes.

M. Madden ignorant probablement cet usage, prétend que Gaimar a fait un abrégé du Roman de Haveloc, et conséquemment que le Trouvère anonyme lui est antérieur ; il affirme même que l'ouvrage de ce dernier est le plus ancien des Romans français.

Pour repousser ces assertions, nous disons :

1°. Que la méthode des abrégés en vers d'un ouvrage déjà versifié était inconnue au XIIe. siècle et dans les siècles suivants ;

2°. Que Gaimar cite les ouvrages qu'il a consultés; il raconte la peine qu'il a eue à se les procurer ; il nomme les personnages qui lui ont aidé à les obtenir, et il ne fait aucune men-

tion de l'ouvrage de l'anonyme (1);

3° Que le Romancier dit positivement qu'avant lui les Bretons avaient fait un Lai de l'histoire de Haveloc ; c'est donc d'après les Lais bretons ou gallois qu'il a travaillé son Roman, et il y a probablement ajouté de son chef l'anecdocte de l'hermite qu'on ne trouve pas dans Gaimar;

4° Que Gaimar écrivant dans la première moitié du XIIe. siècle, a encore des locutions usitées dans le XIe. siècle, et que l'anonyme n'emploie pas ; ainsi il dit

Li vostre pere out nan Gunter....
N'ayez garde, li mien ami....

L'article *Li* devant le substantif précédé d'un adjectif possessif, est une façon de parler du XIe. siècle,

« Li nostre pere qui ies ès ciels, saintefiez seit li tuens » nums, avienget li tuns regnes, seit faite la tue voluntet » si cum en ciel e en la terre, etc. »

Psautier de Guillaume-le-Conquérant.

---

(1) Voyez. l'article de Gaimar, vol. II. p. 104.

On trouve aussi dans Gaimar des mots qui sont encore purement latins, *uxor*, *sumus*, *ne pur hoc* ; il met un T ou un *D* à la 3e. personne du prétérit des verbes en *er* : toutes preuves qui démontrent que cet auteur est antérieur au Trouvère anonyme ;

5°. Qu'enfin il y a dans Gaimar des détails qui ne sont pas dans le Romancier, et même qu'il y a des faits contradictoires, ainsi il est impossible que le premier ait fait un abrégé de l'ouvrage du second.

Quant à l'ancienneté accordée par M. Madden au Roman de Haveloc sur tous les autres Romans français, c'est une opinion que rien n'appuie ; elle repose uniquement sur l'idée que Gaimar n'est qu'un abréviateur du Trouvère anonyme : or comme nous venons de prouver que cette idée est fausse, il n'est pas besoin de démontrer que la conclusion qu'on en tire, l'est également.

Le Romancier nous paraît avoir écrit dans le XIII. siècle, et il est très-problable qu'il

a puisé à la même source où Marie a pris ses Lais.

M. Fracisque Michel vient de publier le Roman ou Lai de Haveloc, avec une partie de la savante préface de M. Madden; mais on doit regretter qu'il n'y ait pas joint le texte de Geffroy Gaimar qui, ayant traité le même sujet dans la première moitié du XIIe. siècle, aurait fait connaître quelques-unes des règles grammaticales qui servent à distinguer le français du XIe. et du XIIe. siècle, de celui des siècles suivants.

SAVARI DE MAULEON.

On a placé ce poète parmi les Troubadours; cependant plusieurs auteurs le font anglais; pour être mieux instruits, consultons les rôles de la Tour de Londres et les manuscrits du musée britannique ; ces sources sont plus authentiques que les *balivernes* qu'on a débitées sur son compte, du moins c'est ainsi que l'abbé Millot qualifie les détails que les historiens nous débitent sur Savary de Mauléon (1).

(1) Hist. des Troubadours, vol. 2.

D'abord il était fils de Raoul, Sire de Mauléon. Le roi d'Angleterre, Henri II leur donna tout le pays appelé le Talmondais, les Mostiers des Mafels, Curson, et dix mille sols de rente à prendre sur la ville de la Rochelle, en échange des droits qu'ils avaient et qu'ils exerçaient à titre héréditaire sur cette ville (1).

En l'année 1201 le roi Jean-sans-Terre fit donner à Savary de Mauléon 200 livres d'Anjou par Guillaume de la Celle, sénéchal du Poitou, et en 1206 il fit tirer de son trésor de Winchester 200 marcs d'argent dont il le gratifia en le chargeant de jurer pour lui, avec Thibaut de Blason, la trève faite avec Philippe-Auguste.

Vers le même temps Savary fut nommé sénéchal du Poitou par le roi Jean. Mais pendant les longues divisions entre la France et l'Angleterre, il servit tantôt l'une et tantôt l'autre de ces puissances, mais principalement la première. Ce ne fut qu'en 1214 qu'il se

(1) Bibl. Harleïenne., n°. 311.

reconcilia définitivement avec la seconde : un sauf-conduit du roi Jean lui facilita le moyen d'aller le reconnaître pour son souverain légitime, et son repentir sincère obtint bientôt son pardon, et même les faveurs les plus signalées.

D'abord le roi Jean-sans-Terre lui donna tous les biens paternels et maternels de Geffroy de Magneville, comte d'Essex, les seigneuries de Petrefield, Mapldurham, etc., dans le Comté de Southampton. Ensuite par des lettres patentes du 25 mai 1215, adressées aux barons et aux chevaliers de la Rochelle, d'Angoulême, de Limoges, de Niort et de St-Jean-d'Angely, il ordonna que la monnaie de Savary de Mauléon et de ses descendans aurait cours dans tout le Poitou et le dans duché d'Aquitaine. Ces lettres furent confirmées par d'autres du 31 août et du 6 novembre de la même année, portant défense à tous les officiers royaux de laisser courir dans ces provinces d'autre monnaie que celle du roi et celle de Savary de Mauléon.

Le roi Jean étant mort l'année suivante, Henri III son fils ne fut pas moins bienfaisant envers ce poète, puisqu'il le nomma en 1222 sénéchal du Poitou et de la Gascogne. Savary avait eu pour maîtresse Amabilie Du Bois dont il eut un fils, nommé Raoul, que l'Archevêque de Bordeaux légitima par ordre du pape; le le roi d'Angleterre le légitima également par des lettres patentes du 10 mai 1232. Le père paraît s'être fixé dans cette île dans les dernières années de sa vie, et il y mourut en 1234, parceque la garde-noble de son fils était cette même année dans les mains du roi, avec des réserves pour le douaire et les droits de viduité d'Amabilie Du Bois sa mère

Tous ces faits ont été inconnus aux historiens des Troubadours, et même aux éditeurs du *Recueil des historiens de la France* (1), quoiqu'ils aient fourni des détails assez amples sur la vie politique et militaire de Savary de

(1) Recueil des hist., etc. vol. 17. *Passim.*

Mauléon ; mais les uns et les autres n'avaient pas consulté les Rôles de la Tour de Londres où les faits sont consignés sous la date des années précitées.

Quelques auteurs ont prétendu que ce poète était d'origine anglaise, et d'autres ont dit qu'il était français. On peut juger par les faits que nous venons de rapporter, combien les premiers sont dans l'erreur ; il était sujet du roi d'Angleterre en sa qualité de Comte du Poitou, et il le fut doublement lorsque ce dernier lui eut concédé de riches possessions dans son île. Ainsi l'origine française de cette famille ne peut être revoquée en doute. D'ailleurs les poésies composées par Savary de Mauléon constatent parfaitement cette origine. M. Raynouard en a publié plusieurs morceaux dans la langue des Troubadours (1), mais je n'ai pu en découvrir dans celle des Trou-

(1) Choix de poésies des Troubadours,

vères, quoique je ne doute pas qu'il n'en ait composé dans cette langue, puisqu'il habita long-temps l'Angleterre, et qu'il y maria sa sœur à Eustache d'Ardennes, un des barons de ce royaume.

CHARDRY.

Ce Trouvère anglo-normand paraît avoir reçu le jour dans le Glocestershire, du moins on trouve dans le livre noir de l'échiquier d'Angleterre le détail des fiefs que Richard de Chardry possédait dans ce comté (1).

On ne connaît de ce Trouvère que des poésies religieuses ou morales, et plusieurs des sujets qu'il traite, prouvent qu'il n'a pu écrire que dans le XIIIe. siècle.

(1) Lib. nig. scacar., vol. 1, p. 165.

Le premier est une vie des Sts. Barlaam et Josaphat ; l'un est un hermite, l'autre un fils d'un roi des Indes. Le poète ne fait que traduire leur vie en vers français d'après un texte latin mentionné par Vincent de Beauvais, et qui n'était lui-même qu'une version d'un texte grec. On a long-temps attribué l'original à St-Jean-le-Climaque et surtout à St-Jean Damascène ; mais une critique plus épurée démontre aujourd'hui qu'il n'est l'ouvrage d'aucun de ces auteurs. C'est celui d'un chrétien de l'Orient; quelques manuscrits portent qu'il avait été apporté à Jérusalem par un moine du monastère de St.-Saba. Mais quoique la plupart des Agiographes et même le Martyrologe romain placent la fête des Sts-Barlaam et Josaphat au 27 novembre, la critique regarde leur vie comme fabuleuse, c'est un Roman, dit M. Huet, mais spirituel...., et « quoique la vraisemblance y soit assez exac-« tement observée, il porte tant de marques » de fiction qu'il ne faut que le lire avec un

» peu de discernement pour le connaître. On » y découvre l'esprit fabuleux de la nation de » l'auteur par le grand nombre de paraboles, » de comparaisons et de similitudes qui y sont » répandues (1). » Baillet est de la même opinion (2). Aussi, long-temps avant ces hommes érudits, Pierre Alphonse dans son ouvrage intitulé *Disciplina clericalis*, et Bocace dans son *Decaméron* ont-ils placé sous d'autres noms, parmi leurs contes l'histoire de Barlaam et de Josaphat, et le premier de ces auteurs confesse qu'il avait pris cette pretendue histoire parmi les contes des Arabes.

Cependant, quoique la vie de Barlaam et de Josaphat soit par elle même agréable et très intéressante, tel était le goût pour les Romans de chevalerie, que le poète traitant un sujet romanesque, mais présenté sous le voile de la religion, ne se croit pas encore sûr de

---

(2) Traité de l'orig. des Romans.

(1) Vie des Sts, vol. 3. 27 novembre.

plaire à ses lecteurs : je crois, leur dit-il, que vous aimeriez mieux entendre

chanter
E de Rollant et d'Oliver,
Les batailles des duze pers
Orrium mult plus volenters
Ke ne frium, si cum je quis
La passiun de Jesus Crist ;
Tant sumes feinz ken ubliance
Mettum tut Deu e sa puissance.

Guy de Cambray, Trouvère français, a aussi mis en vers la vie de Barlaam et de Josaphat; c'est lui qui nous apprend que cet ouvrage est de St.-Jean Damascène et qu'il avait été apporté en France par Jean, doyen de la cathédrale d'Arras (1).

Le second ouvrage de Chardry est de la même espèce. Le poète n'est pas heureux dans le choix de ses sujets ; encore une vie des Sts. entièrement fabuleuse. Mais comme à cette époque il fallait du merveilleux pour plaire, on pourrait dire que l'auteur ne pou-

(1) Bibl. du roi, n°. 7595.

vait mieux choisir que la vie des sept frères dormans ; enfermés vivants dans une caverne, lors de la persécution de Décius, on les y retrouva dormans près de deux siècles après, sous le règne de Théodose le jeune. Certainement Dieu a pu opérer ce prodige et même de plus grands. Mais la croyance à un tel miracle doit être plus fondée sur l'autorité que sur le raisonnement. Le martyre de ces Sts. peut être vrai ; mais les Grecs du Ve. et du VIe. siècle l'ont surchargé d'un merveilleux qui n'a ni le fonds ni l'apparence de la vérité. Aussi Baronius remarque que les raisons qu'on allègue pour le rendre vraisemblable, sont toutes fausses (1).

D'ailleurs les Arabes ont parmi leurs contes, celui des *compagnons de la caverne* ; c'est ainsi qu'ils appellent les sept dormans ; ils y ajoutent même pour l'embellir que le chien enfermé avec eux devint raisonnable ; ils le

(1) Voyez Baronius et Baillet au 27 juillet.

placent même dans le ciel des astronomes auprès de l'âne de Balaam et avec celui du Messie; enfin pour peindre la passion d'un avare, ils disent en proverbe : *il ne donnerait pas un os au chien des sept dormans* (1), de manière qu'il est difficile de dire si leur conte est d'origine grecque ou arabe, s'il est dû aux Grecs ou aux Mahométans.

Le poète, après avoir annoncé dans son prologue, qu'il va parler de la puissance de Dieu et des merveilles qu'elle a opérées en faveur de ses saints, ajoute :

Ne ja sachez ne parlerum,
Ne de Tristan ne de Galerum;
Ne de Renard ne de Hersente
Ne voil pas mettre mon entente;
Mes voil de Deu e sa vertu
Ki est puissant e tut jurz fu
Etc.

Le poète finit son ouvrage par ces vers :

Ici finist Chardry son conte
E dit : doinst Deus a tricherie

(1) Herbelot bibliothèq. Orientale. vol. 1er. verbo — *Ashab Kahaf.*

Petit honur e curte vie,
E a tuz ceus qui l'amerunt,
E qui pur ceo me blasmerunt.
Amen, amen, dites en haut,
Je le cumferm, si Deus me saut.

Ces deux poèmes paraissent deux ouvrages d'un Jongleur, parce que le poète parle à des auditeurs qu'il appelle *seïgneurs*. Ce sont alors deux de ces pièces dévotes qu'on récitait ou chantait tous les jours de fête dans les cours des barons, ou dans les monastères. Warton a prouvé, par les registres de dépense des anciennes abbayes, qu'on y admettait des Jongleurs à certains jours de l'année, et qu'ils jouaient des Mystères, ou chantaient des pièces saintes et mêmes des Romans de chevalerie devant les moines. Warton prouve aussi que dans les siècles du moyen âge, les Jongleurs étaient plus largement retribués que les prêtres célébrant le service divin.

Le troisième ouvrage que nous attribuons

à Chardry est intitulé *le petit Plet* : c'est une dispute entre un vieillard et un jeune homme sur le bonheur et les malheurs de la vie ; et c'est encore une pièce de Jongleur. On en peut jugerpar le début du poème.

Beau duz seiguors , pour vous dedure ,
Vus cunterai une enveisure
De un veilart e d'un enfant
Ki se contralierent tant
De juvence e de veilesce ,
De jolifté e de peresce
Etc.

Le lieu où la scène se , passe est agréablement décrit par le poète.

Par un verger e ça et la
Icest vaslet itant a la,
Ke il choisi une funtaine
Dunt l'ewe esteit e clere e saine ,
La surze esteit e nette e bele
Ke rouleout cele gravele ,
Si fu la noise ducc e sutive ,
Si resemblout ben chose vive ,
Trestut entur fu l'erbe drue
Estincelant de flur menue
Et si esteint li arbre haut ,
Ke ja si grant ke fust le chaut ,

Ke nul n'en fust gueres grevé,
Ja kelke chaut ke fust l'esté;
Les oiseals de mainte manere,
Se acosteient a la rivere,
Por la verdur e por la flur;
Mult chantoient a grant ducur.
Le vaslet de ceo mult s'es joï,
E del duz chant ke il oï,
Et mult li hetta plus le lieu
K'a maint riche hum sun riche fieu

Li vaslet sist desus la rive
Auprès de la surse naïve,
Si en out al quor joie si grant
Ke unkes Reis ne Quens n'out tant;
A tant survint un veil villart
Ki li venist del autre part
Etc.

Le jeune homme est touché en le voyant triste, languissant et se soutenant à peine; il l'engage à s'asseoir auprès de lui et à lui raconter ses malheurs. Le vieillard qui en avoit eu beaucoup dans sa vie, se prête à ses désirs; de là des détails intéressants, des discussions morales et curieuses; c'est toujours le jeune homme qui relève le courage du vieillard, et dans leur conversation on reconnaît

dès cette époque l'esprit national et la morgue des Anglais. Ainsi le vieillard ne peut se consoler de la perte d'une épouse chérie, et prétend que ce n'est qu'en Angleterre qu'on trouve de *bonnes femmes* ; mais, lui répond le jeune homme, la lune luit pour tout le monde, et vous ne pouvez nier qu'il n'y ait quelques bonnes femmes chez nos voisins ; il est juste que la providence fasse jouir tous les peuples de ses bienfaits, et comme le plus grand de tous est une bonne femme, elle ne peut pas l'avoir entièrement refusé aux autres nations. Cependant je pense comme vous, Dieu nous a plus favorisé que les autres pays : les bonnes femmes sont aussi nombreuses chez nous, que les belles fleurs dans une belle prairie.

Mes de celes en est flurie
Engleterre cum bel praerie ;
Tuz les reames ki ore sunt
Passe Engleterre, e savez dunt,
De tuz deduiz e de franchise ;
Femmes i sunt de bel aprise,
Ne devez pas esmerveiller,
Si sunt assez li chevaler,

E tuz li autre ki sunt après,
Sunt pruz, gentils e franes adès.

Cependant le poète fait l'exception suivante pour ces chevaliers et ces ecuyers qui s'enivrent trop souvent:

Fors seul itant ke beverie
Empire mult lur bele vie.

On trouve les trois ouvrages dont nous venons de parler, au musée Britannique, bibliothèque Cottonienne, Caligula A. IX; ils sont écrits de la même main et en caractères anglo-saxons. Le premier est de 2924 vers, le second de 1750 et le troisième d'environ 2000. C'est dans ce même manuscrit qu'on trouve la traduction du *Roman du Rou* de Robert Wace, faite par Layamon en vers anglo-saxons, vers la fin du XIIe. siècle.

Je ne sais pas si on doit attribuer à notre poète un ouvrage qu'il a cité à ses auditeurs, en leur disant qu'ils aimeraient mieux entendre chanter des Romans de chevalerie que la Passion de Jésus-Christ; on trouve ce poème

dans la bibliothèque Harleïenne n°. 2253; il est certainement l'ouvrage d'un poète normand ou anglo-normand : la procédure contre le sauveur est remplie de termes de loi qu'on ne peut trouver que dans les rôles des échiquiers d'Angleterre ou de Normandie. Au reste, pour donner une idée du poème, nous citerons le morceau suivant sur le couronnement de J. C:

Cele corone dunt vus m'oez parler,
Sun chef li funt autour avironner,
Tortice fud, et fud d'un aiglanter,
E les espines li funt el chef entrer,
Tut sun bel vis li funt ensanglenter,
Aval la face li curt le sanc tut cler;
Un rosel tient, icel li funt porter,
Séer le funt, puis le funt saluer;
Mult se travaillent cum le porrunt gaber;
Queique il facent, ne velt a els parler
Cum uns aignels ne velt un mot soner,
Plus li funt ke jo ne puisse penser
Etc.

ADAM DE ROS.

La famille de ce Trouvère tirait son nom de la terre de Ros près Caen; quelques uns de ses membres avaient probablement passé en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant, ou y avaient été appelés par ses enfans. Dès les premières années du règne de Henri II, ils sont marquans, soit par les places qu'ils occupent dans ce royaume, soit par leur fortune; leurs possessions sont principalement dans l'Yorxshire et dans le comté de Kent (1). Celui dont nous parlons, était

(1) Madox's, hist. of the exchequer; *Passim.*

moine; du moins il paraît nous l'apprendre lui-même, puisqu'il commence son poème en s'adressant à ses coreligieux :

Seignos freres, or escoutez,
Vos qui estes a Deu voués,
Et aidez mei a translater
La visiun St-Pol li Ber.
Etc.

Mais le poète ne nous dit pas à quel ordre monastique il appartenait; il ne prend d'autre titre que celui de *serf de Dieu.*

Jeo sui serf Deu, Adam de Ros
Etc.

Le seul ouvrage que nous connaissions sous le nom de ce Trouvère, est l'histoire de la descente de St.-Pol aux enfers. Ainsi avant que le Dante s'immortalisât par sa *Divine Comédie*, un moine anglais s'occupait déjà d'une description de l'enfer. Mais où l'un et l'autre avaient-ils pris l'idée de leurs poèmes? L'avaient-ils conçue eux-mêmes, ou leur avait-elle été suggérée par quelque auteur qui les

eût précédés ? On trouve, il est vrai, dans de très-anciens manuscrits latins cette matière traitée sous le titre de *Visio inferni* (1). Aussi Cancellieri a recemment prétendu que le Dante avait pris le fond de son ouvrage dans celui d'Alberic moine du Mont-Cassin, qui vivait en 1120, et qui avait laissé par écrit ses visions de l'enfer. Mais n'est-il pas plus raisonnable de penser que Virgile avait fourni au Dante l'idée principale de son poème, et même beaucoup d'accessoires, puisque c'est par ce poète qu'il se fait conduire aux enfers ? Sans nous arrêter à cette discussion qui nous écarterait de notre sujet, disons qu'Adam de Ros ne paraît pas non plus avoir eu l'honneur de l'invention, puisque, comme nous l'avons vu, il débute en s'annonçant lui-même comme traducteur. Cependant il ne faut pas oublier que souvent les Trouvères, pour donner plus de prix à

(1) Bibl. Harl., n°. 2851 et n°. 3776.

leurs ouvrages, les annoncèrent comme traduits du latin, de manière qu'on peut avec raison balancer à réduire notre poète au seul titre de traducteur.

Ce n'est pas, comme dans le Dante, un payen qui conduit un chrétien dans les sombres demeures : Dieu envoie l'Archange St.-Michel à St.-Paul, et lui ordonne de l'y conduire pour lui en faire connaître toutes les horreurs. L'ange obéit, et va dire à l'apôtre :

Suis mei, bons hom, senz esmeance,
Et senz poor et senz dotance ;
Car Deu veut que jeo t'enmeine
Por en enfer veir la peine
Et le travail et la tristor
Que suefrent iloc pecheor.
Saint Michel s'en vait avant,
Saint Pol le suit, psalmes disant
Etc.

Le premier objet qui vient frapper les regards de l'apôtre, est un arbre de feu, d'une grandeur considérable, placé à la porte de l'enfer; à ses branches sont suspendues les âmes

des avares et des calomniateurs ; il voit ensuite l'air rempli de démons qui amènent une foule de pécheurs aux supplices qu'ils ont mérités, et des anges qui conduisent au ciel quelques gens de bien en petit nombre. L'apôtre entre bientôt dans l'abîme pour en parcourir les diverses regions, et en lui montrant les differens supplices, l'ange lui apprend les crimes de ceux qui les éprouvent ; des fournaises ardentes, des fleuves de feu où nagent les démons, les pécheurs qui y sont plus ou moins enfoncés suivant la gravité de leurs fautes ; il serait trop long de raconter les tourmens que le poète décrit. Nous dirons seulement qu'ils deviennent plus affreux à mesure que l'ange et l'apôtre descendent dans l'abyme. St.-Paul tremble et s'afflige, comme le Dante conduit par Virgile ; mais l'ange l'encourage et le prépare à voir des supplices plus horribles, ce qui n'empêche pas l'apôtre d'être à chaque pas saisi de terreur et d'épouvante.

Bons home por nient as dolours
Encor verras peines majours.

Puis il le conduit vers un puits scélé de sept sceaux qu'il lève, mais avant l'ouverture il ménage l'apôtre et lui dit :

Sta plus en loing, por Deu amor ;
Cum puès tu soffrir la puor ?
La bouche del puiz ovri
Et tele puor en issi
Ke soz ciel n'est pas home né,
Ki en dise la verité.

Alors l'ange fait connaître et les coupables plongés dans ce puits et les tourmens qu'ils endurent. St-Paul lui demande pendant combien de siècles dureront ces supplices ? Mais ici soit ignorance, soit erreur de la part de l'écrivain qu'il dit traduire, le poète anglo-normand fait répondre par l'ange qu'il n'est pas bien instruit sur ce point, et que peut-être cette durée sera de cent quarante-quatre mille ans ; au reste, ajoute St.-Michel, je ne la connais pas,

Et souz ciel n'en a nul home
Qui vos en dise la some.

C'est d'après cette incertitude que St.-Paul contristé, prie l'archange de s'adresser à Dieu avec lui, et de le conjurer d'adoucir les peines des damnés; d'autres anges se réunissent à eux pour prier, et leur ferveur obtient qu'à l'avenir les supplices cesseront depuis le samedi au soir jusqu'au lundi matin. Cette idée n'est pas neuve : nous avons vu St-Brendan obtenir la même grâce pour Judas dont Dieu lui avait montré les tourmens.

On trouve l'ouvrage d'Adam de Ros à la bibliothèque du roi n°. 2560 et au musée britannique, bibliothèque Cotonniene *Vespasianus* A. VII. C'est dans ce dernier manuscrit que l'auteur se nomme :

Jeo suis serf Deu, Adam de Ros,
Ici fais jo le mun repos.

SARASIN.

Ce poète est, je crois, le dernier des Trouvères qui ont travaillé sur des sujets de la Table Ronde, et ce fut en 1278 qu'il composa le *Roman du Ham.* C'est l'histoire d'un tournoi qu'il suppose avoir eu lieu dans la ville du Ham en Picardie. Il fait dans son prologue un grand éloge du roi Henri Ier., et il est évident qu'en prenant la plume, il n'avait d'autre dessein que de critiquer la conduite d'un roi qu'il ne désigne qu'en disant qu'on le nommait Louis, et que son père portait le même nom. Alors on voit que c'est

St-Louis dont il attaque l'ordonnance contre les tournois. Son premier motif est le tort qu'elle fait aux Jongleurs, qui gagnaient leur vie en allant amuser les chevaliers par leurs chants ou par leurs récits romanesques, lorsqu'ils étaient blessés dans les tournois ; il se plaint ensuite des pertes qu'éprouvaient par cette ordonnance les selliers, les fourbisseurs, les maréchaux et autres marchands et ouvriers qui vivaient par la dépense des seigneurs qui allaient se signaler dans ces combats. Enfin il déplore les suites fâcheuses que la défense du roi devait amener pour les mœurs ; il prétend qu'il n'y aura plus ni vaillance ni chevalerie. Il fait tenir par la Courtoisie un discours ou elle se plaint de ne plus habiter parmi les nobles et surtout parmi les jeunes gens ; elle leur rappelle le temps heureux des chevaliers de la Table Ronde, et les renvoie aux ouvrages de Chrétien de Troyes pour y prendre des leçons d'urbanité et des autres vertus qui conviennent à des chevaliers.

C'est d'après ces préliminaires que l'auteur, malgré l'ordonnance, fait indiquer par madame Courtoise un tournoi solennel au château du Ham. Les sires de Longueval et de Barentin sont chargés de le publier dans toutes les provinces de France et à l'étranger. La reine Genievre, femme du roi Artur, vient d'Angleterre avec une suite de sept cents personnes, tant demoiselles que chevaliers, pour présider ce tournoi, qui dure trois jours, et où se se distinguent par leur valeur le chevalier au Lion, messire Yvains et plusieurs chevaliers de la Table Ronde. Mais, par une bizarerie inconcevable, le poète fait briller avec ces êtres imaginaires, plusieurs des grands Seigneurs de France, et surtout des chevaliers normands et anglo-normands : les sires de Harcourt, de Montague, de Neville, de Ver, de Bailleul, de Tesson, de Hangest, de Blosseville, de Carbonel, de Ferrieres, d'Esneval, de Trie, etc. Il fait principalement l'éloge d'Enguerrand de Bailleul,

Messire Enguerran qui envie
A de bien faire en tous liex,
Et si crois je, si m'ait Dex,
Qu'il fu fiz au plus cortois home
Qui fut entre Londres et Rome;
Mult de gens le tiennent a preu,
Sire fu de tout en Vimeu,
En Escoche (1) ot de grant terre
Etc.

Dans les rôles de la 42e. année du règne de Henri III, (1258) il est fait mention de Pierre Sarasin et de ses recettes à l'échiquier, mais je ne puis dire s'il est le Trouvère dont nous parlons, parce qu'il n'a pas mis son prénom dans son prologue. Son ouvrage est à la bibliothèque du roi n°. 7603.

---

(1) Ecosse.

HELIE DE WINCHESTER,

ET

ADAM LECLERC.

Soit que la traduction des Distiques de Caton par Ervard de Kirkham n'eût pas passé d'Ecosse en Angleterre, ou que le français en eût trop vieilli, Hélie de Winchester en fit, au XIIIe. siècle, une traduction, nouvelle dont on trouve un manuscrit au musée britannique, dans la bibliothèque Harleïenne, et un autre dans la bibliothèque du collège du *Corpus Christi*, à Cambridge.

Vers la même époque, Adam le Clerc en fit une autre traduction également versifiée, et dont on trouve deux exemplaires dans la

bibliothèque Harleïenne. Ce Trouvère était du pays de Caux, et comme il avait été un des bienfaiteurs du prieuré de Ste-Foy de Longueville dans la même contrée, on célébrait tous les ans, le 26 décembre, son obit dans ce prieuré (1).

Le premier de ces poètes dit qu'il a traduit pour ceux des anglais qui, n'entendant pas le latin, ne parlaient que le Roman; tous deux déclarent qu'ils ont écrit dans un but moral, et surtout pour l'instruction des enfans.

Nous avons une traduction en vers français de l'art d'aimer d'Ovide par *maître Hélie*, mais je ne sais pas si cet Hélie est celui de Winchester, ou un autre Trouvère.

---

(1) Obituar. Stæ Fdis.

GERBERT DE MONTREUIL.

Ce Trouvère est auteur du *Roman de Girard de Nevers* qu'on appelle aussi le *Roman de la Violette.* Cette ouvrage fut composé à la demande de Marie de Montgomery, fille du dernier comte du Ponthieu, de la famille des comtes de Belesme et d'Alençon, dont elle fut héritière, et ensuite Comtesse d'Aumale par mari.

Ce Roman de Girard de Nevers a eu plusieurs éditions; la dernière est celle de M. de Tressan (1); mais aucune n'a été publiée

(1) Rom. de chevalerie, vol. 3.

d'après les anciens manuscrits en vers du XIIIe siècle ; elles ont toutes été faites d'après une copie en prose française qu'un anonyme dressa au XVe. siècle sur un exemplaire en langue provençale. Je n'oserais affirmer avec les auteurs du catalogue du duc de la Vallière que cette version en langue du midi de la France, n'a jamais existé (1), et que l'anonyme n'a pu traduire en prose que d'après l'original en vers ; le Roman de la Violette est assez intéressant pour qu'un amateur l'ait mis jadis en langue méridionale. D'ailleurs l'anonyme ne fait aucune mention de plusieurs faits marquans qu'on lit dans l'original, et qui manquaient probablement dans sa copie du midi : ainsi il ne nomme pas Gerbert de Montreul, auteur primitif du Roman, et qui se fait connaître dans son ouvrage ; il place les gestes de son héros sous Louis-le-Gros, tandis que le Trouvère ne désigne pas sous quel prince

(1) Catalog. de la Vallière, vol. 2. n° 107.

du nom de Louis ces gestes arrivèrent ; enfin il ne dit pas que ce Roman fut composé pour Marie de Montgomery : il nous semble donc très-probable qu'un littérateur du midi a traduit en prose française le Roman de la Violette d'après un texte provençal dans lequel on avait supprimé les faits ci-dessus comme n'intéressant pas la Provence.

D'ailleurs, en parcourant les poésies des Troubadours, on voit qu'ils citent très-souvent les Romans français ; ils devaient donc avoir été traduits pour eux, ou par eux dans cette langue, ou bien il faut dire qu'ils l'entendaient tous, ce qui n'est guères probable.

Le fond du Roman de Girard de Nevers n'a rien qui ait trait à l'histoire ; c'est un Roman d'amour et de chevalerie ; tous les détails sont le produit de l'imagination du poète, qui prend toutes ses allusions dans la mythologie ou dans les Romans de la Table Ronde. Il annonce d'abord qu'il veut mettre en rimes

Un conte bel et delitable ;
N'est pas de la Reonde Table,
Du roi Artur, ne de ses gens,
Et si est li contes biaus et gens.
Que je vous voel dire et conter ;
Car on i puet lire et chanter,
Et si est si bien accordans
Li chants au dit, les entendans
En trai a garant que dis voir.

Enfin le Trouvère, pour intéresser ses lecteurs, leur promet que dans son Roman ils entendront *maintes courtoises chansonnettes*.

En effet son ouvrage commence par la description d'une cour plenière que le roi Louis tient au Pont de l'Arche, et c'est dans cette fête que plusieurs princesses chantent, chacune à leur tour, et entre autres madame Nicole, Comtesse de Besançon, sœur de l'évêque de Lincoln. Girard lui-même chante une *chanson à Carole*, et on en trouve plusieurs autres dans son Roman. Ses amours avec la belle Oriant forment la partie principale de l'ouvrage ; il est rempli d'aventures chevaleresques qui attachent le lecteur ; on y remarque surtout un incident imité des Romans de la

Table Ronde, c'est le déguisement de Girard qui, pour pénétrer plus sûrement dans le palais de Lisiard qui avait usurpé le Comté de Nevers, prend le costume d'un Jongleur, et s'accompagnant avec sa vielle, chante devant la cour un morceau de poésie tiré du *Roman de Guillaume le Marquis au Court-Nez.*

Quoique le Roman de Girard de Nevers soit un des plus jolis que le moyen âge nous ait laissés, il n'a pu trouver grâce devant M. de Tressan ; toujours entraîné par sa manie de ramener à nos mœurs actuelles, celles des temps de la chevalerie, cet éditeur a changé et quelquefois supprimé plusieurs faits de l'ouvrage primitif; cette licence dont il a trop abusé en publiant sa collection de nos anciens Romans, ne l'empêche pas de les appeler des Romans de chevalerie, quoiqu'il les ait souvent défigurés.

Nous avons du même poète une *vie de St-Eloy* en vers français. C'est un manuscrit assez ample qu'on ne trouve que dans la bibliothèque de M. Douce, à Londres.

TROUVÈRE ANONYME.

Continuateur du Brut d'Angleterre par Robert Wace.

ous avons vu que Robert Wace mit en vers français, en 1155, l'histoire des rois Bretons ou le Brut d'Angleterre d'après le texte latin de Geffroy de Monmouth, et que le manuscrit de la bibliothèque Cottonniene Vitellius A. X. renfermait cette traduction avec un supplément par un Trouvère anonyme.

La traduction versifiée de Wace finit, comme l'ouvrage de Geffroy de Monmouth à la mort de Cadwalladre, à la fin du VIIe. siècle, et la partie de son continuateur va depuis cette époque jus-

qu'à la vingt-quatrième année du règne de Henri III. Ce n'est pas qu'il nous donne des détails sur la vie de ce prince; il ne fait que le nommer; mais il parle de la mort de la princesese Eléonore, fille de Geffroy, duc de Bretagne, et sœur du malheureux prince Artur, assassiné par le roi Jean-sans-Terre son oncle, et comme elle fut enterrée au prieuré de St-Jacques de Bristol, en 1241, c'est après cette année qu'il faut placer le continuateur du Brut en vers français.

Si le poète qui fut auteur de cet ouvrage nous a caché son nom, il nous a du moins conservé celui du lieu où il le travailla, et d'où probablement il était originaire: ce fut à Amesbury, dans le Wiltshire, qu'il le rédigea. Il paraît qu'il n'était pas de race normande, mais qu'il descendait d'une de ces familles qui avaient été dépouillées lors de la conquête. La manière énergique avec laquelle il s'exprime contre les spoliations commises par le duc Guillaume et ses nor-

mands, l'indignation avec laquelle il décrit les ravages que ce monarque se permit pour augmenter l'étendue de ses forêts, la barbarie qu'il signale dans ses lois forestières, les soupçons qu'il répand sur la vertu de la femme du Conquérant, l'esprit vindicatif et l'âme atroce qu'il lui prête, tout annonce la plume mécontente d'un anglo-saxon.

Lorsque ce poète dit qu'il a traduit son ouvrage, il veut sans doute parler des chroniques latines qui existaient de son temps. Je n'ai pas examiné si l'on doit compter sur son exactitude dans son histoire anglo-saxonne, mais j'ai trouvé beaucoup d'erreurs dans la partie anglo-normande : ainsi il dit que Mathilde de Flandres, femme du Conquérant, était nommée *Matilde d'Ecosse* à cause de sa mère qui avait épousé le roi d'Ecosse, tandis qu'elle était fille d'Adèle de France, fille du roi Robert ; il assure que le duc Guillaume mourut à Caen, tandis qu'il mourut à Rouen ; il dit que le roi Henri Ier. fut enterré à Caen, tan-

dis qu'il le fut à Reading ; enfin il nous apprend que Mathilde de Flandres, encore fille, avait été éprise d'un jeune Comte anglo saxon, nommé *Brictrichman*, qu'elle lui avait offert sa main qu'il dédaigna ; mais que devenue reine d'Angleterre elle se vengea de ce mépris en rendant le Comte suspect à son mari, qui lui permit d'en *faire sa volonté* ; qu'alors elle le fit assiéger dans son château de Haneley, et conduire en prison à Winchester, où il mourut après avoir été privé de tous ses biens. Ce fait deshonorant pour la mémoire de cette princesse ne me paraît consigné dans aucun des historiens contemporains ; il est très-fâcheux que le poète n'ait pas cité ses autorités, parcequ'il rapporte des événemens qu'on ne trouve pas ailleurs ; comme il serait trop long, et d'ailleurs étranger à mon sujet, de m'apesantir sur ce point, je ne consignerai ici qu'un seul de ces faits ; il est inconnu aux autres historiens, et de plus il est curieux.

La gloire ne suffit pas toujours aux conqué-

rants : le duc Guillaume s'en était couvert par la conquête de la grande Bretagne, cependant son cœur n'était pas satisfait, il aurait voulu soulever le voile qui nous cache l'avenir, et savoir si ses enfans, devenant dignes de leur père, soutiendraient la gloire de son nom. Continuellement agité par cette incertitude, il ordonne de convoquer les savants de ses états, et surtout son clergé d'Angleterre et de Normandie, non pas simplement pour les consulter, mais pour demander une réponse claire et positive à cet égard. Il faut convenir qu'elle n'était pas facile à donner ; aussi jamais concile ne fut plus embarassé. Le roi lui-même se présente dans l'assemblée.

Seignors, dit il, ki estes ici
De estre venus mult vus merci :
De vos sens e vostre saver
Ore endreit mult ai mestier ;
Une pensé ki m'est al quer
Ne me soffre repos aver,
De mes treis fils ki beals sunt,
A quele fin il avendrunt,
Por ceo vus prie e vus requier

K'entre vus touts voilliez traiter
De mes enfans coment ira,
A quele fin chascun vendra ;
Mais de ceo ke aurez trové,
Ne me celez la verité.
Li Rois atant a pris congié.

Les plus âgés parlèrent les premiers, et parlèrent peu : la vieillesse est sage ; elle sentait le ridicule de la demande et l'impossibilité de la réponse. La discussion s'ouvre enfin ; les uns veulent qu'on raisonne d'après le caractère des enfans, les autres d'après leur couleur ; on dispute ; les avis se partagent, et la diversité des opinions ne fait que rendre encore plus obscures les ténèbres de l'avenir

Cependant il fallait une réponse au monarque impatient, et l'assemblée allait toujours disputant sans la trouver, lorsqu'un de ses membres lui fit sentir que le calme avant tout était nécessaire, et qu'il se chargeait de la solution, si l'on voulait être tranquille, et le laisser faire. L'embarras général fait bien-

tôt accepter l'offre, on s'asseoit, on se tait.

Alors *le sage maître*, comme l'appelle le le poète, demande qu'on fasse comparaître les enfans séparément devant l'assemblée. Robert de Courteheuse, comme aîné, parait le premier; Beau-fils, lui dit, le Maître si Dieu qui est tout-puissant, eût fait de vous un oiseau, à quelle espèce de ceux qu'il a créés, voudriez-vous avoir appartenu Je voudrais avoir été un épervier, répond le prince. Pourquoi, lui demande le maître ?—Parce que cet oiseau est noble, hardi et toujours décidé à fondre sur sa proie; c'est par sa valeur qu'il est chéri des princes, aime des chevaliers, et porté même avec plaisir sur la main de leurs dames, et je voudrais être comme lui courageux, vaillant et recherché pour tout le monde, mais aussi redouté de mes ennemis.

Seignors, dit il, a mon voler,
Jeo voldrai mielx estre esperver,
E la reson jeo vus dirai :
Porquei esperver estre voldrai ;
L'esperver est gentil oisel,
Le plus hardy ki volei de hel,

En besoigne il est bienvolant,
A prendre praie est bienfaisant;
De tote gent il est prïsé,
De princes cheri e honoré;
Issi, di jeo, en droit de moi,
Curteis, gentis estre voldrai,
Chevaler pruz e bien vaillant,
En besoigne estre bienfaisant
De tote gent estre-honoré,
E sortuz cremu e amé.

Après cette réponse on congédie l'aîné des fils du conquérant, et on fait entrer le second. Beaufils, lui dit également le sage clerc, si Dieu eut voulu faire de vous un oiseau, lequel auriez-vous désiré être? Guillaume le Roux réfléchit un instant, et répond qu'il aurait voulu être aigle. — Pourquoi? — Parcequ'il est le plus fort et le plus puissant de tous les oiseaux, en un mot parcequ'il en est roi; s'il aime à ravir sa proie, il aime aussi à la partager, et comme lui j'aurais aimé à régner, à prendre et à donner à mon gré.

Guillaume le Roux se retire; Henri son

jeune frère vient prendre sa place ; on lui fait les mêmes questions, et il répond qu'il aurait voulu être un étourneau :

Mult bien sagement a parlé.
Sire, ceo dist, en verité
De mùn quer dirai le pensé :
Si dex de moi eust destiné
Ke oisel fusse par son gré,
E jo meismes choisir porrais
Estre icel ke jo voldrais,
De tuz icels ki volent de hele,
Mêlz voldrais estre un estornele;
Si vus en dirai ma resun
Devant vus tuz e en commun :
Mult bien savez ke l'estornele
Est deboners e simple oisele,
En grant soudre il volt voler,
Et le païs environner,
E simplement son vivre querre,
E sans domage a nului faire,
Il n'a ja cure de ravin.,
Ne de grever ancun veisin,
E si en cage seit norri,
Hom ne sera grevé par lui ;
Meis par parler e par son chant
Il est a toz jorz solazant.
Issi vus di jeo de par moi
Com lui simples estre voldroi,

Ne voldroi ja home grever,
Ne por ravine guerre aver;
Meis jo voldroi en ma meson
As miens estre compaignon,
Vivre en peis e en compaignie,
En solace tote ma vie.
Quant Henri ceo aveit dit,
Sus leva, e congié pris.

Alors, le sage clerc qui avait questionné les trois frères prend la parole et dit : nous connaissons tous le goût des trois frères, et et il nous est facile maintenant de répondre à leur père.

L'aîné voudrait être épervier : c'est un oiseau courageux; on l'aime, mais on le craint; il ne vole pas toujours quand il veut, il passe la plus grande partie de ses jours à la chaine: j'en dis autant de Robert; il sera brave, il acquèrera de la gloire par ses exploits; mais après avoir parcouru les pays lointains pour voler après la renommée, il sera pris de force comme lui, et comme lui il mourra dans les fers.

Le second voudrait être aigle : cet oiseau

est puissant, parce qu'il est fort, et par là même on ne lui sait pas gré de ses prouesses ; on n'honore pas la force, on la redoute ; alors la faiblesse calcule, l'adresse se joint à elle, et une pierre, une flèche abat le plus fort: Guillaume sera roi comme l'aigle, mais aussi comme lui il sera malfaisant, cruel, redouté, haï, en un mot il finira mal.

Le troisième fils du conquérant voudrait être étourneau : c'est un oiseau simple et débonnaire ; il aime à voler acompagné de ses semblables ; il veut vivre en paix avec eux, ne faire mal à personne et attendre sa fin dans le repos et la tranquillité ; c'est là le caractère de Henri ; naturellement pacifique, il ne fera la guerre à ses ennemis que quand on l'y forcera ; riche et bienfaisant, il aura une cour nombreuse et brillante ; s'il a quelques chagrins, le temps et la raison les adouciront, et il finira par mourir en paix, regretté de ses sujets.

De ces enfans jo vus ai dit
Ceo ke Deus en mon quer a mist,
E vus qui ma reson savez,
Si j'ai mespris, si m'amendez.

On prévoit facilement que chacun des deliberants étant embarassé, aucun d'eux n'osa contredire une opinion qui donnait un moyen facile de satisfaire le monarque ; elle fut donc généralement adoptée, et son auteur fut chargé de l'exposer au prince à la tête de l'assemblée. On reçut avec de grands honneurs dans le palais, des hommes qui venaient révéler les événemens de l'avenir. Le sage clerc annonça au conquérant que son fils aîné serait un preux chevalier, mais peu estimable, et qu'il mourrait en prison ; que le second serait roi, mais un roi méchant et qui serait tué ; qu'enfin le troisième serait un prince qui régnerait avec gloire et mourrait en paix. Guillaume fut fort affligé de la fin malheureuse reservée à ses deux fils aînés, et ne se consola qu'en songeant à la gloire future du troisième de ses enfans.

Cette anecdote est-elle un conte inventé à plaisir, ou un fait consigné dans quelque historien du moyen âge? (1). Dans le premier cas il faut rendre hommage à l'imagination de l'auteur, et, dans le second, il faut dire que la source où il a puisé nous est inconnue. Comme on trouve dans la bibliothèque Cottonienne, Cléopatra A. XII, l'anecdote ci-dessus en pièce détachée, on pourrait la regarder comme un conte que le Trouvère aura ensuite inséré comme un fait réel dans sa continuation du Brut d'Angleterre. D'un autre côté, les dernières volontés du conquérant, la prédiction qu'il fait en mourant à son jeune fils, pourraient peut être offrir quelques rapports de vraisemblance avec le récit du poète.

---

(1) Cette pièce est de 266 vers.

PIERRE DU RIES.

Ce Trouvère normand nous a laissé plusieurs ouvrages qui doivent le faire placer parmi les poètes les plus distingués du XIIIe. siècle ; on y trouve de l'imagination et du génie ; l'auteur a su y répandre beaucoup d'intérêt, et quoiqu'on eût alors un grand nombre de Romans de chevalerie, les siens furent si estimés qu'on en fit des traductions anglaises et italiennes presque à la même époque.

Le premier de ces Romans est celui d'Anseis de Carthage, un des paladins de Charlema-

gne. Quelques copies disent son neveu, et ce titre lui conviendrait mieux, d'après la conduite de ce prince envers lui. Anseis avait figuré avec tant d'éclat dans les guerres de cet empereur, en Espagne, qu'après avoir soumis la Peninsule, le conquérant l'en établit roi, ainsi que de la rive opposée dont il forma le royaume de Carthage. Ce Roman, qui est de 10850 vers, n'est rempli que des exploits des Français contre les Maures, tant en Espagne que dans le nord de l'Afrique. L'auteur, dans son préambule, nous apprend que les Jongleurs chantaient bien avant lui quelques faits historiques sur Anseis de Carthage, mais que lui seul connaissait l'ensemble de l'histoire de ce paladin, et qu'il va la raconter. Ainsi, il est évident que si les Jongleurs pillaient quelquefois dans les ouvrages des Trouvères, ceux-ci allaient souvent chercher leurs sujets dans les chants des Jongleurs:

Cil Jongleour vos en ont dit partie,
Mais il n'en seyent valissant une alie,

Ains la corrompent par lor grant druerie ;
Par moi vos ert iceste radrecie,
Car il n'est hom qui de meillor vos dic...
Hui mais orrez chanson enluminée ;
Onques par home ne fut mieudre cantée ;
Bien ait de Dieu qui si bien la gardée.
Cil Jongleour en font male oubliée
Qui la rime ont corrompue et faussée,
Mais je la rai a droit point ramenée.

L'auteur se nomme à la fin de son Roman ; mais je remarque que son héros n'est pas nommé parmi les paladins que le faux Turpin désigne comme accompagnant Charlemagne dans ses guerres d'Espagne ; ainsi, ce poète a dû écrire d'après des traditions populaires conservées par les Jongleurs et embellies sans doute par les fictions de son génie.

Quelques copistes ont mal-à-propos attribué ce Roman à Graindor de Douai.

Le second ouvrage de notre poète est le *Roman de Beuves de Hanstone et de s'amie, Josiane, fille du roi d'Armenie.*

Ce poème est de 18515 vers ; mais cette longueur n'a rien qui doive effrayer le lec-

teur; le poète sait, pour ainsi dire, l'attacher à chaque page.

Beuves est fils de Guy, comte de Hampton; l'épouse de ce dernier le fait massacrer par Doon de Mayence, son amant, et leur fils n'échappe au même sort qu'à travers mille dangers. C'est le récit de ses malheurs et des combats qu'il a perpétuellement à essuyer qui commence à rendre l'ouvrage intéressant; aussi le poète, dans son début, a-t-il eu soin d'avertir qu'avant le lever de l'aurore les faits qu'il va raconter auront fait verser bien des larmes : réflexion qui prouve que les Romans étaient quelquefois chantés le soir par les Jongleurs, et que ces chants se prolongeaient très-avant dans la nuit.

Parmi les combats que Beuves de Hanstone livre en Angleterre, on distingue ceux qu'il soutient pour établir Maxin, Comte de Glocester, dans les états dont le Comte palatin son père avait été dépouillé. Parent très-proche du Roi il fréquenta souvent la cour; mais des cour-

tisans jaloux cherchent à le perdre, et le fils du roi partage leurs perfides projets. Ce dernier est tué par Arondel, cheval de Beuves: c'est un second Bucéphale, qui ne connaît que son maître, et qui semble deviner ses ennemis; mais aussi point d'éloges donnés au cavalier qui le monte, sans que le poète ne les fasse partager à son dextrier. La mort du fils du roi fait expulser d'Angleterre Beuves, Josianne et Guy leur fils. Arrivés sur le continent sans aucune ressource, ils vont se reposer dans une forêt; mais pendant que le père est alle à la chasse, pour trouver quelques vivres pour sa famille, des pirates enlèvent sa femme et son fils. C'est alors que commencent des aventures romanesques que l'auteur conduit avec art. Guy est donné à un pêcheur qui l'elève; le mari va à la recherche de sa femme, et Josianne, délivrée des mains des pirates, va courir le monde pour retrouver son mari; enfin, le fils, devenu âgé, va de son côté cherchant père et mère. Ce sont les malheurs de ces

trois individus, se cherchant mutuellement, qui forment une grande partie du Roman.

Cependant Guy est reconnu à la cour du roi de France, et le roi d'Angleterre étant mort sans postérité, les barons anglais viennent lui offrir la couronne comme au principal héritier du trône; mais il préfère aller à la recherche de son père et de sa mère, qu'il retrouve enfin à la cour du roi d'Arménie. Josianne, fille de ce dernier, devient son héritière, et Beuves devient roi au droit de sa femme.

Mais bientôt informés par leur fils de leurs droits à la couronne d'Angleterre, ils lui laissent celle de l'Arménie, et viennent à la cour du roi de France, qui les conduit à Gravelines, et de là en Angleterre. Fêtes brillantes pour leur sacre auquel assistent le roi de France et ses pairs, les rois d'Ecosse et d'Irlande. Josianne meurt après cinq ans de règne, et Beuves, dégoûté bientôt des honneurs du trône, se dérobe à sa cour, et va se refugier dans un ermitage où il se renferme pendant sept

ans, sans qu'on puisse découvrir le lieu de sa retraite; c'est un ange qui vient l'apprendre au roi de France, au moment de la mort du héros du Roman.

L'auteur, en débutant, cherche à donner du prix à son ouvrage, en assurant que l'original avait été découvert dans une ancienne abbaye:

Plaist vous oïr, bonne gent honnorée
Bonne chanson de bien enluminée;
Meillour de li ne puet estre chantée
Par Jongleour dite ne devisée,
Comme ceste est qui ci vous est contée,
Si comme fu en un livre trouvée
D'une abeïe anciennement fondée.

Cependant le poète convient qu'on chantait les aventures de Beuves de Hanstone long temps avant que son Roman eût paru :

Tel vous en conte, c'est verité prouvée,
Ki de l'estore ne set une ventrée,
Del miex en ont grant partie oubliée,
La chanson ont corrompue et faussée;
Mais j'en dirai, c'est verité prouvée,
La droite estore sans point de demourée,
Si comme fu en Romau translatée,
Et par un clerc nos fu renouvelée.
Etc.

Si nous en croyons Selden et Camden, Beuves était comte de Southampton, dans le siècle de la conquête de l'Angleterre par les normands ; sa demeure était à Duneton, dans le Wiltshire, et on conservait son épée au château d'Arondel. Ses malheurs et ses prouesses lui avaient acquis une grande popularité, et il est certain que les normands et les anglo-normands, recueillant les traditions conservées dans les chants des Jongleurs sur ce champion du moyen âge, en firent le sujet de leurs Romans en y ajoutant toujours du merveilleux. En effet, nous avons encore un autre Roman de Beuves de Hanstone, composé par un anonyme et dont M. Vanpraat a donné quelques extraits dans le catalogue de la Vallière (1) : le style en est plus ancien que celui du Trouvère dont nous parlons ; il n'a d'ailleurs que 10800 vers, et celui qui lui est postérieur, en a 18525 ; c'est la marche ordinaire : le même

(1) Vol. 2. p, 215,

sujet traité par un Trouvère, est toujours amplifié par celui qui le traite de nouveau.

Les Anglais ont aussi dans leur langue, et en vers, le ,Roman de Beuves de Hanstone ; mais l'auteur convient que c'est une traduction faite d'après le Roman français, et, en comparant, on trouve que c'est le Roman du Trouvère anonyme de la Vallière qu'a suivi le poète anglais, en changeant quelques noms des personnages. M. Ellis, qui a publié un abrégé du Roman anglais, convient qu'il n'est que de 4110 vers ; alors, c'est un extrait d'un abrégé, puisque l'original en a 10800 (1).

Pierre Du Riès termine son Roman en disant :

> Ci fine l'estoire d Beuvon, ce sachiez,
> Meillors Anglais n'ala onques sur piez.

Le troisième ouvrage de ce Trouvère est la continuation du Roman de Judas Machabée, commencé par Gautier de Belleperche. Langlet

(1) Specimens of early English metrical Romances, vol 2 p, 95,

(2) Bibl. des Romans, vol. 2 p. 233.

Du Fresnoy dit que ces deux poètes vivaient avant 1280; Warton dit que Gautier de Belleperche avait commencé l'ouvrage en 1240; On voit, dans les rôles de la Tour de Londres, que la famille de Gautier habitait le Cotentin, sous le duc Jean-sans-Terre. Pierre de Belleperche archidiacre de Lisieux, fut ensuite grand doyen de Paris, évêque d'Auxerre, et chancelier de France en 1306; il mourut en 1307 : c'est tout ce que nous pouvons dire sur ce poète et sur sa famille.

RICHARD D'ANNEBAUT.

Ce poète était de la famille des seigneurs d'Annebaut, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque ; sa maison était aussi ancienne qu'illustre en Normandie., Robert Wace place le sire d'Annebaut parmi les seigneurs qui acompagnèrent le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, et ses descendans y possédèrent de grands biens dans le comté de Sommerset (1) Le cartulaire de l'abbaye de Troarn rapporte les donations faites à ce

(1) Collinson's Somersetshire *Passim.*

monastère par les seigneurs d'Annebaut, depuis l'année 1101 jusqu'en 1250. Cette famille s'éteignit dans le cardinal d'Annebaut, évêque de Lisieux, mort en 1558, et dans Claude d'Annebaut son frère, maréchal et amiral de France, qui ne laissa pour héritière que Magdeleine d'Annebaut, épouse de Jacques de Silly, morte en 1568.

Ce poète, qui vivait sous St-Louis, écrit son nom *Onebault*; les anciennes chartes portent *Olnebault* et *Onnebault*, et les Anglais écrivent *Enebaud*. Ses principales études furent celles du droit civil dont le goût s'était répandu en Normandie pendant le XIIe. siècle. Théobald, abbé du Bec, nommé à l'archevêché de Cantorbery, étant allé à Rome, en 1139, en avait rapporté les pandectes; Vaccarius, jurisconsulte de Boulogne, était venu d'Italie en 1148, pour enseigner le droit civil dans les états de nos ducs, et principalement à Oxfort, où il composa pour ses élèves un abrégé du

code et du digeste en neuf livres (1). Envain les papes, à cette époque et dans le siècle suivant, défendirent l'étude des lois Romaines, afin de tout régir par leurs décrétales : les Normands persuadés que le pape n'avait pas le droit de régler leurs études, continuèrent avec ardeur de se livrer à celle du droit civil. Ce fut sans doute pour rendre leur travail plus facile que Richard d'Annebaut, en 1280, mit en vers français les *Institutes de Justinien*. Il paraît, d'après le témoignage de cet auteur, qu'il y avait en Normandie des écoles où on les enseignait en latin, et qu'elles avaient même quelque célébrité, puisque des élèves nombreux venaient des autres provinces de la France pour s'y former. Nous ignorons s'il y en avait d'établies dans les autres villes normandes, mais nous en trouvons plusieurs ouvertes à Caen pendant tout le XIVe. siècle, et c'est par ce quelles subsistaient encore dans

(1) Rob. de Monte ad an 1148 et Chron. N rm.

le XVe. que le roi d'Angleterre Henri VI les érigea en facultés de droit civil et de droit canonique.

Ce fut principalement pour un jeune homme confié à ses soins, nommé Bertrand d'Eschalfepié, que Richard d'Annebaut composa son ouvrage; cet élève lui avait été envoyé de la Gascogne pour l'instruire, ce qui nous permet de présumer qu'il enseignait dans quelques-unes des écoles dont nous venons de parler. Au reste, il commence par montrer à ses élèves les dangers de la paresse :

Qui de rien ne se veult gêner,
Il ne porra pas achever
Chose dont honneur li viengne;
Il est droiz qu'a chacun souviegne
Que hom qui est plein de paresce
N'aura ja loz de grant prouesce;
Et qui volontiers ne travaille
Ja ne fera chose qui vaille,
Ne de quoi il soit honuré.
Etc.

L'auteur parlant des avantages que sa tra

duction pouvait procurer aux jeunes gens qui étudiaient le droit civil, dit

Et quant des escoles vendront,
Du latin que il n'entendront
S'yront an francois conseiller ;
Si lor convendra mains veiller
Pour avoir en l'entention ;
Et se il font collation
De français contre le latin,
Quant il le verront au matin
Pour aller a l'escole aprendre,
Facilement porront entendre
Ce que les maitres lor diront,
Qui tout en latin lor liront.

Fauchet n'a pas connu ce poète. Galland, dans son mémoire sur les anciens poèmes français, en a donné une notice absolument fausse ; il avait dans les mains un manuscrit de la bibliothèque de M. Foucault, qui commençait par la coutume de Normandie en vers français ; après avoir lu le titre de l'ouvrage, il sauta à la fin du volume et y lut le nom de Richard d'Annebaut dans les derniers vers ; alors, sans plus ample examen, il

conclut que cet auteur avait mis en vers la coutume de Normandie, et c'est sous ce rapport qu'il le fit connaître dans la république des lettres. (1)

Mais comme le manuscrit de M. Foucault a passé dans la bibliothèque Harleïenne (2), en le parcourant plus attentivement, nous avons vu qu'il contient d'abord la coutume de Normandie versifiée par Guillaume Cauph, et ensuite les institutes de Justinien en vers français par Richard d'Annebault. Nous relevons cette méprise, parce que Galland a cité des vers qu'il attribue au dernier de ces auteurs, tandis qu'ils appartiennent au premier.

Houard, dans son ouvrage sur les lois anglo-normandes, a commis la même faute, parce qu'il a lu avec la même legereté que Galland. On trouve dans le journal des savants (3)

---

(1) Mém. de l'acad. des inscrip. vol. 2. p. 734.

(2) N° 447.

(3) Août et décemb. 1785.

deux lettres de l'abbé de St-Leger, qui prouvent la trop grande précipitation de cet avocat en lisant son manuscrit, et son erreur en attribuant à Richard d'Annebault la coutume de Normandie en vers français; mais l'abbé ne leva pas la difficulté; n'examinant pas plus soigneusement que les autres, il ne vit pas qu'il y avait deux ouvrages dans plusieurs des manuscrits qu'on citait de part et d'autre; il finit par décider que Guillaume Cauph avait mis primitivement la coutume normande en vers, et que postérieurement Richard d'Annebault avait revu cet ouvrage, c'est-à-dire que, pour refuter une erreur, l'abbé de St-Leger en émettait une autre.

En général, les manuscrits de la coutume de Normandie en vers français renferment assez ordinairement les institutes de Justinien également en vers. Cette réunion des deux ouvrages pourrait servir à la solution d'une question fameuse et encore indécise parmi les jurisconsultes, savoir si le droit romain

était le droit commun en pays coutumier, pour les cas qui n'étaient pas prévus par les coutumes. L'affirmative paraîtrait assez probable par cette attention de nos anciens jurisconsultes à réunir dans le même volume les deux ouvrages de Guillaume Cauph et de Richard d'Annebault, comme leur étant également nécessaires.

Au reste, la traduction des Institutes est d'autant plus curieuse, que cette version d'un ouvrage classique est faite dans le XIIIe. siècle, et qu'à cette époque on ne trouve presque aucun littérateur occupé à ce genre de travail. La diction de Richard d'Annebault est toujours claire, et son style avait si peu vieilli, qu'on fit imprimer son ouvrage dans la seconde moitié du XVe. siècle (1).

(1) Catalogue de la Vallière n°. 2920.

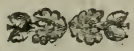

CHANSONNIERS

Des XIIe. et XIIIe. siècles.

QUELQUES écrivains ont affirmé que, dans le genre lyrique, les Troubadours furent les instituteurs de la France et même de l'Europe moderne.

Cette opinion, émise par des littérateurs, d'ailleurs très-distingués, n'a jamais été appuyée de preuves décisives, et il était difficile de les fournir : en effet, la langue romane du nord, sortant de la langue latine, la prosodie de la dernière dut également servir à former celle de la première, et les poètes français et anglo-normands n'eurent pas besoin

de recourir à d'autres maîtres dans l'art lyrique; ils trouvèrent dans la poésie latine classique des modèles pour les différentes coupes de vers et pour des stances de toute espèce. Ils firent plus ; loin de s'asservir à suivre ces modèles, ils inventèrent de nouvelles formes de versification, et les Jongleurs et les Trouvères durent, en les imitant, en inventer également. Si nous n'avons ni la chanson des Normands à la bataille d'Hastings, ni celles des poètes qui célébrèrent cette mémorable journée, il nous reste des pièces de vers latins du même siècle sur la mort du Conquérant, et les strophes, qui sont d'une coupe nouvelle, sont par là même de l'invention de leurs auteurs. Qui pourrait soutenir que ces chansons en langue romane dont parle l'histoire, composées en l'honneur du Conquérant, n'avaient pas le mérite d'une nouvelle forme, et par conséquent celui de son invention ? Or comme il n'existait pas de Troubadours à cette époque, peut-on dire qu'ils en avaient fourni des mo-

dèles ? Rendons hommage aux talens des poètes du midi de la France ; convenons même qu'au-delà de la Loire on chantait aussi anciennement qu'au nord de ce fleuve et les faits historiques et les charmes de l'amour ; mais qu'on ne leur accorde pas une espèce d'autorité magistrale, en leur attribuant exclusivement la gloire d'être les fondateurs de la poésie dans l'Europe moderne. L'ancienneté de la date ne prouve rien dans une pareille discussion, parce que les titres littéraires de chacune de nos provinces n'étant pas connus, la question restera toujours indécise, excepté aux yeux de ceux que l'esprit de localité aveugle.

Nous avons donc eu des chansonniers parmi nos Jongleurs et nos Trouvères Normands et Anglo-normands ; nous avons vu qu'ils chantaient en langue romane dans la première moitié du Xe. siècle, qu'ils célébraient Charlemagne et Roland dans le XIe., et enfin dans le XIIe. et le XIIIe. ils chantent les événemens

mémorables, et leur amour pour leurs dames. On trouve et les noms et les ouvrages des derniers dans plusieurs manuscrits de la bibliothèque du roi, et surtout parmi ceux de Cangé ; leur liste est très-nombreuse, et ils comptent avec gloire parmi eux des hommes distingués dans les premiers rangs de la société.

Notre duc Richard Cœur-de-Lion,
Thibaut, roi de Navarre,
Pierre de Dreux, duc de Bretagne,
Jean de Dreux son frère, comte de Braine,
Hugues de Lusignan, comte de la Marche,
Henri III, duc de Brabant,
Charles, comte d'Anjou,
Le Chastelain de Coucy,
Le Vidame de Chartres,
Le comte de Bar,
Le comte de Béthune,

Et un grand nombre d'autres seigneurs des premières maisons de la France. M. de la Borde, dans ses *Essais sur la musique ancienne et*

moderne, a donné leurs noms, et a publié une partie de leurs chansons, mais nous ne parlerons ici que de ceux qui ont appartenu à la Normandie et a l'Angleterre.

MAURICE DE CRAON ET PIERRE SON FILS.

Maurice de Craon était petit fils de Guy de Craon, qui accompagna le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066, et qui fut fait baron de Burton dans le Lincolnshire, baronnie qui porte encore le nom de *Burton Craon* (1). Alain son père fonda le prieuré de St-Jacques de Freston dans le même Comté sous le règne de Henri Ier. (2). Enfin Maurice de Craon est mentionné dans les rôles anglais de l'année 1156, où il paie à l'échiquier trois gerfaux et un épervier de Norwège (3).

L'illustration suivit en Angleterre cette bran-

---

(1) Domesday Book.

(2) Tanner's Notitia monastica.

(3) Dugdale's Baronag. vol. 1. p. 412.

che de la famille de Craon : Maurice fut nommé gouverneur d'Ancenis par Henri II en 1174 (1) ; la même année, il assista comme témoin à l'acte de pacification signé à Falaise entre ce prince et ses enfans (2). Le même roi le nomma, en 1177, pour juger, conjointement avec les évêques du Mans, de Nantes et de Périgueux, les contestations qui pourraient s'élever sur le traité fait entre lui et le roi Louis le jeune. Enfin Maurice de Craon possédait au XIIe. siècle les terres de Ham de Waleton, d'Ewell, de Combe etc, dans le comté de Surrey, et en 1216, année de sa mort, son fils Pierre fut confirmé par le roi Jean-sans-Terre dans la possession des mêmes domaines (3).

C'est dans les manuscrits de Cangé, à la bibliothèque du roi, qu'on trouve les chan-

---

(1) Rad. de Dicet. adan. 1174.

(2) Rymer. acta, vol. 1.

(3) Litt. pat. 17. Johan. Reg. m. 24.

sons de Maurice de Craon et de son fils ; elles y ont leur place parmi celles des seigneurs et des Trouvères du moyen âge. C'est sans raison que La Borde dans ses *Essais sur la musique* les a attribués à un vassal qui avait pris le nom de Craon ; il n'a pas saisi le sens du texte de ces deux poètes ; il eut dû remarquer que dans les manuscrits on les qualifie de *Messires*, et que même les armes de leur famille y sont enluminées(1). Cet auteur s'est également trompé en faisant de Maurice et Pierre de Craon deux frères, ce qui est contraire aux actes les plus authentiques ; le fils dit qu'il chante l'amour par *droit d'héritage*, et voici comment le père le chantait avant lui :

Al entrant del doux termine
Del temps nouvel,
Que naist la flours en l'espine,
Et cist oisel
Chantent parmi la gaudine

(1) Essais sur la musique, vol. 2 p. 184.

Seri et bel,
Donc me rassaut amours fine
D'un très-doux mal,
Quar je ne pens a rienz al
Fors la v mes cuers s'acline
Etc.

ROBERT DE MAUVOISIN.

Ce poète était de la famille Mauvoisin, qui possédait la terre de Rosny dans les XIIe. et XIIIe. siècles; il avait d'autres terres dans les environs de Mantes, comme on le voit dans les registres de Philippe-Auguste, qui place Robert parmi les chevaliers de la Chastellenie de cette ville. Il possédait encore d'autres seigneuries dans la Basse Normandie, comme celle de Rosel, canton de Creully, et celle du *port Mauvoïvin*, commune près de l'embouchure de l'Orne, et qu'on nomme aujourd'hui *Benouville* (1). Robert est cité comme témoin dans plusieurs chartes de l'abbaye

(1) Regist. Philip.-Aug.

de St-Sauveur-le-Vicomte, et entre autres dans celles des Tesson, barons de St-Sauveur, et des Fitz Erneis, barons de la Motte de Cesny (1). Il prit la croix avec le sire de Coucy son parent en 1197, et on peut voir sa conduite dans l'Orient, d'après l'historien Villehardouin.

Il était difficile qu'appartenant à la maison de Coucy, Robert de Mauvoisin n'eût pas appris à chanter l'amour : aussi trouve-t-on ses chansons parmi celles des Trouvères du moyen âge dans les Mss de Cangé.

ROGER D'ANDELY.

Ce poète était seigneur d'Hermanville, dans le pays de Caux ; il est nommé parmi les chevaliers qui devaient au duc de Normandie le service militaire à raison de leurs fiefs, comme on peut le voir dans le registre de Philippe-Auguste (2).

---

(1) Bibl. du Roi mss. de Boze.

(2) Hist. de la maison de Harcourt, vol. 1. p. 287.

Avant l'invasion de notre province par ce monarque, le duc Jean-sans-Terre l'avait nommé, en 1201, gouverneur du château de Lavardin, et en même temps il lui avait donné la jouissance des terres et des droits qui appartenaient à cette forteresse; ce fut à Garin de Glapion, grand sénéchal de Normandie, que furent adressées les lettres du duc pour le mettre en possession (1).

Ce seigneur fit au prieuré de Ste-Foy de Longueville plusieurs donations de biens situés dans sa terre d'Hermanville, et pour reconnaître ses bienfaits, on célébrait pour lui, tous les ans dans ce prieuré, un service solennel, le 2 des ides du mois d'août (2).

Il ratifia comme seigneur suzerain les donations faites au même prieuré, par Raoul de Canteloup, et en reconnaissance on célébrait

(1) Bot. cartar. 3ii an. regis Johan. in dorso.

(2) Obituar. Sanctæ-Fidis de Longavilla, bibl reg. Pari. N°. 5198.

pour lui un autre service le 3 des calendes de juin. (1).

On trouve les chansons de ce poète dans les diverses collections de celles des princes, des seigneurs et des Trouvères français, conservées à la bibliothèque du roi parmi les manuscrits de Cangé; celles de Roger d'Andely sont dans le genre érotique.

RAOUL DE FERRIÈRES.

Ce Trouvère appartenait à une famille qui date de la conquête de l'Angleterre par les Normands, et dont le nom fut aussi illustre dans cette île que dans notre province. Les baronnies de Ferrières, du Neubourg et de Thury (Harcourt), les terres de Livarot, St-Vincent du Boulay, Monstreul, Faveroles, etc. furent jadis ses possessions en Normandie, et aujourd'hui les lords Ferrers la représentent en Angleterre (2).

---

(1) Ibidem,

(2) Domesday Book, et les pérages d'Angleterre

Raoul de Ferrières était fils de Hugues, seigneur d'Osmonville ; il confirma en 1209 l'abbaye de la Noë, diocèse d'Evreux, dans la possession des biens donnés par Sybile du Merle, et qui étaient situés dans l'étendue de ses fiefs (1). Sa famille avait du goût pour les lettres ; son parent Gilles de Ferrières donna au prieuré de Longueville les *chroniques d'Hégesipe et les commentaires de St-Augustin sur les psaumes* ; en reconnaissance on célébrait tous les ans pour lui un service solennel le 3 des ides de juillet (2). Le goût de Raoul fut pour la poésie érotique ; c'est un des Trouvères qui ont laissé le plus de chansons dans ce genre. Quelquefois il exprime les sentimens de l'amour en respectant la décence : ainsi, dans une de ses chansons, s'il fait le portrait de sa dame, il dit avec calme :

---

(1) Mss de Dom le Noir, vol. 75.

(2) Obituar. Sanctæ Fidis de Longavilla.

Cortoise et sage et simple sens orgueil,
Gente de cors et de clere facon,
Se de son cuer sont vrai temoig si oils,
Ses dous regard me promet guerison
Des maux dont ja je ne quier guerir
Se par li non ; mes je suis en doutance
Se mon pensé li oserai gehir,
Ou, s'en tesant, ferai ma penitence ;
Asez aim meux éprouver que faillir.

Une autre fois il se laisse entraîner par le délire de la passion, et alors il en montre tout l'aveuglement; ainsi dans une autre chanson sur la beauté de sa dame, Dieu même selon lui a épuisé tout son pouvoir en la faisant ; s'il voulait en produire une semblable, le poète est persuadé qu'il ne le pourrait pas :

Dex, qui tous ses biens i assist,
Voloit il son pooir monstrer?
Onques sa pareille ne fist ;
Et s'il s'en voloit bien pener,
Ne feroit il mie sa per.
Mais ce me grieve qu'il n'y mist
Que bien me vousist esgarder
Etc.

D'autres chansons de ce poète expriment des transports aussi délirants. Il y en a une adressée à Henri de St-Denis ; je pense que c'est St-Denis d'Aclon près Dieppe.

C'est toujours dans les manuscrits de Cangé qu'il faut chercher les chansons de Raoul de Ferrières.

HUGUES DE LA FERTÉ.

Les seigneurs de la Ferté-Fresnel sont qualifiés *Chastelains*, dans le dénombrement des fiefs de la Normandie, redigé sous Philippe-Auguste (1). On y lit que cette famille possédait encore cinq fiefs de chevalier dans le comté de Breteuil. Hugues de La Ferté, qui vivait pendant la minorité de St-Louis, est qualifié *Messire* dans les manuscrits qui renferment ses poésies (2). Il ne s'amusa pas comme les preux de son temps à chanter l'amour ; ses sujets sont tous patriotiques :

---

(1) Regist. Philip. Aug.

(2) Bibl. du roi 7222.

dans une de ses chansons il attaque les princes et barons dont la ligue tendait à priver la reine Blanche de la régence du royaume. Après l'éloge des vertus de cette princesse, de sa tendresse pour son *petit enfanchon*, et surtout de sa sage prévoyance en faisant raser les fortresses de Thibaut, comte de Champagne, un des chefs de la ligue, il s'adresse aux barons, et en leur reprochant leur incapacité en fait de gouvernement, il leur dit que tous ensemble ils ne seraient pas propres à gouverner un bourg :

Que vont querant eil fol barons bregier
Qui ne viennent à madame servir,
Qui mieus saurait tout le mont justicier
Qu'entreus trestous d'un povre bourc joïr !
Et del tresor sele a fait son plaisir
Ne voi qu'a eus en ataigné,
Conquise en la justice roumaigne ;
Si qu'ele fait Barons pour maus tenir,
Et les pluseurs en une horc saintir.

Le poète termine sa pièce en attaquant personnellement Pierre de Dreux, comte de Bretagne, qui voulait s'emparer des états du jeune roi :

Dex ! li las de Bretaigne
Trouvera il jamais ou il temaigne ,
S'ensi li veut toute terre rolir ?
Donç ne sai je qu'il puisse devenir.

Dans une seconde chanson contre le comte de Champagne , le Trouvère le représente comme *doré d'envie , freté de felonie* , et indigne de *faire chevalerie* ; il jette même des doutes sur la légitimité de sa naissance et soutient qu'il n'est pas *bien né*.

Deux autres chansons paraissent faites dans les premières années de la majorité de St-Louis , et renferment des conseils au jeune monarque contre les Anglais , les Espagnols et le comte de Champagne.

RICHARD DE SEMILLY.

Richard du Hommet, connétable héréditaire de Normandie et fondateur de l'abbaye d'Aunay , mourut en 1181 , laissant trois fils , Enguerrand , le dernier épousa Cécile de Semilly, dame de Semilly et de Cambes , et il

prit le nom de sa femme. Ses descendants le conservèrent jusqu'à la fin de XVe siècle, ainsi que la baronie d'Aunay qui lui était échue en partage. Parmi eux nous n'avons à parler que de Richard de Semilly, petit fils d'Enguerrand ; il est souvent cité dans les chartes de l'abbaye d'Aunay, fondée par ses ancêtres (1).

La Borde s'est trompé en faisant de ce Trouvère et de Richard de Fournival un seul et même individu ; les manuscrits démontrent son erreur, puisqu'on y trouve les poésies de l'un et de l'autre distinctes et séparées, et ayant en tête le nom de leur auteur. (2)

Richard de Semilly nous a laissé quelques pastourelles et un assez bon nombre de chansons, toutes dans le genre érotique ; plusieurs qui sont à refrain, ont été imprimées par La Borde (3).

---

(1) Chartul. Alneten.

(2) Mss. de Cangé *Passim.*, la Borde, vol. 2. p.

(3) Ibid. p. 213.

GAUTIER D'ARGIES.

Ce Trouvère est qualifié seigneur de Quillebeuf, en 1274 (1); sa famille a donné plusieurs grands baillis au baillage d'Evreux. La Borde dit qu'il était l'ami de Richard de Semilly. C'est tout ce que nous savons sur ce poète qui nous a laissé vingt-sept chansons, toutes sur l'amour, sujet ordinaire de nos preux chevaliers du XIIIe. siècle (2).

BAUDOUIN DES AUTIEUX (DE ALTARIBUS).

Ce Trouvère possédait cinq fiefs de chevalier dans la mouvance du château de Bonneville-sur-Touque, et entre autres la terre des Autieux près Pont-l'Evêque ; il n'a laissé que deux chansons; du moins nous n'en avons pas trouvé un plus grand nombre dans les manuscrits que nous avons parcourus.

---

(1) Hist. de la maison de Harcourt, p. 1127.

(2) Mss. de Cangé.

JEAN ET GILLES DE MAISONS.

Jean de Maisons était bailli de la ville de Bayeux en 1246 ; il occupa encore cette place en 1254, mais il en fut le dernier titulaire, parceque ce fut vers cette époque que St-Louis supprima les baillis particuliers des villes et bourgs ayant des forteresses, et institua les grands bailliages qui ont subsisté jusqu'à la revolution (1). Philippe-le-Hardy, dans ses lettres patentes de l'an 1277, portant amortissement des biens nouvellement possédés par le chapitre de Bayeux, cite les donations faites à l'église cathédrale de cette ville par Jean de Maisons. (2) Gilles de Maisons était parent de ce dernier, et leur famille possédait probablement la terre de Maisons proche Bayeux. Les poésies de l'un et de l'autre sont érotiques. (3)

---

(1) Mss. de Colbert, vol. 15.
(2) Chartul. antiq. penes Dom. Leprevost.
(3) Mss. de Cangé, vol. 2. p. 333.

RICHARD DE FORNIVAL.

Ce Trouvère, qui vivait sous St-Louis, est qualifié *maître* dans l'obituaire de la métropole de Rouen ; il donna au chapitre de cette église des rentes sur des biens immeubles situés dans cette ville, et on célébrait pour lui un service solennel le premier mars de chaque année. (1) On a écrit qu'il était chanoine de Soissons et chancelier de l'église d'Amiens ; mais ses propriétés à Rouen, et ses donations à la cathédrale de cette ville nous portent à croire qu'il en était originaire, et que probablement il était attaché à son clergé. Il nous a laissé quelques pastourelles et un grand nombre de chansons érotiques (2).

FRANÇOIS CARAUSAUS OU CARAZOL.

Ce Trouvère était chanoine de Rouen ; l'obituaire de cette église loue son grand savoir (*vir magnæ scientiæ*), et le 5 des Ides de

(1) Bibl. du roi, n° 5196.
(2) Mss. de Cangé, vol. 2. p. 326.

juin, on célébrait pour lui un service solennel dans cette métropole. Il ne faut pas être étonné de voir cet ecclésiastique placé parmi les chansoniers du XIIIe. siècle : la littérature du moyen âge eut ses Chaulieu et ses Voisenon ; on trouve dans les manuscrits de Cangé des chansons érotiques composées par des chanoines de plusieurs cathédrales et même par des moines. Le Trouvère dont nous parlons appartenait à une famille dont plusieurs membres avaient figuré d'une manière distinguée dans l'église de Rouen : en 1329, Mathieu Carasaus est qualifié *jadis archidiacre du grand Caux*, (1), et en 1422 Henri V nomma Jean Carausaus chanoine de la même église (2).

PIERRE DE VIESMAISONS.

Pierre de Viesmaisons était d'une ancienne famille noble de la Haute Normandie. Comme les autres seigneurs des XIIe et XIIIe. siècles,

(1) Obituar Rotomagen.

(2) Rot. Norm. an. 10. Henrici. V.

il nous a laissé beaucoup de chansons, mais il sut en varier les sujets : après avoir composé des pièces érotiques ; il monta sa lyre au ton de son siècle ; il chanta la croisade : matière très convenable à l'époque où il écrivait, puisqu'il vivait sous St-Louis.

JEAN DE TRIE.

Jean seigneur de Trie dans le Vexin, est mentionné, ainsi que ses autres possessions dans la Haute et Basse Normandie, dans le registre de Philippe-Auguste. Il combattit à la bataille de Bouvines, suivant les rôles du ban et de l'arrière ban, en 1214. Ses chansons sont adressées à la comtesse de Blois ; on les trouve dans les manuscrits de Cangé, et dans ceux que La Borde a fait connaître dans le second volume de ses *Essais sur la musique.*

Si nous terminons ici l'article des chansonniers Normands du moyen âge, c'est que dans la liste nombreuse des poètes qui travaillèrent dans le même genre et aux mêmes

époques, il n'est pas toujours facile de découvrir à laquelle de nos provinces du nord de la France ces Trouvères ont appartenu. Mais si les noms marquants de ceux dont nous avons parlé, et plus encore leurs armoiries souvent acolées à leurs noms dans quelques manuscrits, ont facilité notre travail, il n'en reste pas moins incomplet à nos yeux, puisqu'il existe tant d'autres chansonniers dont les noms sont connus, mais dont l'origine est ignorée.

Quant aux Chansonniers anglo-normands, leurs poésies sont éparses dans les manuscrits; tantôt elles sont érotiques et tantôt historiques; mais leurs auteurs n'étant pas nommés, nous ne pouvons les faire connaître. D'ailleurs soit que leurs poésies d'un genre léger et fugitives n'aient pas paru assez importantes pour être recueillies, soit que le temps nous ait dérobé les collections qui ont pu en exister, on en trouve rarement des recueils dans les bibliothèques publiques de l'Angleterre.

GODEFROY DE WATERFORD.

Le poète, né en Irlande, était religieux de l'ordre de St-Dominique Nous avons de lui plusieurs traductions d'ouvrages latins en français ; mais on ne trouve en vers que celle de l'histoire de Troye par le faux Darès de Phrygie. (1) Cet écrivain du XIIIe. siècle, fut aidé dans ses traductions par Gervais Copale ; mais nous n'avons aucunes notions sur ce collaborateur, que la

(1) Inscrip. vol. 28.

simple mention que les biographes font de lui, en parlant de Godefroy de Waterford. L'évêque Tanner, dans sa *bibliotheca britanno hibernica*, ne nomme ni l'un ni l'autre de ces écrivains.

On trouve à la bibliothèque du roi, sous le n° 7856, les différentes traductions qui leur sont attribuées.

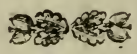

JEAN RENAULT.

Le Trouvère normand était originaire du Bessin, et peut-être un des ancètres du poète Renault de Segrais, du moins ils paraissent avoir eu leurs possessions dans le même canton. Nous avons du premier,

1°. Le *Roman au chevalier au Cygne* : c'est l'histoire romanesque d'Eustache de Boulogne, de la naissance de son fils Godefroy et des exploits de celui-ci à la première croisade. On donne cet ouvrage comme contenant trente mille vers, dont la première partie est de Renault et la seconde est attribuée à Graindor de

Douay ; mais la première, dans les Mss. du roi d'Angleterre, n'a pas plus de 6,000 vers (1).

Le second ouvrage de Renault est le *Lai d'Ignaurès*, chevalier bas breton :

> Né fu de la terre de Hoel
> A Riol, un noble chastel.

C'est l'histoire tragique du galant Ignaurès qui, ayant douze pairs relevant de sa seigneurie, fut aimé des douze pairesses et fut victime de leur amour ; ses pairs le tuent et font manger son cœur à leurs femmes qui meurent de chagrin. C'est dans cet ouvrage que Renault se fait connaître en nous apprenant qu'il l'avait composé pour sa mie la dame de la Caine (2). Cette commune appartenait à la famille Malfillastre, qui avait la seigneurie de Cursy, Ouffières, etc. et qui avait fondé dans le XIe. siècle le prieuré de la Caine qu'elle avait donné à l'abbaye de Beaumont-lès-Tours.

---

(1) 15 E VI.

(2) La Caine arrondis. Caen canton d'Evrecy.

Le grand d'Aussy a publié en prose le Lai d'Ignaurès (1), et il observe avec raison que plusieurs poètes l'avaient déjà mis en vers, puisqu'en parlant de son ouvrage, le Trouvère Renault nous dit lui-même que

François, Poitevin et Breton
L'appellent le *Lai del prison :*

d'autres Trouvères l'avaient donc versifié avant lui.

MM. Monmerqué et Francisque Michel ont recemment publié le texte original de Renault; c'est le patois du Bessin.

Son troisième ouvrage est le *Lai de l'Ombre et de l'Anneau ;* le Grand d'Aussy a donné un précis de cette anecdote (2).

---

(1) Fabliaux vol. 1, p. 265.
(2) Ibid. vol. 1, p. 179.

ROBERT BIKEZ.

Nous ne savons rien sur le personnel de ce Trouvère anglo-normand ; il ne nous est connu que par un Lai breton qu'il a mis en vers français, et qui est intitulé *le Lai du Corn.* Cet ouvrage est de la fin du XIIIe. siècle ; il commence ainsi :

De une aventure ki avient
A la cour del bon roi Artus
Etc.

Tyrwhitt et Warton ont publié quelques extraits de ce Lai : un jeune et beau chevalier monté sur un superbe palefroy, arrive

à Carléon où le roi Artur tenait sa cour plénière ; il porte une grande et magnifique corne d'ivoire suspendue à trois bandelettes d'or ; elle est ornée de pierres les plus précieuses ; cent sonnettes d'or y sont attachées. C'est l'ouvrage d'une fée qui le travailla dès le tems de l'empereur Constantin. Si on y touche seulement du bout du doigt, on entend aus sitôt une harmonie si délicieuse, que ni la harpe, ni la vielle, ni même le chant des sirènes ne peuvent l'égaler. Mais pour produire ce merveilleux effet, la maligne fée avait enchanté son ouvrage, de manière qu'il ne rendait aucun son, si le chevalier ou la dame qui y touchaient, n'étaient pas fidèles. Il fallut obéir au roi Artur qui commanda l'épreuve à toute sa cour. Soixante mille personnes, tant dames que chevaliers et écuyers, furent contraints de la subir, et le seul Caraduc ou Cradek, fut l'heureux chevalier qu'on ne put accuser d'infidelité.

Robert Bikez termine son Lai en assurant

qu'on conserve cette corne à Cirencester (1) :

Qui fust a Cirencester
A une haute feste ,
La poureit il veer ,
Icest corn l'ont pur veir,
Ce dist Robert Bikez.

Ce Lai a fourni à l'Arioste sa coupe enchantée que La Fontaine a si bien imitée, mais cette imitation pouvait être calquée sur le Fabliau du *Court mantel*, fiction du même genre mise en vers par plusieurs Trouvères, et dont le fond était tiré des Romans de la Table Ronde.

---

(1) Canteb. Tales pref. The Hist. of. english poetry vol. 2. p. 432.

GUILLAUME CAUPH.

LA Normandie, jusqu'à la révolution, fut toujours régie par sa *Coutume*; mais il paraît certain que jusqu'à la mort du Conquérant en 1087, la tradition orale avait seule conservé la connaissance du droit normand de cette époque, et que la mémoire en avait perpétué les dispositions.

En effet, entre les années 1087 et 1100, le duc Robert, fils aîné du Conquérant, convoqua à Caen les évêques et les barons de la Province, et dans cette assemblée tenue en présence du roi d'Angleterre, Guillaume le

Roux son frère, il fit reconnaître les principaux réglemens faits par ses prédécesseurs pour la liberté des personnes et celle du commerce, pour la répression des vexations de la noblesse, la sûreté des routes, la valeur des monnaies, le maintien de la justice, et surtout pour la libre disposition des forteresses des barons, qui appartenait au duc, quand il la requérait, etc. Mais comme ces réglemens étaient d'autant plus importans, qu'ils tendaient tous au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, le prince ne se borne pas seulement à les faire reconnaître, ainsi que les peines encourues par ceux qui les enfreignaient, il ordonne encore qu'ils seront redigés par écrit ; précaution qui prouve incontestablement qu'ils ne l'avaient pas été jusqu'alors. Il ajoute qu'il existait encore beaucoup d'autres réglemens qui n'étaient connus que par l'usage, mais qui, quoique non écrits, n'en avaient pas moins force de loi. Au reste, il intitule le procès-verbal de l'assemblée : *Hæc*

sunt consuetudines et justitia quas habet dux Normaniæ in eâdem provinciâ (1).

Ce sont là les premières traces de la législation normande écrite. Dans la suite on travailla certainement à réunir en un corps d'ouvrage tous les usages qui régissaient la Province. Les rôles normands et les chartes du XIIe. siècle font mention des *coutumes de Normandie*, mais on n'en trouve la collection écrite que dans le siècle suivant.

Il existe en France, comme en Angleterre, un grand nombre de manuscrits de la coutume Normande; mais quoiqu'ils ne soient pas tous du même âge, ils présentent très-peu de variantes; il semble que la civilisation ni le temps ne devaient produire aucune amélioration dans ce qu'on appelait la *sage coutume*; aussi son texte latin, imprimé à Caen, en 1510, ne diffère pas de celui écrit dans le XIIIe. siècle.

---

(1) Marten. Thesaur. anecdotor. vol. 4, col. 119.

Malheureusement aucun jurisconsulte n'a jusqu'ici comparé les manuscrits de la coutume primitive de notre Province, ni donné d'après eux, une histoire de l'ancien droit normand suivi avant la réforme de cette coutume. Un étranger plus curieux, le savant Ludwigt, s'en étant procuré un exemplaire écrit dans le XIIIe. siècle, s'empressa de l'étudier, et frappé de ses dispositions si opposées aux lois romaines, et de ses rapports avec celles des Saxons, il le publia en 1726 sous le titre : *Leges normanïcæ, germano-saxonicæ, cum notis et commentariis* (1).

Après ce texte latin, je n'en connais pas de plus ancien en français que celui de Guillaume Cauph. Je nomme ainsi ce vérificateur, parce que c'est sous ce nom que les Biographes l'ont fait connaître, quoique d'après les vers du poète, il soit constant qu'il l'a publié

(1) Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi diplomatum ac monumentorum adhuc ineditorum, vol. 7.

comme une enigme, en ne donnant que les lettres qui doivent le composer, et qu'il a laissé aux lecteurs l'embarras de chercher l'ordre dans lequel il faut les placer pour le trouver :

Qui mon nom veut apercevoir
Par A. Guille et M. pour voir
Le saura et le surnom sache
S'il y met C. A. U. H.

Ces vers démontrent la trop grande promptitude avec laquelle notre coutume versifiée, a été parcourue par Galland et Houard qui attribuent cet ouvrage à Richard Dourbault, par Froland, à Richard d'Ennebault et par Roquefort, à Nicolas d'Ourbaud. Houard l'a fait imprimer à la fin du quatrième volume de son dictionnaire du droit normand ; mais si son manuscrit était correct, il faut dire qu'il ne l'a pas toujours compris, notamment dans les vers que nous venons de citer.

Ce fut en traduisant le texte latin de notre coutume primitive que notre poète le versifia:

Et je qui me suis entremis
D'avoir ces livre en rime mis,
Selon le latin l'ai extrait
A mon pover sans malvès trait
Etc.

Cette manière de mettre en vers les lois de son pays, provenait certainement, chez Guillaume Cauph, du goût des Normands pour la poésie. Ajoutons aussi que ce goût remonte à la plus haute antiquité ; Cicéron atteste que de son temps les enfans chantaient la loi des douze tables ; les Crétois chantaient également les lois de leur pays, suivant Elien ; celles des Egyptiens étaient des poèmes de la déesse Isisi suivant Platon; ce fut en vers que Lycurgue et Dracon donnèrent leurs lois aux Spartiates et aux Atheniens ; enfin Jupiter dicta en vers les lois de Minos, si nous en croyons Maxime de Tyr.

GUILLAUME DE WADINGTON.

Le seul nom de ce poète annonce son origine, et l'auteur nous apprend lui-même qu'il était né en Angleterre. On trouve dans les rôles de la quatorzième année du règne de Henri II (1170), ainsi que dans le cartulaire de Bullington, plusieurs individus du même nom dans le Lincolnshire (1). Ce poète qui pourrait bien être sorti de cette famille, était prêtre, et, à en juger par son style, il vivait dans la seconde

(1) Mss. de sir Jos. Banks.

moitié du XIIIe. , ou au commencement du XIVe. siècle.

L'ouvrage de ceTrouvère est intitulé *Manuel de péchés* : c'est un traité complet des dogmes de la morale et des préceptes de la religion chrétienne. Il dit l'avoir mis en vers d'après un auteur latin qu'il ne nomme pas, mais dont l'ouvrage pourrait être le *Floretus* , poème latin que quelques-uns attribuent à St-Bernard , d'autres à un pape Clément , et qui a été imprimé à Caen , in-4° , en 1512 , et à Londres , in-folio.

Ce qui rend la traduction de ce poème intéressante , c'est que Wadington n'a pas suivi littéralement son original , et que dans les articles où il traite de la morale , il a inséré beaucoup de choses très-curieuses sur les mœurs et les usages des Anglais de son temps. Mais laissant aux historiens à publier une partie aussi curieuse , nous ne nous arrêterons qu'aux notions qu'il nous donne sur la littérature de son siècle.

D'abord il nous parle du goût général des Anglais pour les Romans de chevalerie, pour les fables et les chansons, et il ne le blâme que parcequ'ils s'en occupaient les jours de Dimanche. Une autre espèce de poésie appelée *Rotwanges*, était alors très en usage parmi eux, elle consistait dans des pièces qu'on chantait en s'acompagnant avec la vielle ; or le poète ne défend pas seulement d'écouter tous ces genres d'ouvrage le Dimanche, il défend même de s'occuper de leur composition :

Romanz fables et chansunz,
Rotwanges ou altres folurs
Fere ne oïr a teus jurs
Nul ne deit, cum funt plusurs.
Etc.

Mais les pièces de théâtre appelées *Miracles* faisaient surtout les délices de la nation anglaise. Déjà nous avons vu que Geffroy abbé de St-Alban en avait introduit le goût en Angleterre dès le commencement du XIIe. siècle, et que la ville de Londres avait à cette époque

acquis une grande renommée pour cette sorte de représentations. Mais le témoignage de Wadington prouve que le laps du temps avait de plus en plus fortifié ce goût chez les Anglais. C'était dans les places publiques ou dans les cimetières, suivant le poète, que ces spectacles avaient lieu ; on empruntait encore, comme au XIIe. siècle, les ornemens des églises pour décorer le théâtre ; quelques personnes prêtaient ce que l'église ne pouvait fournir, comme chevaux, voitures, habits, et d'autres apportaient leurs talens à l'orchestre ; enfin, suivant le récit du poète, la pièce était quelquefois à grand spectacle. On la terminait par des danses, des luttes ou des joûtes.

Il paraît que les clercs qui composaient ces pièces en étaient aussi les acteurs. Pour embellir leur ouvrage, ils donnaient carrière à leur imagination, et plus ils atteignaient au merveilleux, plus ils étaient sûrs de plaire à un peuple crédule; aussi Wadington défend-il à ses lecteurs de croire à ces prodiges

faussement attribués aux martyrs de la primitive église ; mais ce qu'il reproche principalement aux acteurs, ce sont les déguisemens auxquels ils avaient recours pour mieux remplir leurs rôles ; malheureusement on n'entend pas trop en quoi il les fait consister ; il dit positivement qu'ils *déguisaient leurs faces*,

> Ja unt leur faces déguisé
> Par viseres li maluré,
> Ce ke est défendu en decré,
> Tant est greignur leur péché,
> Etc.

On voit par ces vers qu'ils faisaient usage de masques ; mais empruntaient-ils la forme des animaux à la voracité desquels on livra souvent les martyrs, comme on le voit dans quelques manuscrits ? le poète ne parle pas assez clairement pour qu'on ait une opinion à cet égard.

Les anathèmes de Wadington contre les auteurs et les acteurs des pièces saintes, les condamnations qu'il prononce contre les

amateurs qui y accouraient de toutes parts, paraissent n'avoir rien changé au goût des Anglais pour les spectacles dont nous parlons. Plus d'un siècle après ce poète, les évêques anglais font jouer, en 1417, devant les pères du concile de Constance, plusieurs mystères de l'ancien et du nouveau testament (1). Si l'on en croit même quelques historiens anglais, le pape Clément VI avait accordé mille ans d'indulgence à ceux qui assisteraient paisiblement à la représentation des pièces saintes jouées à Chester, et l'évêque de cette ville en avait accordé quarante jours aux spectateurs (2). Sans examiner si ces indulgences ont été réellement concédées, si les bulles de concession sont bien connues et authentiques, nous disons avec Warton, que dans ces siècles où le peuple ne savait

(1) Hist. du Con. de Constance par l'Enfant, vol. 2. p. 440.

(2). Warton's, vol. 2. p. 78.

pas lire, il pouvait du moins, au moyen de ces représentations, quoique grossières, être instruit des principaux événemens de l'ancien et du nouveau testament, connaître et admirer les vertus des premiers chrétiens qui défendirent la religion au prix de leur sang (1).

Mais tout en criant contre les pièces saintes parcequ'elles étaient remplies de faits altérés ou supposés, Wadington ne laisse pas de placer dans son ouvrage beaucoup de contes dévots qui n'ont pas plus d'authenticité ; mais il avait trouvé ces contes dans d'autres auteurs ; la critique n'avait pas encore dicté ses règles pour discerner le vrai d'avec le faux, tandis qu'il ne fallait que des notions ordinaires pour voir que les pièces saintes composées par des modernes s'écartaient des récits de la bible et des faits de l'histoire.

L'ouvrage de Guillaume de Wadington est de près de 10,000 vers. On le trouve parmi les

(3) Ibid. vol. 3 p. 44.

manuscrits de la bibliothèque du duc de Norfolk, dans celle de la société royale de Londres, n° 288, au musée britannique *Bibl. regia* n°. 20 B. XIV., et bibl. Harleïenne, 273, 4657 et 4974. C'est à la fin de ces deux derniers manuscrits que l'auteur se nomme, et nous donne tous les détails qui le concernent, et qu'on ne trouve pas dans les deux premiers exemplaires. Il nous apprend qu'il n'avait entrepris de mettre son ouvrage en vers français que pour le faire goûter par un peuple qui courait avec empressement après tout ce qui était écrit dans cette langue, et afin, dit-il, qu'il pût être entendu des grands comme des petits : ce qui prouve combien la langue française était alors généralement répandue en Angleterre, et que les pièces saintes étaient écrites dans cette langue ; car à quoi bon le poète aurait-il censuré en français des représentations qui auraient eu lieu dans un autre idiôme ? Au reste, il demande pardon à ses lecteurs des fautes qu'il aurait pu

commettre, soit contre la langue, soit contre la rime, parcequ'étant né anglais, il pouvait lui en échapper contre l'une et l'autre.

PIERRE DE LANGTOFT.

Voici encore un poète dont on a défiguré le nom en l'appelant *Longa Tofta* ; cependant son nom indiquait assez son origine pour n'en pas faire un Trouvère français. On s'est également trompé en le plaçant parmi les auteurs du XIIe. siècle, et le détail de ses ouvrages va prouver cette erreur (1).

Pierre de Langtoft, chanoine du prieuré de St-Augustin de Bridlington, dans l'Yorkshire,

(1) Etat de la poésie franc. p. 240.

nous a laissé plusieurs ouvrages en vers français.

Le premier est une histoire versifiée des rois bretons depuis Brutus jusqu'à Cadwaladre, c'est-à-dire une traduction de *l'historia Britonum* de Geffroy de Monmouth.

Le second est l'histoire également versifiée des rois anglo-saxons ; il la composa d'après Bède et diverses chroniques anciennes; mais on ne conçoit pas comment il avait osé entreprendre ces deux ouvrages, quand, plus de cent cinquante ans avant lui, Robert Wace et Geffroy Gaimar avaient fait le même travail en vers beaucoup plus réguliers et dans un style bien plus correct que le sien. Mais comme il a conduit le second ouvrage jusqu'au règne du roi Edouard Ier., il faut le regarder comme original dans cette partie de son histoire.

Le troisième ouvrage en vers attribué à Pierre de Langtoft est une vie d'Edouard Ier. mort en 1307 : preuve certaine que ce poète n'a écrit que dans le XIVe. siècle.

Le quatrième est une vie de St-Thomas de Cantorbéry, traduite en vers d'après l'ouvrage latin de Herbert de Bosham, sécrétaire de cet archevêque.

Le cinquième est un Lai dans le genre des Lais bretons.

Et le sixième est une invocation à la Ste-Vierge.

On trouve le 1er., le 2e., le 5e. et le 6e. des ouvrages ci-dessus dans la bibliothèque Cottonienne, Julius A. V. et à la fin on lit les vers suivants faits par le copiste du manuscrit qui paraît écrit sous la dictée de l'auteur :

Artus scriptoris careant gravitate doloris,
Sermo de Bruto fit sub dictamine tuto,
Culpa datur Petro, deficiente metro.

On voit par ces vers que le copiste avait du goût, puisqu'il ne veut pas qu'on s'en prenne à lui, si les vers sont défectueux ; c'est sur l'auteur qu'il rejette les fautes de versification. Il eût bien fait aussi de lui reprocher son style vraiment barbare ; son

langage est souvent si obscur qu'on l'entend difficilement. Je ne sais pas quelle prosodie il avait étudiée, mais il fait des grands vers de toute longueur, et l'on voit facilement qu'il écrivait sans règles comme sans goût ; pour qu'on puisse en juger nous plaçons ici le début de son histoire des Bretons :

Deus le tot puissant ke ceel e terre crea,
Adam nostre pere home de terre fourma,
Naturanment purvist quant il ordina
Ke home de terre venuz en terre rentira
Cil Deu ly beneye ke ben escotera
Coment Engleterre primes comensa,
E pur quei primes Bretagne home l'apela,
Quant Troye par bataille jadis fu destrute,
E li Rai si Priamus fu tuez en la lute
Etc.

Lorsque le poète parle de l'enterrement du duc Guillaume à Caen, il dit :

Ad Kame en Normandie, le eveske le entoumbait
En le eglise saynt Esteven, il mesmes la foundait.

Et lorsqu'il raconte que le duc Robert fut expulsé de la même ville par ses habitans il s'exprime ainsi :

Et le dux Robert de Kame est engettez ;
Bayouse ad perdus et rentes et fez.

Mais Pierre de Langtoft écrivait dans le XIVe. siècle ; à cette époque la langue anglaise commençait à se former ; Chaucer en préparait les premiers élémens, et Edouard III, en la faisant introduire dans les actes publics, força par là même de négliger la langue anglo-normande et de la laisser corrompre. Cependant nous verrons que, malgré les ordres de ce prince, on écrivit encore en français, même dans les matières judiciaires. La conquête de la Normandie et d'une partie de la France par Henri V, et la possession de ces contrées sous Henri VI, forcèrent les Anglais de parler et de reporter eux-mêmes en Angleterre une langue qu'ils avaient voulu en chasser. Déjà Charles d'Orléans, les autres princes et les seigneurs faits prisonniers à Azincourt y avaient porté et le bon goût et le bon français du temps, et nous verrons Gower

donner à notre langue, vers la même époque, une pureté qu'elle n'avait pas encore acquise dans cette île.

On trouve encore les ouvrages de Pierre de Langtoft au museum de Londres, bibl. reg. 20. A. XI.

VATRIQUET.

Ce poète né à Couvins, département de l'Orne, fut ménestrel en titre du comte de Blois, et son mérite le fit sûrement choisir pour occuper cette place. Ses poésies sont toutes morales et instructives ; elles consistent en vingt Ditiés qui sont intéressans par l'esprit de chevalerie qui semble les avoir inspirés. On voit qu'il les composa entre les années 1319 et 1327. Fort des vérités qu'il met par écrit, il les adresse avec courage aux princes et aux seigneurs de la cour, et le dernier de ses Ditiés ne contient que des

conseils de sagesse donnés au roi lui-même.

Dans le ditié des *enseignemens d'un jeune prince*, le poète débute ainsi :

Commencier vueil a toi, jeune fleur de jovente,
Si la bonne nature entour toi se desmente,
Mets a honeur conquere, cors, avoir et entente;
Fais ta vie odorer come fleur de bone ente ;
Hardement te semont et vigeurs sa parente
En la cour de prouece ou les bons ont leur rente,
Illuec est suretez qui aux bons se presente,
Valeurs et courtoisie qui n'ont pensée lente ;
La se marie honeurs qui les mauvais cravente.
La paiera largece et son treu et sa rente ;
Si tu veux cheminer de haut honeur la sente;
Loiautez te menra, c'est une vertuz gente
Par la cointance aus preus qui valeurs atalente
Etc.

Dans le *Ditié de Loyauté* le Trouvère en relevant le prix de cette vertu dit aux courtisans :

De toutes vertus la graignor
Est loiautez en grant seignor,
Et qui miez vant en seignorie ;
Loiautez est d'honeur la flour,
Humilitez pitiez, doucour
Sont de la loiautez mainie;

Loiautez est aus bons amie,
Loiautez fait chevalerie,
Loiautez n'a onques sejour
D'honorer bone compaignie;
Loiautez maine bone vie
Loiautez tient convent a jour
Etc.

Les strophes de ce ditié sont de douze vers et il y en a plusieurs de cette espèce par le même poète.

Le Dit ou *ditié des douze dames de la fête au comte de Flandre*, est un récit très-gracieux du mariage de Margueritte de France avec le jeune Louis, qui devait être un jour comte de Flandre et de Nevers, alliance heureuse qui feroit enfin cesser la mésintelligence qui existait depuis long-temps entre les comtes de Flandre et les rois de France. Cette fête eut lieu le jour de la Madelaine 1320, à l'occasion de ce mariage; le poète en la décrivant nomme les douze princesses qui y figuraient: il fait connaître la beauté et les vertus de chacune d'elles; il n'oublie pas de décrire leur costume, partie curieuse de son ditié; mais

ne voulant pas prononcer sur celle des princesses qui devait obtenir le prix de la beauté, il dit que le public offrit la rose à la nouvelle comtesse de Flandre.

Le Dit des trois vertus est satirique ; c'est le récit d'un songe du poète ; la raison lui apparaît et lui ordonne de se lever promptement pour aller en cour de Rome ; le pape doit y donner la plus belle fête du monde ; il a convoqué les rois et les hauts personnages de la chrétienté pour assister au mariage des évêques avec la Loyauté, des grands seigneurs avec la Charité, et du peuple avec la Vérité. Ainsi ces trois dames vont gouverner le monde. Alors tous les vices qui se trouvent bannis, se déchaînent contre le nouvel ordre de choses. Description de leur exil de la cour ; pas un homme qui ne soit juste, tout va aller au mieux. Etonné de ces changemens merveilleux, le poète tout en dormant fait le signe de la croix, et n'en veut rien croire, s'il ne les voit lui-même. Il se lève et Raison

l'accompagne à la cour. On était à table, l'Humilité était assise auprès de l'impératrice, la Pitié commandait partout; Hardiesse et Prouesse traversent les rangs et remettent aux grands seigneurs des brefs d'invitation à la croisade demandée par le pape et commandée par le roi; tous promettent et prennent la croix; les braves se rassemblent; le pape, le roi, les princes, les prélats marchent à leur tête, et tant de chevaliers viennent se réunir à eux qu'on ne peut les compter. Mais au milieu de cette foule, le tumulte est si grand que le Trouvère s'éveille, et voyant avec peine que les choses vont tout autrement, il prend le parti de mettre son songe en écrit.

Dans ce Ditié le poète fait la distinction du *ménestrel Trouvère* et du *ménestrel Jongleur*, et il observe que le premier ne recevait jamais d'argent, mais seulement des habits, et qu'on ne payait le second qu'en argent.

DEUX TROUVÈRES ANONYMES.

Purgatoire de St-Patrice.

QUOIQUE la célèbre Marie eût, au XIIIe. siècle, donné une assez ample histoire du purgatoire de St-Patrice, puisqu'elle est de plus de trois mille vers, deux autres Trouvères anglo-normands qui probablement ne connaissaient pas son poème, voulurent dans le siècle suivant traiter le même sujet. L'ouvrage du premier est dans la bibliothèque Cottonienne, Domitianus A. IV, et renferme environ dix-huit cents vers ; l'ouvrage du second dans la bibliothèque Harleïenne n°. 273, n'en a qu'environ sept cent soixante.

Un tel sujet comportant tout l'ornement et le charme du merveilleux, il n'est pas étonnant que plusieurs poètes aient voulu s'en occuper ; il est même d'autant plus poétique que le pécheur qui pour se purifier, descendait dans le purgatoire de St-Patrice, passait auprès de l'enfer, en voyait toutes les horreurs, parvenait ensuite au paradis terrestre, et enfin apercevait d'assez près le séjour des bienheureux. Un tel voyage offrait alors au poète une ample matière à ces descriptions tantôt effrayantes et tantôt enchanteresses qui font la haute poésie; et comme il ne pouvait les faire sans conduire ses lecteurs dans la région des prodiges, il était sûr de plaire aux Anglo-Normands toujours amateurs du grandiose et du merveilleux. Aussi un de ces Trouvères dit-il qu'on le presse de se charger de ce travail, et qu'il va le faire en français, afin d'avoir plus de lecteurs parmi les laïques : ce qui prouve que cette langue continuait d'être presque vul-

gaire en Angleterre. Mais malgré le grand nombre d'écrivains de cette époque et du siècle précédent qui l'employèrent, on ne trouve pas qu'elle ait fait quelques progrès ; on en peut juger par le début d'un de ces poètes:

Pur la bone gent conforter
E pur l'alme d'home amender
Ad Dieu fet mainte merveille,
Sauntz cui ne se meot esteile,
Ne la feuille chiet del raim,
Par cui oisel n'a point faim,
Une merveille vueil descrire,
Je suis requis, ne l'os dedire,
De latin la dei estrere
E pur laïs en romans fere....
Ce valt plus que conter fables,
Eschès jouer, ou as tables,
Ou sourdent sovent tençons,
E aultres meprisions
De ce parler lerrai a tant
E ma resun dirai avant,
Etc.

Après avoir parlé succinctement de quelques individus qui avaient descendu dans le purgatoire de St-Patrice, le poète donne particulièrement l'histoire de la descente qu'y fit

le chevalier Owein sous le règne du roi Etienne; cette date démontre l'erreur de M. de Roquefort qui a fait de ce chevalier messire Yvains, un des paladins de la Table Ronde et de la cour du roi Artur, autrement le *Chevalier au lion*, dont Chrétien de Troyes a fait le Roman.

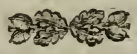

WALTER D'EXETER.

On attribue à Walter d'Exeter le Roman de *Guy de Warwick et de Felice fille du comte de Bukingham.* Cet auteur, suivant Warton, et Carew, dans son histoire du Cornouailles, était un moine franciscain du couvent de Carocus dans le même pays, et qui vivait dans le XIIIe. siècle (1). Cependant Bale dit simplement que Walter d'Exeter écrivit la vie de Guy (*vitam Guidonis*) (2), et long-temps avant lui Girard

(1) Warton, vol. 1. p. 91.--Carew's Surv. Cornw. p. 59.
(2) Bale X. 78,

le Gallois l'avait insérée dans son histoire latine des West-Saxons (1); enfin Hearne a fait aussi imprimer en latin un extrait de la vie de ce champion (2). Mais est-ce en français ou en anglais ? Est-ce en prose ou en vers que ce moine a écrit le Roman de Guy de Warwick ? C'est ce que Warton ne dit pas, et ce qu'il nous est impossible de savoir, d'autant plus que le Trouvère qui a mis ce Roman en vers, ne se fait pas connaître dans son ouvrage. Au reste, que ce soit Walter d'Exeter ou tout autre écrivain, toujours est-il vrai que l'auteur était anglo-normand, son langage le prouve, plusieurs de ses expressions sont même prises dans la langue anglaise de son temps.

Ce Roman est très-intéressant : le plan et la marche tiennent beaucoup du genre épique; la lecture attache par des incidents toujours

---

(1) Hist. Reg. West-Saxon. cap. XI.

(2) Appendix ad Annales Dunstapl. N°. XI.

bien amenés et toujours piquants ; Guy de Warwick est pieux comme Enée ; ses compagnons preux et loyaux ; leur morale pure et vraiment chevaleresque ; il y a du merveilleux dans les détails, la divinité même intervient dans le dénouement. Aussi le poète Chaucer fait l'éloge de l'ouvrage en l'appelant un *Roman de prix*. Il en existe un exemplaire dans la bibliothèque Harleïenne n°. 3775 mais il est incomplet ; celui de la bibliothèque du roi, Mss. de Colbert n°. 4289, est sans lacune et comprend 11,424 vers ; mais il faut observer qu'il renferme aussi les exploits de Hérault d'Ardennes, instituteur de Raynburn, fils de Guy de Warwick, et que dans quelques manuscrits on en a fait un Roman particulier.

M. Ellis a publié une version du Roman de Guy, en vers anglais, écrite dans le XIVe. siècle (1) ; il en existe une version en prose française, imprimée à Paris en 1525.

---

(1) Specimens etc. vol. 2 p. 1.

Pour donner une idée de la poésie du Trouvère, voici le portrait qu'il nous fait de Guy encore jeune :

Guy de Warwick fut apelé,
En la Court ert mout honuré
De chevalers et de sergans,
Ambur de petits et de grans ;
N'out si petit en sa maisun
Ki de luy n'out riche doun,
Ne n'out valet en la regné
Ki tant fût amé et prisié,
Pur co ke il est bons et prus
Et de bonté surmontoyt tus ;
A mervoyl l'ont tus egardé,
Tant ert beaus et aligné ;
Mout se pensa Dame Nature
D'en faire bele creature ;
Tutes bontés en lui estoyent.
Et tus de lui grant bien disoyent,
De Burdure et d'eskyrmyr,
De chevals poyndre et retenir,
Guy de Warwik un mestre avoit
Herault d'Ardenne apelé estoit
Etc.

JEAN LE CHAPELAIN.

Nous ne connaissons de ce Trouvère que le *Fabliau du sacristain de Cluny*; c'est dans cette pièce qu'il atteste le goût des Normands pour les fabliaux et les contes, et il la commence ainsi ;

Usages est en Normandie
Que qui herbergié est qu'il die
Fable ou chanson a son hoste :
Ceste coutume pas n'en oste
Sire Jehans li Chapelains ;
Voudra conter dou Soucretain
Une aventure ; etc.

Ce goût pour les chansons, les fabliaux et

les fables était tellement répandu chez les Normands au moyen âge, qu'il avait pénétré jusque dans nos monastères : Odon Rigault, archevêque de Rouen, faisant en l'année 1250 la visite des diocèses dépendant de sa métropole, trouva que deux Religieux de l'abbaye de St-Etienne de Caen, Thomas d'Oistreham et Jean de Baudre, se livraient à la composition de pièces de cette espèce, et il les réprimanda sévèrement. Mais ces pièces dont le récit ou le chant charmait nos ancêtres, et que chacun d'eux aimait à chanter ou à réciter à son voisin, sont en grande partie perdues pour nous, et la même perte est également éprouvée en Angleterre. Quand je considère, dit Warton, les mœurs féodales et la magnificence des Normands nos ancêtres, leur amour de la gloire militaire, leur enthousiasme pour les croisades et l'admiration qui les accompagne après ces expéditions lointaines, je crois entendre leur suite nombreuse qui chante leur gloire, et je vois que tout leur amusement consiste dans le

récit d'aventures martiales ou de contes romanesques ; aussi, continue le savant historien, j'ai été bien trompé, lorsque dans mes recherches, je n'ai presque rien trouvé de tant de fabliaux qui excitaient leur joie, ni de ces chants guerriers ou érotiques dont retentirent jadis leurs forteresses ; presque tout a péri avec leurs antiques châteaux.

ADAM RAYMONT.

Le Trouvère nous a laissé un poème intitulé : *l'arbre d'Amour et de ses fruits bons et mauvais*. L'ouvrage fut composé en l'année 1345 et dédié à Bonne de Luxembourg, femme du prince Jean que Philippe de Valois son père avait créé duc de Normandie, et c'est à la duchesse de cette province que l'auteur adresse son poème. Mais il ne nous dit rien sur ce qui le concerne personnellement ; c'est dans une espèce d'énigme qu'il a en quelque sorte enveloppé son nom, et laissé à ses lecteurs l'embarras de le chercher à la fin de son ouvrage.

Ce poème est encore allégorique, suivant le goût du siècle. Le poète est transporté en songe dans un charmant bocage habité par l'amour :

L'aube du jour avait sa fin,
Chascun oisel, en son latin,
Chantoit parmi le vert bocage,
Mais je cuis bien qu'en leur langage
Chascuns chantoit par amouretes,
Roussignols, merles, alouettes,
Et tous ceulx du bois a la fie,
Chascuns faisoit sa melodie
De liesse d'amour très-grant,
Et moi meismes de leur chant
Estois je trop forment épris;
Car par leur chant m'estoit avis
Que chascun oisiaux connoissoit
La douceur que mon cuer avoit
De ma pensée amoureuse
Etc.

Un preux chevalier introduit le poète auprès de l'amour :

Ce Dieu puissant et le meilleur,
Après sa suer qui est l'honneur,
Etoit assis au pied d'un arbre,
Qui n'avait pas plus de vingt branches,
Seches d'amour et toutes blanches;

Au pied de cet arbre merveilleux est une fontaine appelée la *fontaine de souffrance*, et au haut est placé un cœur

Moitié rouge et moitié pers,
Onques ne vit cuer si divers,

L'amour permet au poète de goûter des fruits de chaque branche : il en est qui sont si doux qu'il faut arracher de la branche celui qui en a une fois goûté; d'autres sont si amers qu'il faut sur le champ recourir à l'eau de la fontaine :

On en boit souvent nuit et jour,
Car souffrance nourit l'amour.

Le Dieu, à la demande du poète, lui explique le nom de chaque branche de l'arbre, celui de sa feuille et la qualité du fruit qu'elle produit. Ainsi la branche de la beauté a pour feuille *Jeunesse*, et pour fruit *Plaisance*; la branche de doux regard a pour feuille *doux soupir* et pour fruit *desir*. Nous ne nous arrêterons pas aux notions que don-

ne l'amour sur les autres branches et sur leurs fruits, chacun peut les présumer. Nous dirons seulement que le poète annonce une grande connaissance du cœur humain, et qu'on doit lui savoir gré de n'avoir eu d'autre but, en nous montrant son *arbre d'amour*, que d'apprendre à l'homme à régler cette passion .L'amour le renvoie en lui permettant de révéler ce qu'il a vu, et en lui ordonnant surtout d'annoncer que celui qui est loyal, n'a jamais eu à se plaindre de lui.

GACE DE LA BIGNE.

LUSIEURS auteurs ont changé le nom de ce poète en ceux *de la Vigne* et *des Vignes*, et cela contre la foi des anciens manuscrits qu'ils n'ont pas su lire.

Gace de la Bigne était de l'ancienne famille des seigneurs de la Bigne dans le diocèse de Bayeux, et lui-même nous apprend son antique et noble origine, tant du côté paternel que du côté maternel :

Le poète est né de Normandie
De quatre costés de lignie
Qui moult ont aimez les oyseaux,
De ceux de la Bigne et d'Aigneaux

Et de Clincham et de Buron
Issit le prestre dont parlon.
Si ne doit nul se merveiller
Si les oyseaulx il a bien cher
Quant ainsi il est enclinez
Naturement de tous costez,
Car souvent choses engendrables
Engendrent choses resemblables.

Il nous apprend aussi qu'on lui inspira dès son enfance le goût de la chasse, et qu'on l'y conduisait dès l'âge de neuf ans; mais le temps de sa jeunesse étant passé, il fut ordonné prêtre par le cardinal évêque de Preneste qui le fit son chapelain. Il fut ensuite successivement celui des rois Philippe de Valois, Jean, et Charles V. Le second de ces princes fait prisonnier à la bataille de Poitiers, emmena avec lui son premier chapelain, et comme il aimait passionnément la chasse, il le chargea de composer en vers, pour son fils Philippe de Bourgogne, âgé de quatre ans, un traité de la fauconnerie et de la vénerie. Gace de

la Bigne qui ne quitta pas le roi pendant sa captivité à Herford, commença son ouvrage en Angleterre, et vint l'achever en France après la mort du roi Jean. On y trouve des détails curieux et des anecdotes intéressantes sur la chasse. Comme cet ouvrage a été imprimé plusieurs fois, nous y renvoyons les lecteurs.

Mais nous devons remarquer sur ces éditions que, si quelques biographes ont, par ignorance, altéré le nom de l'auteur, les éditeurs le supprimèrent avec mauvaise foi en publiant son ouvrage.

La première édition est d'Antoine Verard à Paris, in-folio, sans date; cet imprimeur mit en tête du volume l'ouvrage de Gaston Phebus ou Gaston de Foix sur *les déduits de la chasse des bêtes sauvages etc.*, et ensuite celui de Gace de la Bigne comme étant du même auteur; et pour faire attribuer plus facilement au premier les deux ouvrages réunis, il sup-

prima les vers que nous avons cités ci-dessus, dans lesquels la Bigne fait connaître son origine, et tous ceux qui renferment des détails sur les différentes circonstances de sa vie.

La seconde édition de Jean Treperel, Paris, in-folio, sans date, et la troisième de Philippe-le-Noir, également de Paris en 1520, sont des copies de celle d'Antoine Verard et par conséquent également altérées ; il faut donc recourir aux manuscrits pour avoir le texte pur de l'ouvrage didactique de Gace de la Bigne.

Ce poète en sa qualité de *premier chapelain du Roi*, titre équivalent aujourd'hui à celui de *grand aumônier de France*, avait pour traitement un franc d'or par jour. Le roi Jean ayant arrêté la fondation d'une collégiale à St-Ouen près Paris, destina la place de Trésorier à Gace de la Bigne, et lui donna d'avance la jouissance de la terre de Lingèvres (canton de Balleroy) qu'il avait destinée pour doter cette

dignité. Mais ce roi étant mort avant que la fondation eût été effectuée, Charles V, son fils, reprit la terre de Lingèvres, et donna en dédommagement à Gace de la Bigne une pension de deux cents francs d'or à prendre sur les revenus de la vicomté de Bayeux.

On trouve la famille de ce poète toujours distinguée soit dans l'état, soit dans la république des lettres : Nicolas de la Bigne était en 1405 pannetier du dauphin, et grand maître des eaux et forêts de Normandie ; Marguerin de la Bigne, professeur en théologie, fut recteur de l'université de Caen en 1494, chanoine de Bayeux, curé de Rully et de Talevende ; il mourut en 1523; un second Marguerin de la Bigne, seigneur de Lambosne, fut chanoine et official de Bayeux et abbé d'Ardenne; sa mort arriva en 1557; enfin un troisième Marguerin de la Bigne, chanoine et scholastique de Bayeux, fut grand doyen du Mans, député aux états généraux en 1576 et aux états de Normandie en 1591. C'est à lui que nous devons la grande

Bibliothèque des Pères et autres ouvrages intéressans ; l'époque de sa mort, quoique incertaine, peut-être fixée aux dernières années du XVIe. siècle. Les biographes ont souvent confondu ces trois Marguerins de la Bigne. M. Huet n'a confondu que les deux premiers (1).

(1) Origines de Caen, p. 416.

JEAN GOWER.

Les biographes anglais placent la naissance de ce poète à l'an 1320 et sa mort à l'an 1402 (1). Nous ne nous arrêterons pas à parler de ses poésies latines et anglaises qui sont étrangères à notre sujet; nous ne parlerons que de ses poésies françaises. Ce fut dans le genre léger qu'il travailla; si les Anglais le regardent comme un des grands maîtres de leur ancienne poésie, s'ils reconnaissent qu'il commença à polir leur langue (2), nous devons dire aussi

(1) Henry, hist. d'Angl. vol. 3.

(2) Henry, ibid. chap. 6. — Warton's, hist. of engl poetry, vol. 2.

qu'il fit faire quelques progrès à la nôtre : ses tournures sont plus faciles, son langage plus clair, sa versification a de l'harmonie, sa poésie est toujours grave ; et parce qu'il a beaucoup de bon sens, ses observations sont sages et ses réflexions solides. Aussi comme il est toujours sérieux et instructif, le poète Chaucer l'appelait *le moraliste Gower*. Les critiques anglais portent le même jugement sur ses autres ouvrages, et cette facilité à bien écrire dans trois langues différentes, annonce une instruction étendue et des talens distingués.

Malheureusement les Anglais ont entièrement négligé les poésies françaises de Gower ; leurs biographes n'en parlent même pas ; non seulement elles n'ont jamais été imprimées, elles ne sont pas même encore toutes bien connues; Warton et Todd ont publié quelques-unes de ses ballades (1) : c'est tout ce qui a paru des

(1) Warton's, ibid. p. 36 et suivantes. — Todd's, illustrations of Chaucer and Gower.

ouvrages français de Gower, et encore le texte en est bien altéré.

Nous avons de ce Trouvère,

1°. Un ouvrage intitulé *speculum meditantis*: il est écrit en ballades françaises qui sont le fruit de la jeunesse de l'auteur: Warton croit qu'il les composa vers l'an 1350. Le sujet de ces pièces est l'excellence de la virginité, et la dignité du mariage, et c'est par des exemples pris dans l'histoire qu'il le développe; il le termine par les vers suivants qui prouvent son goût pour la langue française qu'il regardait comme universelle:

Al université de tout le monde
Johan Gower ceste ballade envoie,
Et si jeo n'ai du françois la faconde,
Pardonnetz moi, si jeo de ceo forsvoie,
Jeo suis Englois: si quier par ceste voie
Estre excusé, mais quoique nuls en die,
L'amour parfait en Dieu se justifie,

2°. Une collection de cinquante ballades sur l'amour; il est fâcheux, dit Warton, que

cet ouvrage soit si rare et si peu connu. Ces pièces legères sont touchantes, agréables et vraiment poétiques; elles placent le mérite du vieux poète Gower sous un point de vue beaucoup plus avantageux que celui sous lequel nous l'avions vu jusqu'ici. Aucun poète anglais n'avait jusqu'alors traité la passion de l'amour avec une égale délicatesse de sentiment, ni avec plus d'élégance de composition; et je ne sais, continue Warton, si même les poètes français de son siècle ont écrit dans ce genre, d'une manière supérieure à la sienne.

Ce fut effectivement à cette époque du XIVe. siècle que les poètes français se livrèrent à ce genre de littérature que Pasquier appelle *mignardises*, c'est-à-dire les Ballades, Rondeaux, Sonnets, Chants Royaux, Virelais, etc.; donnant une nouvelle direction à leurs effusions poétiques, ils abandonnèrent les récits héroïques qui avaient principalement occupé leurs devanciers, et l'on ne vit presque plus que des poésies legères dans les siècles suivants. Pas-

quier regarde Froissart comme en étant l'inventeur : mais cette opinion ne paraît pas bien fondée ; le poète Chaucer plus ancien que Froissart parle des Ballades, des Rondeaux, des Virelais, etc., et Gower plus ancien que l'un et l'autre, avait composé des Ballades, lorsque Froissart n'avait encore que treize ans. Huet fait honneur de leur invention aux Provençaux : mais la ballade provençale, ou du moins ce que M. Raynouard appelle ainsi, n'a aucun rapport avec la ballade française ; la forme en est toute différente. D'autres enfin ont attribué à Marot cette invention ; mais cette opinion ne vaut pas qu'on s'arrête à la refuter.

Disons plutôt que Froissart habita longtemps en Angleterre ; il fut pendant cinq ans secrétaire de la reine Philippe de Hainault, femme d'Edouard III, et comme cette princesse aimait beaucoup la poésie, il composa à sa demande un grand nombre de jolies pièces érotiques. Mais à la même époque bril-

laient dans ce même royaume les poètes Gower et Chaucer, et il est impossible de ne pas croire que Froissart connut leurs poésies ; il est même très-probable qu'il fut lié avec ces auteurs, et alors comment n'aurait-il pas pris d'eux le goût des Ballades, Virelais, Rondeaux, etc. ? Pourquoi ces genres de poésie légère n'auraient-ils pas été inventés en Angleterre plutôt qu'en Provence ? En attribuer aux Provençaux l'origine, c'est dire que Dieu avait refusé aux Anglais et aux Français du nord de la Loire le génie de l'invention, et c'est dire une absurdité. D'ailleurs nous avons vu que les poésies légères étaient inventées long-temps avant que Froissart fût né, et qu'on les trouve en usage dans le XIIe. et le XIIIe. siècle.

M. Ellis a remarqué avec raison que Gower était plus élégant et plus poétique dans ses ouvrages français que dans ceux qu'il composa dans sa langue natale, et que les poètes ses contemporains n'auraient sûrement pu souffrir la

comparaison. Effectivement je ne trouve que le prince Charles d'Orléans qui puisse lui être comparé, mais il n'écrivit en Angleterre que dans le siècle suivant (1).

Pour donner une idée des poésies de Gower, nous citerons ici plusieurs de ses Ballades :

Amour est chose merveïleuse
Dont nuls porra avoir le droit certain :
Amour de soi est la foi trichereuse
Qui plus promet, et moins aporte en main;
Le riche est povre, et le cortois vilain,
L'épine est molle et la rose est ortie,
En toutz errours l'amour se justifie.

L'amer est douls, la doulceur furieuse,
Labour est aise, et le repos grevein,
Le doel plesant, la seurté périleuse,
Le halt est bas; si est le bas haltein,
Quant l'en mieulx quide avoir, tout est en vein;
Le ris en plour, le sens torne en folie,
En toutz errours l'amour se justifiie.

Amour est une voie dangereuse,
Le près est loign, et loign remaint prochein,

(1) Ellis's, specimens of the early english. poetry, vol. 1. p. 170.

Amour est chose odible et gracieuse,
Orgueil est humble, et service est dedeign,
L'agnel est fier et le lion humein,
L'oie est en cage, et le merle est au bein,
En toutz errours amour se justifie.

Ore est amour salvage, ore est soulein,
N'est qui d'amour poet dire la sotie,
Amour est serf, amour est souverein,
En toutz errours amour se justifie.

Le poète termine ses cinquante Ballades par une strophe qui prouve qu'il finit son ouvrage en 1399, la première année du couronnement du roi d'Angleterre, Henri IV:

O gentille Engleterre, à toi j'escrits
Pour remenbrer ta joye nouvelle
Qui te survient du noble roi Henris,
Par qui Dieus *ad* redressé ta querelle;
A Dieu pour ceo prient et cil et celle
Qu'il de sa grace au fort roi coroné
Doint paix, honour, joye et prosperité.

Gower mourut en 1408, et fut enterré dans l'église de Ste Marie Overée in Southwark, qu'il avait fait rebâtir, et où l'on voit encore son tombeau.

TROUVÈRE

Satirique anonyme.

Cet auteur ne nous a point conservé son nom : peut-être craignit-il qu'en le faisant connaître, sa censure ne lui attirât des ennemis. Cependant je ne vois que la dame de Kroston et une autre née à Blaunkeney qui aient droit de se plaindre d'une critique personnelle : il attaque la première à cause de sa prodigalité et il refuse de placer la seconde parmi les jolies femmes. Au reste sa censure ne frappe ordinairement que sur les vices et les ridicules qu'il a observés dans la vie civile ; son œil perçant va les chercher

dans tous les rangs de la société ; ses préceptes sont toujours dictés par la raison et le bon sens, sa logique est pressante, ses ironies fines et piquantes, ses tournures adroites, enfin ce poète a du genie ; mais son style est souvent si barbare et sa poésie tellement contre les règles, que je suis persuadé que le manuscrit qui renferme ses pièces, n'est pas l'ouvrage original, mais une copie postérieure, tracée par une main ignorante et grossière. Je ne crois pas que l'auteur ait voulu imiter les satiriques latins : il place toujours quatre vers sur la même rime, et comme il en change de quatre vers en quatre vers, ces quatrains forment plutôt une chanson satirique qu'une satire proprement dite.

La première pièce est intitulée :

Ki plus peut autre détruit (1).

La seconde :

Veez cy solas de une dame
Courteyze et de noble fame (2).

(1) Bibl. Harl. n° 209.
(2) Ibidem.

La troisième :

Ici commence le geste des dames. (1)

Pour mettre le lecteur à portée de juger du mérite de l'auteur, nous mettons ici une de ses pièces en français moderne :

« Dieu qui aime la vertu ne souffre point que le crime reste impuni ; il en fait justice dans cette vie, ou il le punit encore plus sévèrement dans l'autre. Aussi personne n'est étonné des malheurs sans nombre qui arrivent de nos jours : les grands sont coupables, les petits imitent les grands et tous sont criminels ; jetez les yeux sur notre siècle, et sur les différens états de la société : le bourgeois et l'homme de loi, le marchand et le prélat, chacun vend, chacun achète et tous cherchent a tromper. Il est donc très-raisonnable selon moi, que ce qui a été acquis injustement, soit ensuite ravi par l'injustice. Un jour un paysan se mit à table

(1) Bibl. reg. 8. E. XVII.

pour diner : sa femme lui servit des pois et des fèves cuits avec un morceau de lard. Le ménage était pauvre, il n'avait pas même une cuillère, le paysan fut obligé d'en faire une :

Ly paysant un jur a soun manger syt
Sa femme devant ly un esquele assyt
De peis et de feves o le bacun cuyt
Autre cuyller n'out fors ke ly meme fyt.

Alors il en fit une avec une large croute de pain, et quand il s'en fut servi pour manger son mets, il finit par manger sa cuillère; mais comme elle avait pompé tout le jus, et le meilleur du plat, il trouva qu'elle valait mieux que tout le reste. On entend facilement ce que je veux dire, continue le poète, chacun prend ce qu'il peut enlever, et quand il a pris le meilleur du bien d'autrui, il est à son tour dévoré par un autre, comme le fut la cuillère du paysan. Le seigneur qui maltraite ses vassaux, tremble souvent comme un assassin; le bailly a ses momens de remords, et alors il verse des larmes;

le vicomte a beau rejetter ses vexations sur le seigneur et sur son bailly, la sueur qui échappe par tous ses pores, lorsque les justiciers itinérants viennent parcourir le comté, annonce ses malversations et le moment de la vengeance. La justice elle-même examine ensuite la conduite de ces justiciers, elle allège une bourse qu'ils ont injustement remplie, elle les pressure avec force pour leur faire rendre ce qu'ils ont pris au peuple qu'ils ont pillé, et ce que la justice fait rendre dans ce cas, est la cuillère du paysan qui a ramassé tout le suc et le meilleur du plat ; la main du roi s'en saisit et met tout dans un lieu où les pois et les fèves n'ont rien à craindre. »

« Si vous examinez l'état des marchands, vous verrez qu'il n'est pas plus heureux. Ne croyez pas que leurs faux poids, leurs balances frauduleuses les enrichissent beaucoup : d'abord ils perdent la bonne foi, ils enfreignent les lois, et bientôt la fraude étant découverte, l'amende emporte déjà une partie

du gain, enfin un coup de vent fâcheux s'élève et la mer absorbe le reste de leur fortune. Si l'un d'eux échappe par hasard à l'œil de la justice, il n'échappera pas aux coups de langue de ses confrères, ils en parleront mal, ils le denigreront, ils le ruineront. Quand ils sont ensemble, ils se jurent l'amitié la plus constante; à les entendre, ils mourraient l'un pour l'autre sous la haire et le cilice. Mais suivez les à la foire, et vous verrez qu'après avoir déballé leur marchandise, leur premier soin est de se tromper les uns les autres. ».

« De là, je ne sais lequel vaut mieux d'être dans le premier rang de la société, ou d'être relégué dans le dernier : le pauvre murmure, parce qu'il n'a rien, et le riche, parce qu'il a tout, ne s'embarrasse de rien, pas même de Dieu. »

Pur ceo ne say ceo que plus vaut
Ou d'estre bas ou d'estre haut,
Cely ki est povre grouce par defaut,
Et ki trop est riche, de Deu ne ly chaut.

Une pièce non moins intéressante est la

satire sur les ridicules des femmes ; voici comme l'auteur débute : « Je connais une femme d'une « économie rare et de la plus grande prévoyance. » D'après ses arrangemens, vous pourrez, armé » de toutes pièces, joûter dans sa grange » avant *Pâques fleury*. Pour elle un grand tré- » sor est une fable qu'elle ne peut croire ; » aussi aime-t-elle mieux un chevrotin ou un » épervier sourd, que trente brebis avec leurs » agneaux ; une vache, un taureau ne sont rien « auprès de son petit chien. Avez-vous des » chiens qui vous déplaisent, allez la trouver, » c'est une marchande très-avisée, elle vous » donnera six deniers pour l'animal le plus » galeux, et malheur à quiconque oserait blâ- » mer le marché ; il lui plaît, c'est tout dire, » et vous encourez sa disgrâce, si vous vous » permettez d'en rire. Si quelqu'un voulait « lui faire une visite, qu'il s'enveloppe bien, » et même qu'il emprunte la chappe de St.- » Pierre de Rome, car en entrant il sera assailli » par des chiens de toute espèce ; là il en

» trouvera de petits sautant comme Grifillon,
» et d'énormes lévriers rampant comme des
» lions. Mais aussi que je plains le malheu-
» reux ouvrier qui bat les grains de la gran-
» ge de Croston ! il aura pour nourriture du
» pain bis, de mauvaise morue, du beurre
» rance et de la bière aigre, tandis que les
» chiens mangeront le pain blanc et les meil-
» leurs mets. Au reste en examinant de près
» ces arrangemens, ils peuvent paraître rai-
» sonnables ; les chiens de madame ne laissent
» pas de travailler, les uns prennent des bibets,
» les autres attrapent des mouches, celui-ci
» chauffe un lit, celui-là garde un banc. Si
» vous avez une robe d'écarlate, donnez-la à
» Chauffe-lit, il saura la moirer, et si votre
» pelisse a perdu son lustre, donnez-la à Tere-
» bage, il saura le lui rendre. »

Après avoir ridiculisé le goût de cette femme pour les chiens, le poète nous la peint comme une fausse dévote : elle a jusqu'à trois chapelains à ses gages : elle est toujours la

première à l'église, souvent même elle est à la porte avant qu'elle soit ouverte, et le clerc craignant son courroux, accourt à demi-habillé, encore un soulier à la main, pour la lui ouvrir. Comme elle est entrée la première dans l'église, elle croit n'en devoir sortir que la dernière, et ce n'est qu'après de profonds soupirs qu'elle retourne chez elle. Les plus jolies femmes l'y attendent, il n'en faut excepter qu'une qui est née à Blankeney. Alors la table est couverte des mets les plus délicats ; de la table on passe au jeu d'échecs, et le jour est partagé entre les chiens, l'église, la table et l'échiquier.

La troisième pièce, ou *la geste des Dames*, est une critique de leurs mœurs et de leur toilette ; il faudrait un commentaire trop long pour faire comprendre cette critique, et encore serait-il incomplet. Les termes alors reçus pour désigner les différens costumes des femmes ont disparu de la langue anglo-normande avec la mode qui les avait créés. Nous enten-

dons bien ce que le poète désigne par des *bonnets cornus*, des *bonnets de soie* ou *de chanvre*, des *boutons de corail* ou *d'ambre*; mais les ornements dont nous avons les noms, sans avoir une idée des choses, ne doivent pas nous arrêter. Ces trois pièces doivent être recherchées seulement pour la connoissance des mœurs et des usages anglais au XIIIe siècle; mais nous le repétons, le style de l'auteur est souvent barbare; peut-être aussi est-ce la faute du copiste.

JEAN DE COURCY.

Cet auteur appartenait à la famille de Courcy, arrondissement de Falaise; il était frère de Jean sire et baron de Courcy, et il est qualifié *homme puissant ès-lettres*, dans les mémoires historiques de sa maison. Mais il n'a été connu jusqu'ici que par un ouvrage intitulé *la Bouquassière*, et ainsi appellé parcequ'il le composa au Bourg-Achard, dont il était seigneur par Jeanne Mallet de Graville sa mère.

C'est une assez ample histoire des Grecs et des Romains dont il existe plusieurs exem-

plaires à la bibliothèque du roi, et comme elle est écrite en prose, elle est étrangère à notre sujet.

Mais cet auteur a composé en vers un autre ouvrage non moins considérable intitulé *le Chemin de vaillance*. Aucun bibliographe n'en a parlé, et il n'en existe, je pense, qu'un seul exemplaire qu'on trouve au musée britannique, parmi les manuscrits du roi d'Angleterre (1). C'est un traité composé pour former la jeune noblesse de son temps; il est religieux, moral, et historique; il est très-instructif sur l'art de la guerre, les combats de terre et de mer, le siège des places, et en général sur la tactique militaire du XIVe. et du XVe. siècle. Mais ce qui intéresse davantage dans l'ouvrage, ce sont les détails sur les mœurs et les usages de ces époques. L'auteur le termina à Caudebec en 1406 à l'âge de 66 ans. Malheureusement ce poème

(1) N°. 14. E. 11.

didactique est entièrement allégorique, et l'allégorie est trop long-temps soutenue pour n'être pas fatiguante ; cependant il renferme des portraits si frappans qu'il intéresse, et le style en est par fois si naïf qu'il ne laisse pas d'être souvent gracieux. Nous n'entreprendrons pas d'analyser complètement un poème de plus de 40,000 vers ; nous en indiquerons succinctement le plan, en donnant quelques morceaux qui feront connaître le talent poétique de l'auteur :

Le poète débute en racontant comment s'étant endormi dans sa jeunesse, il eut une *vision merveilleuse* qui va faire le sujet de son poème :

Il me advint quand jones estoie,
Et ja près de vingt ans avoie,
Ce fut en ce printemps d'esté,
Que le temps d'yver eut esté,
Venue est la saison nouvelle,
Qui toute chose renouvelle,
Que les fleurs sont en arbres verds
De fruits porter font leur devoirs
Et que la terre est fiere et gobe,

Si se vest de nouvelle robe,
En celuy temps jouer me aloye,
Si acueilli adonques ma voye
Par un matin en la prairie,
Tout seul sans avoir compaignie,
Tant que vins a un olivier,
Soubs un pendant lez un vivier
Assez en tres plaisant domaine,
Sus la source d'une fontaine,
Qui clere fut plaisante et belle,
Courant par dessus la gravelle
Aval le pré très douce et saine,
Où la terre estoit ja plaine
De herbes verdes et nouvelletes,
Cointoysée de violettes
De moult de flourettes petites,
De verds trefles, de marguerites,
De fleurs qui sont au mois de may,
Nomées : souvienge vous de moy,
De pervenches et d'ancolies
Et d'autres flourettes jolies
Dont la terre fut enrichie,
Diaprée et embellie,
Et quant la me fus esbatu
Et soubz le olivier embatu
A grant plaisir et a grant joye,
Ainsi comme je regardoye
La clere fontaine courant,
Ne fus je alors demourant
Que tantost ne m'y umbroyasse;

Puis me couchay sur la herbe basse,
Considerant la mélodie
De la plaisante chanterie
Que les oiscillons demenoient,
Et doulcement se renvoisoient
Sus les arbres verds et fleuris
Et en leurs doulx chants asseris;
Linos, tarins, cardonerettes
Qui disoient en leurs chansonettes
Leurs chants melodieusement,
Et le roussignol ensement
Chantoit sur eux a voix serie;
A donc en celle melodie
Me endormy sur la fontenelle
Qui me sembla plaisant et belle;
Si fus longuement en ce somme
Que onques ne vint a moi nul homme,
Ne chose qui me deust desplaire,
Qui m'esveillast ou fust contraire;
Mais dormy tout a mon plaisir
Comme j'en avois le loisir;
Si vis en dormant moult de choses
Que je tins en mon cuer encloses...
Advis m'estoit ou je dormoye
Que une belle dame veoie,
Aournée moult proprement
D'un precieux habilement,
Plus que cristal resplendissant
Ne autre pierre reluisant.
Si la vis lors ainsi parée,

Sage, doulce, bien emparlée
Qui doulcement a moi veneit,
Et humblement me semoneit
De ma jeunesse employer
En fait de quoy je eusse loyer,
Et donc me disoit doulcement:
Beau fils, à ton commencement
Que tu es ores de jeune âge,
Et extrait de noble parage,
Fraiz et nouvel en ta jeunesce,
Que ja ne te trouve paresce,
Couardise, ne autre diffame,
Que tu ne vois la belle dame
Vaillance qui est hault assise,
Si te mets tout en son servise
Pour la servir entierement,
C'est le plus beau commencement.

Après un bel éloge de la déesse Vaillance, le jeune homme demande à la dame qui elle est:

Lors dist, beau fils, je suis Nature
Et la servante proprement
De Dieu qui est sans finement,
Createur; non pas creature;
C'est cil qui me nomma Nature
Et me bailla gouvernement
Sur tout le monde entièrement
Des choses qui ont mort et vie
Etc.

Après avoir entendu la Nature devéloppant elle-même l'étendue de sa puissance et ses effets, le jeune homme lui dit qu'il est disposé à suivre ses conseils, mais qu'il est sans expérience, qu'il ignore le chemin de Vaillance et qu'il craint de s'égarer. La Nature approuvant son observation, s'empresse de lui faire connaître les cinq sens donnés à l'homme et leurs avantages; elle lui parle surtout du sens commun qui doit le conduire et diriger les autres sens. Avec tous ces guides, répond le jeune homme, je crois qu'on s'égare encore très-souvent. Alors la Nature lui parle de l'âme, de la différence qu'elle a mise entre celle de l'homme et celle des animaux, et l'assure que l'excellence de la sienne peut le conduire au bien et à la vaillance. Avec tout le désir de suivre ces conseils, le jeune homme insiste et demande qu'on lui fasse connaître par des exemples, les avantages du service qu'on veut qu'il aille faire auprès de la déesse Vaillance; la Nature lui montre alors la gloire qui l'attend, dans

celle dont furent jadis environnés Josué, David, Judas Machabée, Hector, Alexandre, César, Artur, Charlemagne, Bertrand de Bretagne, Louis de Sancerre, etc., etc. Après ces utiles leçons, la Nature se dérobe aux yeux du jeune homme, qui désolé court après :

Nature qui m'avait conseillé;
Semblant me fut qu'esveillé
Estoye, et que je la queroye,
Quant je trouvé en my ma voye
Un houme qui à moi venoit,
Et un dard en sa main tenoit,
Tranchant et pointu a merveille;
Si estoit sa couleur pareille,
Au feu ardent en la fornaise;
De le voir je fus a mal aise,
Et me sembla estrange chose,
Quant regardé l'eus une pose,

Voyant l'embarras du jeune homme, l'individu vient à lui, le prend par la main et en le faisant asseoir, il lui demande ce qu'il cherche dans ce bocage : la Nature qui vient de me quitter, répond-il, je désire qu'elle

m'apprenne comment je pourrais aller chez la déesse Vaillance et mériter ses faveurs ;

Celle que tu quiers a celle heure
Partout est et partout demeure....

Lui dit l'individu :

Je te dis bien, si m'en peus croire,
Que il n'a déesse sur terre
Qui plus doive estre loée ;
Saches qu'elle n'est gouvernée
Fors seulement de Dieu le pere
Quy sa meschïne la veult fere...
Si la crois, et n'oublie pas
Son conseil, ains plus que le pas,
Va, et pourchasse la haultesce
Dont elle t'a baillié l'adresse.

Mais le jeune homme veut avant tout savoir le nom de celui auquel il parle, pourquoi le dard dont il est armé, pourquoi sa couleur de feu ; il en reçoit cette réponse :

Je suis Desir, varlet Nature,
Qui souvent suis en grant ardure
D'embraser les cuers a ce faire,
Ou ma maitresse les veult traire,
Et a quoi elle a son plaisir ;
Et pour ce n'ai je nul loisir
Que toujours ne soye en erre,

Aux uns pour paix, aultres pour guerre,
Pour bien, pour mal, pour deul, pour joye,
Tant que je suis toujours en voye...
De ce dard que ma main porte
Sachez qu'il n'est chose si forte,
Ni pensée d'homme si ferme,
Que tantost je n'euvre et desferme,
Quant mon dard y veul employer,
Pour qne les cuers face ployer,
Tant que dedans me mets et serre,
Comme le soleil par le verre,
Sans corrompre l'humanité.

Désir continue de faire connaître toute l'étendue de son pouvoir; c'est lui qui a conduit Thesée et Hercule aux enfers, Jason dans l'île de Colchos etc. Alors enhardi par ces détails, le jeune homme le prie de le conduire chez la déesse Vaillance, et Désir y consent; mais pour cela il veut avant tout le présenter aux déesses Prouesse et Hardiesse, filles du Dieu Mars, et deux amies de Vaillance, qui lui montreront le chemin : les deux voyageurs sont admis. Le jeune homme trouve que les deux déesses

Vestues furent richement
Chascune de beau garnement,
D'un drap de sceureté bien taillé
Que Honneur leur avoit baillé,
Et chapeaulx de hardy courage,
Et chaintures de vasselage
Qui sur le corps bien leur seoient,
Au dit de ceulz qui les veoient.

Désir, en leur présentant le jeune homme, dit qu'il l'a trouvé errant, et demande pour lui les renseignemens dont il a besoin pour parvenir chez la déesse Vaillance. Alors commence une longue instruction ; Prouesse et Hardiesse veulent qu'il sache lire et écrire, qu'il entende le latin de manière à étudier les bons auteurs : exemple d'Alexandre instruit par Aristote ; en lui prescrivant ensuite ses devoirs religieux, elles lui montrent Josué triomphant par sa piété ; quant à ses semblables, elles lui donnent des préceptes de courtoisie :

Et surtout gardes bien ta bouche
Que vile parole n'y touche,
Et que de nulluy ne mesdies
En quelque chose que tu dies ;
Et gardes bien l'honneur des fames,

Que d'elles ne dies diffames,
Deshonneur, ne mal reproche,
Car qui mal dit, le mal l'approche;
Par dessus tout hais vilennie,
Aimes honneur et courtoisie,
Ne fais a nulluy déplaisir
Etc.

Suivent dautres preceptes : fuir l'oisiveté, soigner sa réputation, chercher la bonne compagnie, être généreux avec plaisir, mais sans prodigalité ; et conformément à l'usage du temps, on lui recommande de ne pas oublier les Jongleurs :

Comme tu vendras en hautz lieux
Aux heraux et au menestreux,
Ou qui vendront ou tu seras,
Dons convenables leur feras
De robe d'or ou de monnoye.

On lui enseigne ensuite comment on doit se comporter dans les joûtes et les tournois, quelle conduite on doit tenir quand on va à la cour du roi, ou à celle des princes. Ces instructions sont très-curieuses pour les mœurs et les usages du XVe siècle. Enfin après

lui avoir recommandé le soin de ses habillemens et de son armure, on lui parle de la guerre, du guet, des mines, de l'assaut des places fortes et des forteresses, des combats sur les frontières et sur la mer, des voyages et de leur utilité etc., et chacun de ces conseils est toujours appuyé sur des exemples tirés de l'histoire ancienne ou moderne.

Le jeune homme a tout écouté, et comme il a promis de profiter des leçons qu'il a reçues, Prouesse et Hardiesse lui annoncent que le Dieu Mars, leur père, leur a légué toute son armure; mais comme c'est la déesse Raison qui les garde, elles lui offrent de le conduire à sa tour, toutes deux ensemble, parce qu'elles ne doivent jamais aller l'une sans l'autre.

La Déesse les reçoit avec grâce, donne de nouveaux conseils au jeune homme, et l'arme de toutes pièces, en lui ordonnant de se défendre contre tous ceux qui voudraient l'arrêter dans l'exécution du voyage qu'il a entrepris; mais, lui dit-il, si j'avais besoin de

vous, où vous trouverais-je ? Moi, lui répond Raison,

Je ne seray si loing ;
Si tu desire ma venue,
Que tost ne soies a toi venue,
Car je vay ou l'on me desire.

Alors on se met en route ; le jeune homme marche entre Prouesse et Hardiesse ; point de plus beau voyage, s'écrie Désir, allons chez Vaillance, la Maîtresse des chevaliers, je vais en avant :

Sy est droit que je vous adresse,
Avecques nous vendra Jeunesse
Qui compagnie vous tiendra,
Jusques a ce que la vendra
Que la nature la vous eloigne,
Ce qui vous fera grant essoigne....
Adonques se leva jeunesse
Frisque, gaie, gente et jolie,
Sur son chef chapel d'ancolie
De roses et de violettes,
Tout semé de doulces fleurettes,
Son chef pignié, blont et crespy ;
Si n'eut pas donné un espy
En tout le dangier de ce monde ;
Sa face fut et blanche et monde,

Son corps gent et bien acesmé ;
Qui l'eust vu ne l'eust esmé
Avoir des ans encore vingt.
Lors ne sceuz que Raison devint,
A cel heure s'evanouy,
Si tost come Jeunesse ouy
Qui si jolie a moi venoit,
Son arroy bien lui avenoit ;
Mais pou peuvent durer, ce semble,
Raison et Jeunesse ensamble.
Moi meisme quant je vy Jeunesse,
Eus je oublié ma maitresse,
Qui sy bien m'avait doctriné,
Et en armes bien assigné
De tout ce qu'il me convenoit ;
Mais lorsque Jeunesse venoit
A moi ainsy joyeusement,
Je mis lors mon entendement
A m'approuchier au plus près d'elle,
Tant gente me sembla et belle.

Pendant la route, Jeunesse ne manque pas de lui parler de son amour pour le plaisir, de son dégoût pour toute autre application:

Je fais tresper, je fais saillir,
Danses, caroles assaillir,
Je fais jeux et esbatemens
Et tranche nouveaulx garnemens,
Nouveaulx habits par mignotise ;

Je reveille, j'esmeux, j'atise
Les cueurs de creature humaine,
Tant que ils sont en mon domaine;
Je fais les instrumens sonner,
Chappeaulx de plusieurs fleurs donner,
Dire chansons par melodie,
Et l'amoureuse maladie
Souvent par mon fait esmouvoir,
Par fait, par dit soit faux ou voir,
Et la joyeuse destinée,
Aller au bois sous la ramée,
Cueillir branches et fleurs nouvelles
Qui me semblent plaisans et belles,
Et quant je me veux adviser,
Je fais souvent lances briser,
Et faire joustes et tournois,
Car je ne prise deux tournois
Gens qui ont soigneux pensement,
Et qui ne vivent joyeusement,
Ainz veul toujours jouer et rire,
N'ai cure de courroux ne d'ire.

Aussi, continue Jeunesse, tout le monde me recherche, les vieillards voudraient m'acheter; mais la Nature ne veut pas.

Pendant ces entretiens, les voyageurs arrivent aux bords d'une vallée profonde, entourée de rochers escarpés et qu'on ne peut franchir que par un pont très-étroit, placé sur une

abîme et qu'on appelle *le pont de fragilité.* Il est gardé par *la Chaïr*, autrement la Volupté, et il faut lui payer le tribut pour le passer. Prouesse et Hardiesse ne sont pas effrayées ; mais fatiguées du voyage, elles se couchent sur le gazon, et s'endorment. Pendant leur sommeil, Jeunesse qui ne doute de rien, prétend trouver un autre passage, et emmène avec elle le jeune homme pour le chercher. Mais la Volupté placée en embuscade les surprend et les fait prisonniers. Qui t'a donné cette lance, cette épée, dit-elle au jeune homme ? C'est la Raison, répond-il, pour repousser les ennemis qui voudraient m'arrêter dans mon voyage :

Mais quant je vis votre présence
En moi ne pus trouver defense.

Comment te laisses-tu tromper par la Raison ? ses conseils ne sont que frivoles :

Car qui la croit, ja n'aura aise,
Mais toujours soussy et mesaise ;
Pour ce hez je son acointance,
Tout veult peser dans sa balance,

Tout mesurer et tout sommer ;
Pour les personnes assommer
Par ses compas, par ses mesures ;
Car si justes sont ses figures
Qu'onques maistre en géometrie
Ne la passa de sa maistrie
De mesure ne de justesse,
Ce qui forment mon euvre blesse,
Par ce qu'elle veut abstinence,
Et moi je veul grasse depense,
Bien vivre et joyeusement,
Pour mieux avoir mon aisement
Mon plaisir et ma joye mondaine
Par chacun jour de la semaine.

Crois-moi, continue la Chair; laisse là son babillage, ainsi que les conseils de Prouesse et de Hardiesse; tu iras te faire battre ou te faire tuer; laisse la guerre en paix, je te rendrai plus heureux ; elle lui cite l'exemple de Pâris. Ces conseils pénètrent l'âme du jeune homme, le travail l'effraie, sa conservation l'occupe, et bientôt secondée par la Jeunesse, la Chair triomphe; elle lui fait jeter sa lance et son épée, sur *la roche d'oubliance* où Nonchalance les garde jusqu'à ce que Mémoire les demande. Pendant qu'il séjourne avec la Chair, elle lui

enseigne quel état il doit prendre, quelle vie il doit mener ; détails très-amples sur son habillement, sa table, son ameublement, son coucher etc., c'est-à-dire peinture de la vie des Sybarites du XIVe. et du XVe. siècle ; mais pour en faire jouir son élève, la Chair lui fait franchir la vallée et l'envoie à *la montagne de vaine gloire*, habitée par son frère qu'on appelle *le Monde*, où il trouvera gloire, richesses, honneurs et plaisirs.

Le jeune homme part, et Jeunesse l'accompagne toujours. Belles descriptions des sites qui environnent la montagne, de riches plaines, des vallées fertiles, de riantes prairies, de vastes cités, des temples antiques, des forteresses bien assises, des châteaux magnifiques, de superbes palais ; les deux voyageurs se croient dans le paradis terrestre. Enfin ils arrivent au haut de la montagne, habitée par *le Monde*, que le poète nous peint sous les traits suivans :

Dessuz ung haut destrier monté,
Eztre sembloit de grant bonté,

Veu son corps et son appareil;
Pas ne sembloit avoir pareil
De lui en toute cette terre,
Car plus noble ne peut on querre.
Vestu fut de présumption,
D'un habit de deception,
Mantel eut de corruption,
Et chapel d'incognition
De la divine sapience.
Son cheval fut d'improvidence;
Couvert de riche couverture,
Drap d'impetueuse nature,
Fleureté de gloire inestable;
Trait fu ce cheval de l'estable
Ou les infernaux se repaissent
Quant leurs perturbations cessent
Etc.

Mais ce qui surprend davantage les voyageurs, c'est la foule qui se presse pour approcher du Monde et le suivre :

Sy avoit en sa compaignie
Tant de gens, tant de mesgnie,
De tous etats, de toutes guises,
Qui tous lui faisoient servises;
Car c'etoit admiration
De la grant congregation
Qui devers lui fut assemblée:
La furent gens de renomée,
Princes, Barons et Chevaliers,

Bourgois, marchans et escuyers,
Gens de labour, gens de paine,
Qui estoient tous en son domaine;
Prelats, cloistriers et mendians
Devant lui furent supplians,
Chapelains, clercs et ecoliers;
Y tiroient à leurs coliers,
Car n'y avoit docteur ne maistre
Qui devers lui ne voulsist estre
Au plus près qu'il se porroit traire,
Pour ses biens et sa gloire atraire;
Communement hommes et fames,
Damoiseaulz, damoiselles, dames
Petits et grans, jeunes, chenus
Y vouldrent estre biens venus
Etc.

A la vue de cette foule, le jeune homme ne tarde pas à s'y joindre, d'après l'avis de sa compagne; il fait sa cour au Monde, et il est goûté dès qu'il annonce qu'il vient du pont de fragilité et qu'il est envoyé par la Volupté. Longs entretiens entre lui et le Monde. Celui-ci vante son pouvoir, ses richesses et ses plaisirs; le détail des derniers est très-étendu. Il fait connaître également ses ennemis, l'avarice, les moines, les dévots et enfin la

convoitise sa servante ; il a beau donner, elle n'est jamais contente ; l'âge d'or, temps où ses sujets étaient heureux, fait le continuel objet de ses regrets; il ne sait ce qu'est devenue la Justice; il voudrait la retrouver, parce que ceux qui la représentent, ne font que des malheureux. Après ces entretiens, le Monde conduit le jeune homme dans son palais ; il lui montre une salle ornée de sept grands tableaux qui représentent les sept âges de l'homme, qu'il nomme enfance, puéritie, adolescence, jeunesse, âge mûr, vieillesse et décrépitude.

Le poète décrit lui-même chacun de ces tableaux ; nous ne donnerons que celui de puéritie, c'est-à-dire de l'homme depuis sept jusqu'à quinze ans :

Vestu de longs vestemens,
Et desirant esbatemens,
Une pelote en sa main
De laquelle soir et matin
El se jouoit par druerie,
Querant d'enfans la compaignie :
Comment à l'école aloit,
Et souvent chantoit et baloit,

Se gouvernoit sans terminer
Et se jouoit a toupiner,
A crocer avec ses semblables,
Et conter choses delitables
A ceulz qui de son temps estoient,
Et o lui souvent s'esbatoient;
Par ces chemins, par ces voyes
Queroient des nids par les hayes,
Faisoient chapeaulx par ces bocages,
Et se gisoient as ombrages,
Faisans porée de fleurettes
Et d'herbes verdes nouvelletes;
Puis portoient armes et bougons,
Cueilloient feugieres et jons
Pour soubz euls faire la jonchée,
Et jouoient a chiere liée,
Aux barres, au tiers, à la quille,
Puis rit et sault, puis court et brille
Etc.

Le tableau de l'adolescence, c'est-à-dire de l'homme depuis quinze jusqu'à vingt-cinq ans, n'est pas moins vrai : nous n'en citerons que quelques traits :

Sy fut pour traite gentement
Com elle aime esbatement,
Soulas, joie et druerie,
Voulant mener joyeuse vie,
Soller, luitier et soy esbatre

La sepmaine trois fois ou quatre;
Si estoit fait son vestement
De drap vert joliettement
Et ot cainture et tassette
Menu clouée joliette,
Sollers lachiez, chausses bien faites,
Gans en ses mains beaulz et honnestes,
Les cheveslz blons et deliez
D'un grant vert chapel dessuz liez;
Et comme elle vouloit hanter
Et souvent danser et chanter,
Puis plain chant, puis le contrepoint,
En celle n'eut de garde point;
Com el veult fleuter et harper
A chascun se vouloit harper....
S'y chevaulchoit joliement
L'espervier portant liement,
En gibiers pour soy desduire;
Lui sembloit qu'el fust plus grant sire
Quatre fois qu'el n'avoit vaillant;
S'y aloit jouant et saillant.
Etc.

Le Monde conduit ensuite le jeune homme dans les autres appartemens du palais, et de là dans son temple; il lui en fait admirer l'enceinte ornée de toutes les statues des Dieux du paganisme; mais il l'arrête à un autel où était celle de la Fortune.

Adonc regarday sa figure
Son semblant et sa pourtraiture
Quy unques me sembla amiable,
De pou d'arrest, petit estable;
C'estoit come femme inconstante,
Variable, souvent muante;
Deux petits cercles a sa destre,
Et deux autres a sa senestre,
Un grant cercle qui comprenoit
Les quatre et l'image, tenoit;
Des que ce grant cerle tournoit,
Toute la chose bestournoit,
Car le tour que ce cercle donne
En tournant abat la couronne
Et le sceptre de la deesse
Tout jus avant que son tour cesse:
Sy la met a destruction,
La est la grant mutation
D'elle et de son tourniment,
Point ne se tient uniement,
Ains tourne sans cesse sa roe,
Maintenant or et tantot boe,
Tantot joye, tantot douleur,
Ores blanc, puis noire couleur,
Sy fait plaisir, puis deplaisances
Par ses tours et par ces muances.

Tandis que le jeune homme considère la Déesse, il voit un miroir brillant placé devant elle, il y regarde et apperçoit la Fortune:

Qui fut changée et muée
Puis que l'avoye regardée :
Au miroir avoit deux visages
Dont l'un me sembloit plain d'oultrages,
De rigeur et de félonie,
L'autre ne lui resambloit mye,
Il estoit doulx et piteable,
Et a regarder delictable.
Sy vis les cercles remuer
Et de leur semblance muer,
Car sy vadement tournioient
Que de les voir m'enyvroient
Etc.

Le jeune homme voit ensuite sur l'autel le livre de la Fortune, il l'ouvre, et en le parcourant il trouve tout ce que les anciens ont écrit sur cette divinité, et les diverses figures qu'on lui donna chez les différens peuples; il y voit l'histoire de la déesse, c'est-à-dire le détail du bouleversement des empires, des villes, des familles, etc.; après avoir lu quelque temps, il ferme le livre, et considérant de nouveau la déesse, il voit à ses côtés la richesse et la pauvreté; à sa droite était la première :

De drap d'or eut mantel et robe,
Riche, orgueilleuse et gobe,
Fourrée de martres sebelines,
Et le mantel estoit d'hermines,
Cercle d'or sur son chef porter
Sembloit, et pour se deporter
Grosse cainture d'or massise
Fut environ de lui assise,
Ouvrée de fine pierrie,
Riche, precieuse, et jolie:
En sa main grant bourse tenoit,
Un cofre près de lui avoit
Ou aucun que lui ne scavoit
La richesse d'or monnoyé
Que lui eut fortune envoyé.

Après avoir tracé le portrait de la Pauvreté, le jeune homme s'entretient avec le Monde qui lui raconte succinctement sa propre histoire, c'est-à-dire ses sept âges : il en compte six dont il fixe les époques depuis Adam jusqu'à J. C., et qui composent ensemble un espace de 4,585 ans, calcul chronologique qui paraît n'appartenir qu'à Jean de Courcy, puisqu'on ne le trouve point dans la table des différens systêmes sur l'âge du monde

imaginés par les chronologistes (1); l'auteur conduit le septième âge depuis J. C. jusqu'à l'année 1424, époque où certainement fut écrit le manuscrit d'après lequel nous travaillons.

Après cet entretien, le jeune homme est conduit dans la chambre occupée particulièrement par le Monde,

Qui richement estoit parée,
Elle sembloit toute dorée,
Resplendissant de couleurs fines,
De tapis precieux et dignes
Dont elle fut environnée,
Bien tendue et bien ordonnée,
Et son lit bien couvert d'hermines.

Mais ce qui frappe davantage le jeune homme, ce sont quatre pièces de tapisserie placées autour du lit, et qui représentent les quatre états de la vie de l'homme, savoir la joie, la tristesse, le travail et le repos; le poète fait connaître chacun de ces états d'après la tapisserie, mais nous ne copierons que son portrait de la joie :

Au plus haut fut joye assise
Belle et plaisante a devise,

(1) Bibliotheca antiquar. Fabric. p. 259.

Clere face, yeux verds rians,
Cheveux de blondeur orians;
Bien vestue et proprement
De vert damas qui gentement
Estoit taillé et mis en euvre;
De vert chapel sa tete coeuvre,
Estre sembloit fille jeunesse,
Si fut tant plaine de lyesse
De plaisir, de deduisement
Que il vous sembloit voirement
Son cuer au corps lui sautleter
Tant le pouvoit elle celer;
Sa harpe dans ses mains tenoit
Et gentement se maintenoit;
Si faisoit les cordes sonner
Avec sa voix que entonner
Scavoit melodieusement;
Tant se maintint joyeusement
Que de la voir c'estoit plaisir
Quant on avoit temps et loisir.

Après avoir fait connaître au jeune homme ses richesses, et lui en avoir promis la jouissance, le Monde lui nomme tous ceux qu'il a rendus heureux, et l'engage à partager leur sort. Des offres aussi flatteuses ébranlent le jeune homme, et Jeunesse qui ne le quitte pas, le détermine bientôt à les accepter.

Ici le poète termine le premier livre du

Chemin de Vaillance, lequel est de 10,800 vers; il serait trop long d'analyser les livres suivants qui en renferment près de 30,000. Nous dirons seulement qu'au milieu des plaisirs du Monde, le jeune homme pense très-rarement au *Chemin de Vaillance* : Désir en avertit Nature qui vient lui reprocher sa conduite, et l'engager à continuer sa route; mais comme *par son entendement divin*, elle savait que toutes ses fautes étaient la suite des conseils de Jeunesse, elle ordonne à la Prudence de chasser cette dernière, et de conduire le jeune homme chez la Sagesse qui lui donnera tous les moyens de continuer son voyage. Il avait en effet grand besoin de ses conseils; il lui restait à subir une troisième épreuve aussi éffrayante que les deux premières étaient séduisantes. Il fallait traverser *la forêt de tentation* gardée par le démon et ses *sept capitaines* qui sont les sept péchés capitaux; pour livrer combat à chacun d'eux, la Sagesse lui donne sept dames pour le conduire et le

defendre ; ce sont les sept Vertus opposées à chacun de ces vices. La Raison qui s'était remise de la partie, envoie chercher *au Port de Fragilité* les armes qu'elle avait données au jeune homme, et qu'il avait jetées sur la *Roche de l'oubli*. La Prudence chargée de cette commission obéit ; mais comme elle n'avait jamais été dans ces parages, elle ne revint pas promptement ; il lui fallut du temps et beaucoup de circonspection pour retrouver les armes. Dès que la Raison les a rendues au jeune homme, Prouesse et Hardiesse viennent bientôt se réunir à lui pour le départ, et on le place entre la Prudence et le Désir : il va toujours sagement, quand il reste auprès de la première ; mais s'il s'en écarte, le Désir l'égare et il faut par fois le ramener au droit chemin. Le cortége des Vertus ferme la marche ; chacune d'elles a sa bannière distinctive ; enfin on arrive à l'entrée *de la forêt de Tentation*, et nous y laissons les combattans.

Je ne sais si Jean de Courcy a pris l'idée

de son ouvrage dans la Psycomachie du poète Prudence ; mais dans le poème de l'un et de l'autre, les Vices et les Vertus se provoquent, s'entre-haranguent et quelquefois s'injurient comme les héros de l'Iliade ; ils paraissent tous sous l'emblême de guerriers qui croisent leurs armes, et comme il est difficile de donner un corps à des personnages fantastiques, l'opinion ne leur prête aucun poids ; le voile de l'allégorie est trop transparent pour faire illusion ; on ne voit que des êtres imaginés par le poète. Cependant il caractérise toujours si heureusement ses personnages que la nature semble être son guide, et c'est ce qui fait goûter la lecture de son ouvrage. D'ailleurs son poème est vraiment historique, parce que chacun de ses portraits est tracé d'après les mœurs et les usages du siècle dans lequel il écrivait, et par là même il intéresse : ainsi il dit de la gourmandise :

Elle gardoit quoique nul die,
La coutume de Normandie,

dont on dit proverbialement que le premier article est : *item il faut vivre* ; en décrivant tous les mets servis sur sa table, il assure que Mangart *queux du roi* n'en prépara jamais d'aussi délicats. Enfin le style de Jean de Courcy est facile, sa narration toujours coulante, son imagination riche, ses portraits frappants. Malheureusement il vivait à une époque où le goût de la poésie allégorique était dominant, et il a suivi le goût de son siècle. Au reste il finit en demandant indulgence pour son ouvrage :

Pour Dieu en gré le veulliez prendre,
Et s'aucun me vouloit reprendre,
De chose que je mis y aye,
Pardonnez moi, car je songaye.

GUILLAUME GRANSON.

Ce Trouvère était un chevalier anglais, seigneur de Rouveray par sa femme Jeanne de Rouvray (Seine-Inférieure). Décidé à ne pas servir contre Henri V, lors de l'invasion de ce prince en Normandie, en 1417, il sortit de Rouen avec Antoine de Talmont et plusieurs autres chevaliers, lors du siège de cette ville en 1418, et se retira à Gisors. Mais bientôt changeant d'avis, il prit une part active dans l'armée anglaise jusqu'en l'année de sa mort, 1436. Le Roi d'Angleterre l'avait récompensé de ses services dès l'an-

née 1419, en lui donnant toutes les terres qui appartenaient à Jean de Sillans, dans les bailliages de Rouen, de Caen et du Cotentin (1).

Nous avons de Guillaume Granson :

Complainte de l'an nouvel que Granson fit pour un chevalier qu'il écoutait complaindre;
Complainte amoureuse de Granson ;
Pastourelle du même ;
Les adieux de Granson à sa jeunesse (2).

---

(1) Rot. Norm. an 7 H. V.
(2) Bibl du roi, N° 7999.

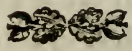

RAOUL DE GAUCOURT.

RAOUL de Gaucourt, chambellan du roi Charles VI, était grand bailli de Rouen en 1415. Ayant cette même année combattu à Azincourt, il y fut fait prisonnier par Jean Cornouailles qui ne lui rendit la liberté que moyennant une rançon de vingt mille écus que lui porta Jean de Chabannes (1). A son retour en France en 1417, il continua d'être grand bailli de Rouen, mais le roi le dispensa de résidence, parce qu'il lui avait confié

(1) Rot. Franc. an. 5. H. V.

le gouvernement des Bastides de St-Denis et de Montmartre. N'ayant pas voulu reconnaître le roi Henri V qui s'était emparé de la Normandie, ses biens, dans les bailliages de Rouen, de Gisors et de Mantes, furent confisqués le 10 mars 1422 et donnés à Jean Haneford (1).

Les poésies de Raoul de Gaucourt sont, suivant le goût de son époque, dans le genre léger, Ballades, Rondeaux, etc.; et on les trouve à la bibliothèque du roi n°. 2344, St.-Germain.

---

(1) Rot. Norm. an. 8 H. V.

POÈTES NORMANDS

Attachés à la cour de Charles duc d'Orléans, soit en France, soit en Angleterre, pendant sa captivité.

Le prince Charles d'Orléans, petit fils de Charles V et père de Louis XII, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt; sa détention fut longue, elle entrait dans les vues politiques de l'Angleterre, et elle fut prolongée depuis 1415 jusqu'en 1441. Que faire pendant ce temps? Eloigné de sa patrie, séparé de tout ce qui lui était cher, privé surtout de la gloire de défendre le trône de France ébranlé et presque renversé par la guerre et les factions, comment charmer l'ennui d'une aussi longue captivité? Mais

ce prince avait reçu une éducation brillante, il aimait les lettres, et il donna presque tout son temps aux Muses. Les officiers de sa maison l'avaient presque tous suivi en Angleterre; on trouve parmi eux Jean de Rochechouart, sire de Mortemart, Hugues de St-Mars, vicomte de Blosseville, Jean de Mouchy, Pierre de Mornay, François de l'Hôpital, Jean de Grignan, Edouard de Fouilleuse, etc. (1)

Dans le même temps un grand nombre de seigneurs et de chevaliers normands, faits également prisonniers à Azincourt, partageaient le même sort. Heureusement plusieurs d'entr'eux aimaient aussi les Muses, et les rapports d'infortune furent bientôt fortifiés par les mêmes goûts. C'est à cette réunion que nous devons une collection de poésies composées en grande partie par Charles d'Orléans, et par les princes et les seigneurs qui fréquentaient sa cour; ne pouvant plus signaler leur

(1) Rotul. Franc. Henri. V. et Henri. VI. passim

valeur dans les combats, ils partageaient leur temps entre les muses et la galanterie. Plusieurs de leurs pièces sont morales ; mais la plupart sont dans le genre érotique.

L'abbé Sallier, en 1734, annonça au public le recueil de ces poésies jusqu'alors ignorées; et en faisant connaître d'abord celles du prince, il promit de tirer également de l'oubli celles des courtisans qui avaient chanté avec lui les grâces et la beauté. Mais il ne remplit pas la tâche qu'il avait entreprise, et ces poètes sont restés inconnus dans la république des lettres (1), excepté ceux dont l'abbé Gouget a simplement fait connaître les noms (2). Mais une chose étonnante, c'est que ces deux écrivains, tout en faisant l'éloge des talens poétiques du prince, n'ont pas dit un seul mot sur les vers de la duchesse d'Orléans son épouse (3); ils ont cependant de la grâce

(1) Acad. des inscrip. vol. 20.
(2) Bibl. franc. vol. IX.
(3) Bonne d'Armagnac.

et de la naïveté ; il y a beaucoup de délicatesse de sentiment dans ceux où elle exprime son chagrin pendant la prison de son mari.

En la forest de longue attente
Entrée suis en une sente
Dont oster je ne puis mon cueur ;
Pourquoi je vis en grant langueur
Par fortune qui me tourmente,

Souvent espoir chacun contente,
Excepté moi, povre dolente,
Qui nuit et jour suis en douleur
En la forest de longue attente.

Ay je donc tort si me lamente
Plus que nulle qui soit vivante ?
Par Dieu nenil vu mon malheur,
Car ainsi m'aid mon createur,
Qu'il n'est paine que je ne sente,
En la forest de longue attente.

Son mari et le prince Jean de Lorraine lui ayant envoyé des rondeaux dont le refrain était : *l'habit le moine ne fait pas*, elle répondit par celui-ci,

L'habit le moine ne fait pas :
Car quelque chiere que je face,
Mon mal seul touz les autres pace

De ceulx qui tant plaignent leur cas.

Souvent en dansant fais maint pas
Que mon cueur près en deuil trepasse,
L'habit le moine ne fait pas.
Las ! mes yeulx gettent sans compas
Des lermes tant parmi ma face,
Dont plusieurs fois je change place
Alant a part pour crier, las !
L'habit le moine ne fait pas. (1)

Au duc d'Orléans et à son épouse nous pourrions ici joindre plus de trente poètes dont les poésies dans quelques manuscrits sont réunies à celles du prince, et qui tous figurèrent à sa cour soit en France, soit en Angleterre; mais nous ne devons parler ici que de ceux qui sont d'origine normande, savoir :

Jean II, duc d'Alençon, né à Argentan en 1409. Nous laissons à l'histoire civile sa vie politique, mais il servit beaucoup dans les négociations qui eurent lieu pour faire rendre la liberté au duc d'Orléans.

Hugues de St-Mars, vicomte de Blosseville,

(1) Bibl. Harl. N° 6916.

un des officiers de la maison du prince, le suivit en Angleterre, et lui fut très-utile tant dans ses affaires que pour lui faire obtenir sa liberté.

Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torcy, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et n'ayant pu fournir sa rançon qu'en 1428, il n'obtint sa liberté que cette même année.

Jean d'Estampes, seigneur d'Audrieu (Calvados) fut fait également prisonnier à la même bataille; il ne put achever de payer sa rançon qu'en 1436. Mais Henri VI lui fit ensuite expédier un sauf-conduit pour aller et venir en Angleterre pour les affaires du duc d'Orléans.

Jean de Montenay, sire de Garancières et vicomte de Fauguernon et de Fontenay-le-Marmion (Calvados), fut pris aussi à Azincourt; il eut en Angleterre quelques démêlés avec le duc d'Orléans qui crut voir en lui un rival en amour; mais la querelle se termina de part et d'autre par des Ballades et des Rondeaux.

Antoine, seigneur de Cuissé, département de l'Orne.

Pierre de Bresé, comte de Maulévrier, fut envoyé en 1419 par Charles VI vers Henri V, pour négocier la paix entre les deux royaumes; s'il échoua dans ses négociations, il n'en eut que plus d'ardeur pour chasser les Anglais à force ouverte; il leur reprit la ville d'Evreux en 1445; il accompagna Charles VII dans la conquête du reste de la province, il assista surtout à la fameuse bataille de Formigny et au siège de Caen, en 1450; l'année suivante le roi le nomma grand sénéchal de Normandie; c'est aussi sous ce titre que ses poésies sont souvent désignées parmi celles du duc d'Orléans.

On trouve encore parmi les poésies de ce prince, celles de deux individus, l'un sous le nom de *Capdet*, et l'autre sous celui de *Capdet Delebret*. Ces noms me paraissent des diminutifs de celui de la nombreuse famille des Graily, *Captal de Buch*. Une de ses branches possédait, à cette époque, de belles terres en Normandie, et entre autres celles de Con-

ches et de Livarot; les noms de *Capdet* paraissent donnés à des fils de cette famille, mais je ne puis dire si ces individus appartenaient aux branches normandes.

On trouve dans les *Rotuli Francici* à la tour de Londres beaucoup de détails sur ces prisonniers; leurs poésies sont dans le manuscrit ci-dessus indiqué, Bibl. Harleïeune n° 6916. Celles du prince Charles sont aussi conservées parmi les manuscrits du roi d'Angleterre 16. F. 2. Cette copie est superbe par l'écriture et par les belles miniatures dont elle est embellie; on voit au frontispice le portrait du prince Charles dans la tour de Londres écrivant ses chansons. Tous ces ornemens paraissent sortis de l'école Flamande par les soins du roi Henri VII.

On ne trouve dans ces manuscrits aucune mention de cette Clotilde dont M. de Surville a publié les poésies, et qu'il nous donne comme ayant eu des rapports littéraires avec le duc d'Orléans. Mais on y trouve quelques

pièces de vers sous le nom de Cécile, dont rien n'indique le nom de famille ni le pays.

L'édition des ouvrages de Charles d'Orléans publiée à Grenoble est entièrement fautive; on y a confondu les poésies du prince avec celles de ses courtisans, et attribué au premier les poésies des derniers.

HENRY DE BLOSSEVILLE.

Le poète appartenait à la famille des St-Maard, vicomtes de Blosseville ; nous avons de lui le *Débat du jeune et du vieil.* C'est une dispute entre un vieillard et un jeune homme sur les biens et les maux occasionnés par l'amour ; l'auteur commence par expliquer comment il a été chargé d'écrire leur débat :

Le second jour de ce printemps,
Après diner pour passer temps,
Deux gens debatre j'écoutoie
Des biens d'amour et des tourmens,

Et pour ce que rien n'y entends,
Au debat point ne me boutoie,
Derrière l'uys caché j'estoie
Ou tres grant paine je m'etoie
De bien retenir leurs propos,
De parler ma langne arrestoie,
Car bien joieulx je me sentoie
De ouir et d'entendre leurs mots.

L'un trop plus vieil que l'autre estoit
Qui grandement se repentoit
D'avoir esté vrai amoureux,
Piteusement en gemissoit
Et son temps perdu lamentoit,
Par piteux plains et douloureux
Moult se clamoit maleureux;
Mais le jeune bien fort eureux
De servir amour se tenoit,
Et servir toujours prometoit;
Point n'avoit l'ennuy rigoureux
Que son compaignon soustenoit.

Blosseville, toujours caché, entend tout le débat, et les contendants ne pouvant s'accorder, finissent par s'en remettre au jugement de deux preux chevaliers. Le vieillard choisit le bon comte de Maulévrier :

Chevalier est de grant renom,
De Brezé est son propre nom,

Sénéchel est de Normandie,
D'honneur il est le droit patron,
Large et hardi comme un lion,
Vous n'avez garde qu'il en die
Soudainement a l'étourdie
Etc.

Le jeune homme choisit le sire de Torcy (d'Estouteville) et le vieillard applaudit à ce choix :

Vous choisissez si bien que mieulx
Ne pourroit homme sous les cieulz ;
Par l'ame qui en corps me bat
Je l'ai trouvé en plusieurs lieux
Sage, courtois et gracieux,
Plain de ris, de jeux et d'ébats.
Etc.

Mais dans son dépit de n'avoir pu lui-même convaincre le vieillard, le jeune homme lui prédit qu'il sera condamné, et que déjà l'amour l'a maudit. Cette chaleur fait éclater Blosseville qui sort de sa retraite, il les conjure d'écrire leur débat, et de le porter aux deux juges qu'ils trouveront à Rouen.

Bien esbahis lors se trouvèrent,
Mais toutesfois ils m'appellèrent,

Dont grandement je m'esjouy ;
Car Blosseville me nommèrent,
Et doulcement me demandèrent
Si le debat avoie ouy ;
A coup seur respondy : ouy.
Lors le jeune dist : mon amy ,
Je te requiers , fais tant pour my
Que de l'écrire bien au vray ;
L'autre se print a dire , Henry ,
Mon doulx enfant, las ! je t'en pris,
Et tien serai tant que vivray.

Blosseville se rend à leur demande , il décrit leur débat qu'il termine ainsi :

J'en prins ce que que j'en sceu parfaire,
Si jai failly aucunement ,
Pardon j'en requiers humblement,
Car je suis nouveau secretaire.
Veuillez en le jugement faire ,
Du débat me convient cy taire,
Le sens au besoin me faut ;
Je ne puis au long tout retraire ;
Pour Dieu ne vous veuillez desplaire ,
Au bout de l'aulne le drap faut.

On trouve dans le même manuscrit une autre pièce du même genre , et que je crois du même auteur ; elle est intitulée *l'échiquier*

d'amour. C'est une dispute entre une demoiselle (nom alors donné aux femmes nobles) et une bourgeoise. La première prétend avoir le pas en amour, la seconde conteste ; la question est portée à l'échiquier ; les parties plaident elles-mêmes, et leur défense est pleine d'esprit, elle interesse surtout par des détails sur le costume des deux états et sur les mœurs du temps. Nous citerons seulement quelques strophes du début de ce petit poème :

Au jour de may trouble et pluvieux,
En jettant au dos ma chemise,
Moitié triste, moitié joieux,
Entre servitude et franchise,
Ainsi que j'eus la teste mise
Sur le bort de mon orillier,
Me vint frapper un vent de bise
Qui me fit tout droit someillier.

En ce someil, pour abregier,
Me vindrent menues pensées
Pour adoulcir et engrigier
De ris et et de pleurs enlassées.
Puis ces fantasies la passées,
Vollay en ung palais de flours

Ou la pour journées compassées
L'en tenoit l'échiquier d'amours.

Du lieu, du pourpris et de l'aistre
Ne sauroie la moitié compter ;
Bref c'estoit ouvrage de maistre,
Il n'y falloit mettre ne oster ;
Livres n'y falloit point porter ;
Les gens d'amour qui la estoient,
Savoient les loix sans estudier,
Et sur le champ en discutoient.

La ne gagnoient rien advocats,
Parce que les parties proposent
Et plaident de bouche leurs cas ;
Mais leurs conseiliers bien y glosent;
Patriciens aler n'y osent,
Car c'estoient tretouts coutumiers
Qui font les loix et en disposent
Com s'ils estoient justiciers.

Si advint ainsi que j'entré
Dedans le parc de l'auditoire,
Que front a front je rencontré
Deux femmes dignes de mémoire,
Commencants si tres haut a braire
Que en leur imposa silence ;
Mais onc ne voulurent se taire
Jusques elles eurent audience
Etc.

JEAN D'O.

JEAN de St-Pierre, *alias*, Jean d'O, seigneur d'O et sénéchal héréditaire de la comté d'Eu, travailla à la collection qu'on appelle *les cent Ballades d'amour*, avec Philippe d'Artois, Boucicaut, et Creseques. Elles renferment des leçons pour former un preux chevalier. Mais comme les quatre auteurs ne sont pas toujours d'un avis commun, ils invitent dans la dernière ballade tous les preux chevaliers à dire leurs opinions sur celles émises dans l'ouvrage, mais à condition que leurs reponses seront en ballades. Elles sont

nombreuses et toutes dans la forme demandée, les unes pour applaudir, les autres pour contredire. Parmi les répondants on trouve le duc Charles d'Orléans, le duc de Berry, Jean de Mailly, Lyon et de Coismes, la Tremouille, Tignonville, Ivry, Regnaud de Trie et beaucoup d'autres chevaliers qui tous montrent dans leurs poésies autant de délicatesse d'esprit que de sentiment.

Voir le n° 7,999 des Mss. Bibl. du Roi et celui n° 234 de la Belgique.

MARTIN FRANC.

Ce poète nâquit dans le comté d'Aumale à la fin du XIVe siècle. Son mérite l'éleva à des places aussi honorables qu'importantes ; ayant passé en Savoie, il sut plaire à la cour d'Amedée VIII, et bientôt il fut nommé prévôt et chanoine de Lausane. Après la déposition d'Eugène IV, il fut successivement secrétaire des papes Félix V, et Nicolas V. Ces offices ne l'empêchèrent pas de suivre son goût pour la poésie : nous avons de lui deux poèmes, le premier intitulé *le Champion des dames* et le second *l'Estrif de*

Fortune et de Vertu. C'est toujours au moyen de l'allégorie qu'il procède dans ces deux ouvrages ; c'était le goût ordinaire des poètes de cet âge : ils personnifient les vices et les vertus, et cette marche pénible pour l'auteur est souvent fatigante pour le lecteur. Cependant il y a quelques beautés dans les ouvrages de Martin Franc et quelquefois une sorte de sublime.

Il faut voir dans *le Champion des dames*, non une réfutation du fameux *Roman de la Rose*, comme quelques auteurs l'ont imaginé, mais plutôt une sorte d'ouvrage de galanterie redigé pour plaire aux dames de la cour des ducs de Savoie. Si le poète y met en action quelques vertus, il forge aussi des êtres imaginaires qu'il fait agir avec elles, comme *Malebouche*, *Bouche d'or*, *Franc vouloir*, etc. Au reste il y a des choses dignes d'être remarquées dans cet ouvrage; on y trouve quelques notions sur les arts de la peinture et de la musique à cette époque, et des détails cu-

rieux sur les Puis ou Cours d'amour qui avaient encore lieu dans les principales villes de l'Artois et de la Flandre, et sur les différentes pièces de poésie qu'on y couronnait.'

Quant à *l'Estrif de Fortune et de Vertu*, c'est un dialogue en prose et en vers entre la Raison, la Vertu et la Fortune ; la dernière prétend que c'est elle qui régit le monde, les deux premières vengent la providence divine en montrant sa puissance et son action qui régissent l'univers. On trouve de l'érudition dans l'auteur pour le temps où il écrivait, mais la poésie de son dernier ouvrage ne vaut pas celle qu'on remarque dans le premier.

On a imprimé à Paris le *Champion des dames* en 1510 in-8°, et l'*Estrif de Fortune et de Vertu*, *en* 1519 in-4°.

ALAIN CHARTIER.

Ce poète né à Bayeux à la fin du XIVe. siècle, appartenait à une famille distinguée de cette ville. Guillaume, son frère, fut évêque de Paris en 1447; Jean Chartier, son autre frère, moine de l'abbaye de St-Denis, passe pour auteur des *Grandes Chroniques de France*, non pas qu'il les eût toutes composées, mais parce qu'il avait réuni en un corps d'ouvrage ce que les religieux de ce monastère avaient écrit avant lui sur l'histoire de France; c'est même ce qui leur a fait donner quelquefois le nom de *Chroniques de St.-Denis.*

Alain, secrétaire du roi Charles VII, fut, dit l'abbé Massieu, un des plus beaux esprits et un des hommes les plus laids de son temps; néanmoins la dauphine Margueritte d'Ecosse le trouvant endormi dans une des salles du Louvre, le baisa sur la bouche, et comme la laideur du personnage força les courtisans de témoigner à cette princesse toute leur surprise, elle répondit qu'elle avait baisé non pas l'homme, mais bien la bouche qui avait prononcé de si belles choses. On peut de là juger de quelle estime jouissait alors Alain Chartier.

Aussi les poètes de son siècle et ceux du suivant firent souvent son éloge : Clément Marot l'appelle *le bien disant en rime et prose Alain*, et ailleurs il dit : *en maistre Alain Normandie prend gloire.* Les rhéteurs de cette époque le proposent pour modèle à leurs élèves pour les règles et le vrai goût de la poésie ; ils leur citent des passages tirés de ses ouvrages, comme autant d'exemples à imiter. Cependant de tous ses ouvrages il n'y a que son

Bréviaire des nobles qui mérite qu'on y fasse attention, parce qu'il y expose toutes les vertus qu'on exige de la vraie noblesse; aussi le poète Martin Franc dit-il aux nobles de son temps :

Lisez souvent au Bréviaire
Du doux poète Alain Chartier,
Elevez souvent le viaire
A haultes besongnes traitier.

Jean le Masle qui a fait un commentaire sur ce poème, atteste que dans le XVe siècle et dans le suivant, le Bréviaire des nobles était si estimé qu'on forçait les pages et les jeunes nobles à l'apprendre par cœur, et à en réciter chaque jour quelques morceaux.

Quant aux autres ouvrages d'Alain Chartier, ils sont presque tous dans le genre érotique, et nous ne nous y arrêterons pas. Il en est d'ailleurs beaucoup qu'on lui a faussement attribués, et que Clément Marot a depuis longtemps jugés indignes de lui.

Les œuvres d'Alain Chartier ont été imprimées à Paris, en 1529 et 1581, in-8°, et dans la même ville par André Duchesne, 1617, in-4°.

PIERRE GRINGORE.

Les biographes ont inutilement cherché jusqu'ici le lieu natal de Pierre Gringore. Quelques-uns l'ont fait Lorrain, parcequ'il fut hérault d'armes du duc de Lorraine, titre qui ne prouve certainement pas qu'il était né sujet de ce prince: aussi il ne le prend pas dans ses premiers ouvrages. D'ailleurs des raisons fortes et démonstratives prouvent qu'il nâquit à Caen.

D'abord on lit dans un rôle des rentes dues à l'abbaye d'Ardennes à la fin du XVe. siècle, que la maison de Pierre Gringore si-

tuée à Caen, rue Vidion, faisait cinquante sols de rente à ce monastère (1). Sa famille avait des biens à Thury, aujourd'hui Harcourt, à Caen et dans les environs de cette ville où l'on trouve que plusieurs de ses branches étaient anciennement établies. Les comptes de l'église collégiale du Sépulchre de l'an 1376, portent une rente due par Robert Gringore pour sa maison située sur la *grande rive* (rue des quais.) Jean Gringore de St-Jean de Caen vend devant les tabellions de cette ville, en 1412, des terres sises à Villons ; en 1436 les mêmes tabellions font mention de ses héritages assis à Caen, en la basse rue St-Gilles ; en 1451 ils parlent de Michel Gringore, fils de Clément, natif de la même paroisse. Enfin dans leurs registres de l'an 1475, on trouve diverses transactions souscrites par le même Michel.

Une autre preuve nous autorise encore à réclamer ce poète comme notre compatriote.

---

(1) In ruella Vidion, Petri Gringorii. L. solid.

A la tête de son troisième ouvrage intitulé: *Les Folles Entreprises*, il a placé une épître dédicatoire adressée à Pierre de Ferrières, baron de Thury (Harcourt), dont il dit :

> Repondre puis que mes prédécesseurs
> De sa maison ont été serviteurs,
> Lesquels je veulz ensuyvre, se je puis,
> Car son subjet et son serviteur suis,
> Non suffisant de servir sa noblesse...
> Son homme suis qui de tout son povoir
> Le veult servir, et faire son debvoir.

Ainsi il déclare que ses ancêtres avaient toujours été attachés à la maison du seigneur de Thury; il reconnaît qu'il est encore lui-même *son homme*, c'est-à-dire, dans le langage du temps, son vassal. En effet, les enfans de Jacques de Bourbon, baron de Thury, au droit de Margueritte de Préaux, son épouse, étant morts sans postérité, cette baronie fut dévolue à leur tante, Jeanne de Préaux, femme de Jean Sire de Ferrières, et leurs descendans la possédèrent jusques dans la première moitié du XVIe siècle, où mourut, en 1526, Pierre de

Ferrières, dernier mâle de cette famille, qui laissa la baronie de Thury à Françoise, sa sœur, femme de Ferry, seigneur d'Aumont. C'est à ce dernier, Pierre de Ferrières, que Gringore dédia l'ouvrage dont nous avons parlé ci-dessus ; et s'il reconnaît que ses ancêtres avaient été comme lui vassaux de la baronie de Thury, nous en avons encore des preuves dans les actes des tabellions de Caen, où on lit qu'en 1471 Michel Gringore vend plusieurs héritages assis au bourg de Thury.

C'est donc à la Normandie de réclamer le poète Pierre Gringore, et de le placer parmi les hommes de lettres de Caen qui ont illustré le Parnasse français. Il fit plusieurs pièces de théâtre, dont quelques-unes contre le pape Jules II furent jouées à Paris, par ordre du roi Louis XII. Ces pièces satiriques sont relatives à l'histoire du temps, ou aux mœurs de son siècle. Mais si le génie de ce poète est quelquefois porté à une critique mordante, il est toujours celui d'un moralis-

te sévère. Gringore avait pris pour devise : *raison partout*, *rien que raison*, et il est très-rare qu'il s'en écarte. Au reste, on lui reconnaît du talent en poésie ; ses vers sont coulans, et son style a assez de netteté pour le temps où il écrivait. Nous ne nous arrêterons point à donner ici la liste de ses ouvrages ; les bibliographes l'ont publiée, et même avec des analyses de chacun d'eux ; on peut les consulter (1).

---

(1) Le Père Nicéron. Les diverses bibliothèq. du théâtre franç. et la bibliothèq. franç. de l'abbé Gouget.

CONCLUSION.

Il est beaucoup d'autres Trouvères normands et anglo-normands auxquels nous ne nous arrêterons pas, tels que John Hoveden, Frère Benoît *o les noirs draps* (Bénédictin), Robert Graham, Pierre de Garbelie, etc., qui tous ont écrit sur des sujets ordinaires, ou déjà traités par ceux qui les avaient précédés. Nous dirons la même chose sur les Chansons et les Ballades de Jean du Fayel, vicomte de Breteuil, sur la *Langue dorée* de Jean d'Aunoy, vicomte de Falaise, sur le *Doctrinal* de Gilebert de Chambray, moine de l'abbaye de Beaubec, et sur beaucoup d'autres poètes normands et anglo-normands qui succédèrent aux Trou-

vères ; nous renvoyons, pour les connaître à la *Bibliothèque française* de l'abbé Gouget, ou à *l'Histoire de la poésie anglaise* par Warton.

Mais nous regrettons de ne pouvoir parler d'un grand nombre de Trouvères, dont les ouvrages sont connus et dont les noms sont ignorés, ou dont nous connaissons les noms, mais dont les ouvrages sont perdus. L'historien Ordéric Vital qui écrivait dans la première moitié du XIIe. siècle, regrettait avant nous la perte des monumens historiques et littéraires de notre province, lors des diverses invasions des peuples du Nord, et pendant les ravages de la guerre ; la Normandie ayant jadis fait partie de l'Armorique, avait eu par là même ses Bardes, comme la petite Bretagne, et par conséquent la même littérature.

Ensuite le temps qui marche toujours, entraînant avec lui les auteurs, nous a également ravi un grand nombre de leurs ouvrages : ainsi il nous a privés des chansons de Pierre de

Blois, archidiacre de Bath au XIIe. siècle, de celles de Chail et de Pensavin, Jongleurs de Richard Cœur-de Lion, de celles de Charles d'Hermanville près Caen, etc. Nous avons peine à retrouver le poème d'un ami de Maurice Regan sur l'expulsion de Dermoth roi d'Irlande, et sur son rétablissement sur le trône; celui de la rebellion du jeune roi Henri contre son père, Henri II, par Jourdain Fantôme; celui des exploits du Prince-Noir, fils du roi Edouard III, par Jean Héraut de Chandos, etc.

Nous ne retrouvons plus aujourd'hui le Brut de Geffroy Gaimar, le poème sur les guerres des barons anglais contre le roi Jean-Sans-Terre et son fils Henri III, par Henri d'Avranches, Jongleur de ce dernier prince, ni ses autres poésies contre Michel Blancpain.

Enfin il est un grand nombre de Romans mentionnés par les Trouvères, et qu'on n'a pu retrouver jusqu'ici, comme les Romans de Fromont, du Renard et de Tardieu le Limaçon, de Montagu et Montallant, de Tiberain et de

Malot, de la descente d'Orphée aux enfers, de Robechon et de Melot, du Châtel d'Orgueil, etc.

Nous terminons donc, et nous disons avec Boileau : *Enfin Malherbe vint.* Mais en parcourant les anciennes comme les plus modernes éditions de ses œuvres, on doit croire qu'il ne commença à écrire qu'en 1585 ou 1586, et que retiré alors à Paris, il se borna à composer pour la cour. Ce fut en effet pour Henri III qu'il traduisit de l'Italien *les larmes de St. Pierre*; Henri IV et Louis XIII furent ensuite le sujet de ses chants ; enfin il écrivit pour les ministres et les courtisans de ces princes, et même pour les maîtresses des uns et des autres.

Alors on a peine à concevoir comment Malherbe, né à Caen en 1555, aura vécu sans écrire jusqu'en 1585, c'est-à-dire qu'il sera parvenu à l'âge de trente ans, sans que son goût pour la poésie se soit manifesté. Cependant il avait eu alors sous les yeux les guerres de religion et leurs suites sanglantes, les massacres de la

St.-Bathelemi et leurs horreurs, la fureur des partis, l'ambition des princes étrangers, les troubles de l'état, la division des familles, l'impiété partout triomphante, et sa muse indignée n'aurait pas éclaté contre tant de désordres ! Nous ne l'avons jamais pensé, d'autant plus que nous trouvons qu'il écrivait en vers français, à l'âge de vingt ans (1575), et qu'il nous reste quelques-uns de ses premiers essais à cette époque.

C'était un usage établi à Caen, au XVIe. siècle, de conserver par des chants la mémoire des personnes marquantes de la ville; ces chants étaient en vers latins, quelquefois en vers grecs et plus souvent en vers français; souvent on les réunissait et on les publiait sous le nom de *Tumulus* ou *Tombeau* de, etc. Il nous reste plusieurs ouvrages de cette espèce, et dans celui de Geneviève Rouxel, fille du poète latin de ce nom, professeur d'éloquence à Caen, on voit les *littérati* de la même ville s'empresser de célébrer le mérite et les

charmes de la fille d'un confrère ; parmi eux on remarque le célèbre docteur Jacques de Cahagne, qui composa une épitaphe en vers latins ; mais on distingue surtout le jeune Malherbe qui la met en vers français à l'âge de vingt ans (1575). Nous avons l'une et l'autre pièce dans un manuscrit, où Cahagne a transcrit plusieurs de ses propres ouvrages, et on y voit avec plaisir le jeune poète dirigeant ses premiers pas vers le Parnasse, où il occupa dans la suite un rang si distingué. Pour y parvenir, il se livra de bonne heure à l'étude des classiques grecs et latins ; mais les ouvrages de Sénèque le philosophe l'occupèrent principalement ; loin de la cour et de la capitale, c'est dans la solitude qu'il médite et se pénètre de sa morale, en traduisant presque toutes ses épîtres, et sa philosophie le charme tellement qu'elle inspire bientôt sa muse ; aussi le sujet de ses premières Odes est-il toujours pris dans une sentence du philosophe qui fait ses délices ; et comme

par sa naissance et son mérite, il était en rapport avec les familles les plus distinguées de la Normandie, c'est aux personnes les plus marquantes de cette province qu'il adresse ses premières productions. Malherbe les réunit en 1590 et les fit imprimer à Caen sous le titre de *Bouquet des fleurs de Sénèque*. Cet ouvrage passa absolument inaperçu dans la capitale, alors dominée par la Ligue, et dans les provinces agitées par la guerre civile; aussi est-il devenu extrêmement rare et absolument inconnu aux premiers comme aux derniers éditeurs des œuvres de Malherbe.

Nous ne saurions donc manquer de faire une chose agréable à nos lecteurs, en leur offrant les moyens de connaître ces premiers essais de notre compatriote. D'ailleurs pouvons-nous mieux terminer notre travail sur les anciens poètes de la Normandie, qu'en publiant les compositions restées jusqu'ici assez généralement inconnues, d'un jeune écrivain qui, dans l'ordre chronologique, les suit presque

immédiatement, et qui, la période dite du *moyen âge* terminée, peut être considéré comme ouvrant par le plus heureux début, pour celle des *temps modernes*, la liste de ces auteurs que notre province a droit de présenter avec le sentiment d'un légitime orgueil. Nous ne pouvons donc craindre qu'on ne nous pardonne pas notre empressement à publier ici, à la fin de nos *Essais historiques*, ces premières Odes de Malherbe, et même qu'on ne nous sache point gré de les offrir moins sous le caractère d'une nouvelle édition, que sous celui d'une espèce de *fac-simile* de la première. Aussi la réimpression de ces pièces est-elle absolument conforme à l'édition qu'en donna Malherbe lui-même : seulement nous avons cru devoir y ajouter quelques notes pour faire connaître les personnes auxquelles ces Odes sont adressées.

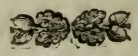

Le Bouquet

DES

FLEURS DE SENEQUE,

POÉSIES INÉDITES DE MALHERBE.

CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR DES MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA
NORMANDIE, RUE SAINT-JEAN.

1834.

CAEN, IMPRIMERIE DE F. POISSON.

NOTICE

SUR

MALHERBE (1).

En parcourant les anciennes comme les plus modernes éditions des œuvres de Malherbe, on doit croire qu'il ne commença à écrire qu'en 1585 ou 1586, et que retiré alors à Paris, il se borna à composer pour la cour. Ce fut en

(1) C'est au savant historien des Trouvères normands (M. l'abbé De La Rue), que nous empruntons ces vers inédits ou peu connus de Malherbe, et la Notice qui les précède, pour les joindre aux diverses éditions de ce poète. Nous avons cru rendre un service aux admirateurs de Malherbe en leur fournissant le moyen de compléter les œuvres de cet homme célèbre.

(*Note de l'Éditeur.*)

effet pour Henri III qu'il traduisit de l'Italien *les larmes de St.-Pierre*; Henri IV et Louis XIII furent ensuite le sujet de ses chants ; enfin il écrivit pour les ministres et les courtisans de ces princes, et même pour les maîtresses des uns et des autres.

Alors on a peine à concevoir comment Malherbe, né à Caen en 1555, aura vécu sans écrire jusqu'en 1585, c'est-à-dire, qu'il sera parvenu à l'âge de trente ans, sans que son goût pour la poésie se soit manifesté. Cependant il avait eu alors sous les yeux les guerres de religion et leurs suites sanglantes, les massacres de la St.-Barthelemi et leurs horreurs, la fureur des partis, l'ambition des princes étrangers, les troubles de l'état, la division des familles, l'impiété partout triomphante, et sa muse indignée n'aurait pas éclaté contre tant de désordres ! Nous ne l'avons jamais pensé, d'autant plus que nous trouvons qu'il écrivait en vers français, à l'âge de vingt ans (1575), et qu'il nous reste quelques-uns de ses premiers essais à cette époque.

C'était un usage établi à Caen, au XVIe. siècle, de conserver par des chants la mémoire des personnes marquantes de la ville ; ces chants

étaient en vers latins, quelquefois en vers grecs et plus souvent en vers français; souvent on les réunissait et on les publiait sous le nom de *Tumulus* ou *Tombeau* de, etc. Il nous reste plusieurs ouvrages de cette espèce, et dans celui de Geneviève Rouxsel, fille du poète latin de ce nom, professeur d'éloquence à Caen, on voit les *littérati* de la même ville s'empresser de célébrer le mérite et les charmes de la fille d'un confrère; parmi eux on remarque le célèbre docteur Jacques de Cahagne, qui composa une épitaphe en vers latins; mais on distingue surtout le jeune Malherbe qui la met en vers français à l'âge de vingt ans (1575). Nous avons l'une et l'autre pièce dans un manuscrit, où Cahagne a transcrit plusieurs de ses propres ouvrages, et on y voit avec plaisir le jeune poète dirigeant ses premiers pas vers le Parnasse, où il occupa dans la suite un rang si distingué. Pour y parvenir, il se livra de bonne heure à l'étude des classiques grecs et latins; mais les ouvrages de Sénèque le philosophe l'occupèrent principalement; loin de la cour et de la capitale, c'est dans la solitude qu'il médite et se pénètre de sa morale, en traduisant pres-

que toutes ses épîtres, et sa philosophie le charme tellement qu'elle inspire bientôt sa muse; aussi le sujet de ses premières Odes est-il toujours pris dans une sentence du philosophe qui fait ses délices; et comme par sa naissance et son mérite, il était en rapport avec les familles les plus distinguées de la Normandie, c'est aux personnes les plus marquantes de cette province qu'il adresse ses premières productions. Malherbe les réunit en 1590 et les fit imprimer à Caen sous le titre de *Bouquet des fleurs de Sénèque.* Cet ouvrage passa absolument inaperçu dans la capitale, alors dominée par la Ligue, et dans les provinces agitées par la guerre civile; aussi est-il devenu extrêmement rare et absolument inconnu aux premiers comme aux derniers éditeurs des œuvres de Malherbe.

Nous ne saurions donc manquer de faire une chose agréable à nos lecteurs, en leur offrant les moyens de connaître ces premiers essais de notre compatriote. Nous pensons d'ailleurs que l'on nous saura gré d'offrir ces premières Odes de Malherbe, moins sous le caractère d'une nouvelle édition, que sous celui d'une espèce de *fac-simile* de la première.

Aussi la réimpression de ces pièces est-elle absolument conforme à l'édition qu'en donna Malherbe lui-même : seulement nous avons cru devoir y ajouter quelques notes pour faire connaître les personnes auxquelles ces Odes sont adressées.

SENEQUE.

Consumpsêre se quidam, dum acta regum externorum componunt, quæque passi invicem, ausique sunt populi..... Quantò satius est sua mala extinguere, quàm aliena posteris tradere!..... Quantò potiùs Deorum opera celebrare quàm Philippi aut Alexandri latrocinia?

Ex lib. 121 de quæst. nov.

Le Bouquet

DES

FLEURS DE SENEQUE.

A L'OMBRE DE SENEQUE.

Chère ame, dors en repos;
Puissent dessus ta tombe naistre
Mille lauriers, et toujours estre
La terre legère à tes os.
Reçoy ces roses et ces lis,
Que pour toy chez toy je cueillis,
Afin d'honorer ta mémoire ;
Les fleurs de chez toy seulement
Peuvent faire honneur dignement
Aux beaux mérites de ta gloire.

ODE I.

SENEQUE.

Nulla gens est adeò extra leges moresque projecta, ut non aliquos Deos credat. (De l'épistre CXVII.)

Je meur, Groulart (1), d'ouir sortir des hommes
Tant de mépris de la Divinité,
Et ne puis croire, en voyant ta bonté,
Que tu sois fait du limon que nous sommes.

Siecle maudit, où la rage est maîtresse,
Tu fais mentir le saint dire des vieux :
Gent si farouche on ne voit sous les cieux
Qui dens le cueur quelque Dieu ne confesse.

(1) M. Groulart étoit premier président du parlement de Rouen et conseiller au grand conseil. Nous avons de lui une traduction de l'orateur Lysias.

Ore voulant donner tout à nature,
Et ne trouvant à tes raisons de lieu,
Tu dis ainsi : non, il n'est point de Dieu
Ce n'est qu'abus ; tout marche à l'aventure.

Cieux trop benins à si parjures testes,
Comme oyez vous si long tems depiter
Le Tout-Puissant sans en terre jeter
L'orage épais de cent mile tempestes ?

Et toy, Seigneur, qui tiens ès mains la foudre,
Comme entens-tu ces tigres blasfémer
Ton nom si saint, sans tes mains desarm
Dessus leurs chefs, et les réduire en poudre ?

Nier un Dieu ! nier sa propre essence !
Se dire fait, et nier son facteur !
Voir l'univers et nier son auteur !
O trop maline et trop lourde impudence !

Méchant athé, tu sçauras bien connoistre
L'œuvre d'un homme au milieu des desers,
Voyant un toit ; et voyant l'univers,
Tu ne sçaurais reconnoistre son maistre !

Lève les yeux, voy cette grande boule
A clouz dorés, brillante tout uatour,
Voy ses deux feux pour la nuit et le jour,
Voy comme encor sans repos elle roule.

Baisse les bas, voy la terre, ta place,
Auprès du ciel qui n'est qu'un petit point
En l'air pendu, qui ne se bouge point,
Que l'océan tout à l'entour embrasse.

Que veux-tu plus ? curieux considère
Tout ce qui vit souz le feu du soleil;
Tout t'apprendra qu'un ouvrier nompareil
A fait le monde et le doit redefaire.

Tu connoistras que par sa prévoyance
Les cieux, qui d'eux n'ont aucun mouvement,
A pas nombrez tournent incessamment,
Toujours constans d'une mesme inconstance.

Tu connoistras que ce n'est la fortune
Qui des saisons ordonne les retours,
Qui le soleil allume tous les jours,
Et tous les mois donne forme à la lune.

Elle est volage, et volage comme elle
Ce qu'elle fait. Mais l'ouvrier tout parfait,
Et tout cela que sa parole fait
Est tout constant, tout saint et tout fidelle.

C'est cet ouvrier auquel l'œuvre te guide,
Qui voulant faire un petit univers,
Bastit ton corps de ces quatre divers,
Du froid, du chaud, du sec et de l'humide.

C'est ce grand peintre, excellent, admirable
Qui ton esprit retira sur le sien,
Et sans travail le retira si bien,
Qu'au sien parfait il le fist tout semblable.

C'est cet agneau, ce père debonnaire
Qui ne craignit la rigeur du trepas
Pour t'en sauver, et tu ne voudrais pas
Le confesser ton sauveur et ton père!

Si le dedain, si l'impudence infame,
Et si l'orgueil qui te pousse en fureur,
T'ont clos les yeux pour ne voir ton erreur,
A tout le moins prens pitié de ton ame.

Songe à ce jour, jour affreux et terrible
Que Dieu tonnant, ardant et rugissant
Prendra les bons et t'ira maudissant
Avec les siens, de cet arrest horrible :

Sortez dehors de vos tombes poudreuses,
Sortez au jour; les os cousus de nerfs,
Et devalez pour jamais aux enfers,
Malheureux corps des ames malheureuses.

Trembles-tu point à la rude menace
De ce grand juge, aux arrests arrestez ?
Si les meilleurs craignent d'estre jetez
Dedens la braize, où trouveras-tu grace ?

S'un fils ingrat aux bienfaits de son père
Meurt en langueur immortel dans le feu,
Toy qui jamais ne reconnu de Dieu,
Comment alors fuiras-tu sa colère ?

Baisse les yeux, et retourne en toi-même;
Pleure en ton cueur, Dieu te fera pardon;
Il est tout saint, tout benin et tout bon,
Père à ses fils qui l'aiment et qu'il aime.

ODE II.

SENEQUE.

Tutus est sapiens, nec ullâ affici aut injuriâ aut contumeliâ potest..... Exulabis, erras : cùm omnia fecerim patriam meam, transilire non possum. Omnium una est; exilium loci commutatio est. (Ex variis Senecæ locis.)

Courvaudon (1), ce tout n'est rien :
Les hommes et tout leur bien,
La terre mère commune,
Tout ce qui vole dans l'air,
Et ce qui nage en la mer
Est sujet à la fortune.

Romme, qui souloit nommer
Le monde sien, et fermer
En ses murs toute la terre,

(1) M. de Courvaudon étoit François Anzeray, président au parlement de Rouen et seigneur de Courvaudon.

Sujette aux lois du destin,
A senti le Got enfin
Plus vaillant qu'elle à la guerre.

Ses palais et leur orgueil,
Et l'or, miroir au soleil
De tant de simmes hautaines,
Gisent en bas, passetems
De la fortune et du tems,
Seigneurs des choses humaines.

Fortune tient tout en main;
Tu vis aujourd'hui, demain
Caron peut-etre en sa barque
Te passera chez Pluton,
Où regne encor, ce dit-on,
Fortune avecque la Parque.

Dessus tout ce que tu vois,
Sur la puissance des Rois
Dame, elle a toute puissance,
Et, si nous croyons les vieux,
Nous ferons rouler les Cieux
Dessous son obéissance.

Seulement l'homme vestu
Des armes de la vertu,
La foule ès piez abatue;
Dieu qui luy grossit le cueur

J'aime un bon cueur, j'aime sa foy,
J'aime un bel esprit comme toi,
Toujours actif qui dans un livre
Cherche après la mort à revivre.

Las! elle nous suit pas à pas,
Et rien ne fuira le trépas,
Sinon nos ames immortelles
Et les enfans qui naissent d'elles.

Heureux! si je puis vivre ainsi,
Passant mon âge sans souci,
Ferme rocher contre l'envie
Jalouse de l'heur de ma vie.

Je n'aurai soin de ce butin,
Qu'on va querir souz le matin,
Ni de tout le bien misérable
De la fortune variable.

Un ruisselet, argentelet,
Au bord mousselet doucelet
Me sera plus doux et fidèle
Que le fumeux fils de Sémèle

Je vivray sans necessité,
Certain de la fidelité

De mon petit champ que nature
Me fera rendre avec usure.

Malheureux l'homme ambitieux,
Malheureux l'avaricieux,
Ausquels l'ame brûle sans cesse
Après l'honneur et la richesse.

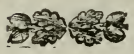

ODE V.

SENEQUE.

Cum crescimus, vita decressit.... Ne crastino quidem dominamur.... Omnia etiam felicibus dubia sunt.... Nil sibi quisquam de futuro debet promittere.... Nil cuiquam, nisi mors, certum.

Chamgoubert (1), ce n'est rien de cette povre vie,
Le matin nous l'avons, le soir elle est ravie :
Le ber est le tombeau, la tombe est le berceau ;
Ou bien si nous durons quelque peu davantage,
Nous semblons des nochers que tourmente l'orage,
Battus incessamment et du ciel et de l'eau.

Nous naissons en pleurant, comme si la lumière
Qui fait voir l'Eternel à nos yeux la première,
Nous épeuroit des maux que nous devons souffrir ;

(1) Nicolas de Troismonts, Seigneur de Chamgoubert.

Comme croissent noz ans, noz misères accroissent;
Comme avance le temps, noz plus beaux jours décroissent,
Ainsi ne naissons-nous que pour après mourir.

A peine un blond cotton faisoit homme ton frère,
Quand la mort se faschant de me voir sans misère
Vint racler tout-à-coup de ses ans la beauté.
Ainsi voit-on la rose au matin épanie,
Sans plus d'honneur au soir en sa beauté fanie,
Quand le soleil allume un beau jour en esté.

Laisse tes fols plaisirs, misérable Epicure,
Domte les appetis de ta brute nature,
Réveille tes esprits. Que sçais tu si Caron
Au milieu de tes jeux dont se moque la Parque,
Maitresse de tes jours, avance point sa barque,
Pour te faire passer ès rives d'Achéron ?

Qui vit au lendemain ne vit en assurance,
Et l'homme est abusé d'une folle esperance,
Qui s'attend que cent ans soient la borne à ses jours;
Il n'a rien d'asseuré que la fosse bien seure.
Sage qui seulement en J. C. s'asseure,
Et qui s'attend mourir pour vivre après toujours.

ODE VI.

SENEQUE.

Omnis dies, omnis hora quàm nihil simus ostendit.... Quàm stultum est ætatem disponere!... O quanta dementia est spes longas inchoantium !.... Emam, ædificabo, credam, exigam, honores geram ; tum demum lassam et plenam senectutem in otium referam.... Propera vivere, et singulos dies, singulas vitas puta.

Il n'est heure dans le jour,
Il n'est jour dans l'année
Qui ne nons montre toujour
La fin de notre journée,
Comme le monde n'est rien
Qu'un passage misérable
Où l'homme sert pour du bien
A la fortune muable.

O dessein mal asseuré
De mettre en ordre sa vie ;

J'aquerray, je bastiray
J'amasseray sans envie
Du los et des biens aussi,
Mérites de ma jeunesse,
Puis à la fin sans souci
Je passeray ma vieillesse.

L'homme en cette seureté
N'a rien de certain au monde;
Le monde en légéreté
Semble à la face de l'onde:
Tantôt Neptune la fera
De cent tempestes marrie,
Tantôt il apaisera
En moins de rien sa furie.

Vivon, du Torp (1), résolus
A ces effets variables;
Pour un renouveau sans plus,
Nos beaux ages sont durables;
Noz jeunesses employons
De mille peines suivies,
Et les jours que nous voyons
Penson les autant de vies.

---

(1) M. du Torp était Nicolas de Morel, comte d'Aubigny et Seigneur du Torp.

ODE VII.

SENEQUE.

Illud mirare, ibi extolli aliquem, ubi omnes deprimuntur ; ibi stare , ubi omnes jacent. (de l'Espitre 71.)

Retourne au monde avecque ta chandelle,
Refay, grand homme , une queste nouvelle
Justement dépité ;
Cherche partout en cet âge ou nous sommes,
Je ne dis point un homme entre les hommes,
Mais de l'humanité.

Tu ne verras que des tigres en armes,
Nouveaux Thebains , forcenans aux alarmes,
Vainqueurs et déconfis,
Le frère armé contre son propre frère,
Le fils meurtrier se souillant en son père,
Et le père en son fils.

Piteux regard ! tous les bois d'Hyrcanie
Ne sont affreux en tant de félonie ,

La terreur des humains,
Que pour mourir, sans mourir en sa peine,
La France loge, à soi mesme inhumaine,
Des monstres inhumains.

L'Ambition, la grand beste de Lerne,
Et la Discorde, engeance de l'Averne;
Nourrissent leur fierté.
L'une en attente aux grans donne l'empire,
L'autre aux sujets, afin de les séduire,
Promet la liberté.

Heureux qui vit comme toy, Galeville (1),
Contre l'effort de la rage civile
Renforcé des vertus,
Le cueur lui croit ou les cueurs affoiblissent,
Il se tient ferme où les autres languissent
Contre terre abbatus.

---

(1) M. de Galeville était conseiller clerc au Parlement de Rouen.

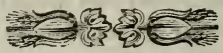

ODE VIII.

SENEQUE.

Fata rata et fixa sunt; atque magnâ et æternâ necessitate ducuntur. (de l'Epistre 77e.)

Desprez (1), laisson là Bellone
Forcener en tous ses faits.
Dieu, qui là haut tout ordonne
Nous soit bénin, et nous donne
Bientost une bonne paix.

Nous petiz que sous la terre
Les Muses tiennent cachez,
Vivon bien sans nons enquerre
Du monde, et pour toute guerre
Faison la guerre aux pechez.

(1) Nicolas Michel, sieur Desprez, professeur royal d'éloquence et recteur de l'Université de Caen en 1579. Nous avons de lui plusieurs ouvrages.

Sans nous donner tant de peine,
Vivon chacun bien pourveu
D'une conscience saine :
Puis vienne la mort soudaine
Nous surprendre à l'impourveu.

Que nous servira de craindre
Ce qui nous suit en tous lieux ?
Mouron contens sans nous plaindre,
L'homme ne sçaurait enfraindre
La loy qu'ordonnent les cieux.

Cela que tu vois descendre
Sous terre, sans plus de vois,
Naguère sçavait entendre :
Ce n'est plus qu'un peu de cendre,
Fardeau léger à cinq dois.

Le corps perd, l'ame regagne
Sa première liberté ;
Le sçavoir qui l'accompagne
Plus parfait, la fait compagne
De la sainte éternité.

FIN.

AU LECTEUR.

Lecteur, si tu crains Dieu, je ne crains point ta censure pour mon intention. Tu la trouveras sainte et bonne, comme tendant à l'honneur de Dieu aujourd'huy tant deprisé par les grans du monde, et voulant montrer à tous ceux qui blasment le train de vie que je suy, que ma solitude me plait bien, et fuyant ici les compagnies, que j'aime trop mieux vivre en mon particulier, povre et en paix, qu'avec les autres riches ét sans repos, et toujours avec quelque doute en ma conscience. Pour les vers je les abandonne à ta lime; j'apprendray de toy leurs manquemens et leurs déformitez que je ne sçaurois pas peut-être si bien appercevoir comme tu pourras faire, pour raison du fol amour qui ordinairement nous aveugle au jugement de nos enfans. Je seray Apelle cependant, derrière le rideau, attendant ou ta faveur qui m'encourage, ou ta censure qui m'apprenne une autre fois à faire mieux.

ADIEU.

GLOSSAIRE DU IIIe. VOLUME.

A

ADES,	toujours.
ALIE,	olive.
ALME,	ame.
AVAL,	le long du.
AUCTOR,	auteur.

B

BACUN,	lard.
BAYOUSE,	Bayeux.
BOE,	boue.
BREGIER,	régir, gouverner.
BURDER,	jouter, lutter.

C

CONVENT,	il convient.
COMANS,	je commence.
CREMU,	redouté.
CUID,	il pense, il croit.

D

DEFAUT,	besoin.
DEI,	je dois.
DELITS,	plaisir, délices.
DESPIRE,	mépriser.
DESTRUTE,	détruite.
DOEL,	deuil.

E

ENTOMBER,	enterrer.
ENVEISURE,	conte, fable.
ERT,	il sera.

F

FIE,	fois.

G

GABER,	plaisanter.
GAUDINE,	bois.
GEHIR,	avouer.
GRAIGNOR,	plus grand.
GREIGNUR,	*idem.*
GREVAIN,	pénible, difficile.
GUEREDON,	récompense.

H

HALT,	haut.
HARDEMENT,	hardiesse.

HEL, aile.
HELE, *idem.*
HETTA, il plut.

I

ILLUEC, là.

L

LAS, malheureux.
LIÉ, joyeux.
LIGNIE, lignée.

M

MAUS, méchans.
MIEUDRE, meilleur.
MOT, touche.
MUVER, toucher.

O

ODIBILE, odieux.
ORD, sale, impur.
OURE, heure.

P

PER, pareil.
POEZ, pouvez.
PRISON, prisonnier.
PUOR, puanteur.

R

RAIM,	branche.
ROE,	roue.
ROSEL,	roseau.

S

S'AMORT,	s'arrête, s'amuse.,
SAUNTZ,	sans.
SEER,	asseoir.
SERI,	serein, clair.
SIET,	il s'assit.
STA,	place-toi.
SUER,	sœur.

T

TERMINE,	époque, terme.
TOLIR,	enlever.
TUIT,	tous.

V

V,	ou.
VILLAR,	vieillard.
VIS,	visage.
VISERES,	masques.

ERRATA.

P. 6, ligne 10, lisez *beni* au lieu de *ben.*

P. 10, ligne 2, lisez *Norfolk* au lieu de *Norlk.*

P. 37, à l'avant dernière ligne, lisez *Macrobe* au lieu de *Macvobs.*

P. 40, ligne 2, lisez *mie fablel*, au lieu de *m ìc fablel.*

P. 97, ligne 1, lisez *neuf* au lieu de *sept.*

P. 192, ligne 7, pour *uy*, lisez *Guy.*

P. 224, ligne 2, lisez *c'est* au lieu de *ces.*

P. 237, ligne 16, lisez *sire* au lieu de *si.*

P. 314, ligne 3, lisez *pont* au lieu de *port.*

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

ETIENNE DE LANGTON. — Son origine. — Mérite de ce Trouvère considéré comme poète anglo-normand. — Drame théologique entre la *Justice* et la *Vérité*, la *Miséricorde* et la *Paix*, qu'on lui attribue. — Sommaire de ce Drame. — Extraits . . . . . 5 à 12.

GUILLAUME, clerc de Normandie. — Époque où il vivait. — Auteur 1°. d'un Roman de *Fregus* et de *Galienne*, ou du *Chevalier au bel escu*. — Analyse de ce Roman. — 2°. Du *Bestiaire-Divins*. — Différence entre cet ouvrage et celui de PHILIPPE DE THAN sur le même sujet. — Cette histoire naturelle mêlée de récits d'histoire contemporaine, — composée à la demande de *sire* de RAUF ou RAUL. — Recherches et discussion critique sur le *sire* de RAUF ou RAUL. — 3o. Du *Bésant de Dieu*. — Signification propre du mot BÉSANT. — Signification figurée qu'y donne GUILLAUME. — Aperçu de ce poème. 4°. De divers fabliaux. . . . . 12 à 33.

HENRY d'ANDELY. — De ses ouvrages: — 1° Le *Lai d'Aristote*; — 2°. Le *Dictié du Chancelier Philippe*. — 3°. La *Ba-*

taille des sept arts libéraux. — Sujet de ce poëme. — 4°. La *Bataille des vins.* . . . . . 33 à 41.

THOMAS DE BAILLEUL. — Son origine. — On ne connaît de lui qu'un conte en vers.—Aperçu de ce conte. 41 à 45.

JEAN DE BOVES. — Auteur de fabliaux et de fables. — Titres de ses ouvrages. . . . . 45 à 47.

MARIE. — Opinion sur le lieu de sa naissance. — 1°. De sa collection de Lais en vers français. — Sources où elle en puisa le sujet. — Célébrité dont ils jouirent. — Du roi auquel elle les dédia. — Recherches à cet égard. — Mérite de ces poèmes. — Réfutation de l'opinion qui conteste l'existence de chants armoricains, et les emprunts qu'y ont pu faire les auteurs français. — 2°. De sa collection de fables dites *Esopiennes.* — Du comte à qui elle l'offre. — Des différens exemplaires manuscrits de ces fables. — Des variantes qu'ils présentent. — Opinions diverses sur les causes de ces variantes. — Existence au XII. siècle d'une version anglaise de fables dites *Esopiennes*, démontrée. — Questions que fait naître cette version : — était-elle une traduction du fabuliste grec ? — Quel était l'auteur de la traduction latine ? — Quel était celui de la version anglaise ? — MARIE a-t-elle suivi littéralement cette version? — 3°. De son conte dévot sur le *Purgatoire de St.-Patrice en Irlande.* — De la branche du Roman *du renard*, le *couronnement du renard*, qu'on lui attribue . . . . . 47 à 101.

DENYS PYRAM. — Détails biographiques sur ce Trouvère. — De ses ouvrages. — De son mérite littéraire . . . . . 101 à 107.

ROBERT-GROSSE TÊTE, évêque de Lincoln. — Temps où

il vivait. — De son poème sur le *Péché du premier homme*, appelé *Chastel d'amour* par les uns, et *Roman des Romans* par d'autres. — De son traité des *Péchés* et des *Vertus*.—Remarques sur sa versification. 107 à 114.

Haveloc le Danois. — De ce Roman. — Époque à laquelle il en faut placer la rédaction. — Discussion à cet égard . . . . . 114 à 121.

SAVARY DE MAULÉON. — Recherches sur l'origine de ce poète . . . . . 121 à 127.

CHARDRY. — Auteur 1°. d'une vie des *SS. Barlaam* et *Josaphat*. — 2°. de la vie des *sept frères dormans*. — 3°. du *Petit Plet*. — De chacun de ces ouvrages. — D'un autre poème qu'on pourrait attribuer à ce Trouvère, *la Passion de J. C.* . . . . . 127 à 139.

ADAM DE ROS. — Auteur d'un poème dont le sujet est *La Descente de St.-Paul aux enfers*. — De cet ouvrage . . . . . 139 à 146.

SARASIN.—Du Roman du *Ham* de ce Trouvère. 146 à 150.

HELIE DE WINCHESTER et ADAM LECLERC. — Chacun d'eux auteur d'une traduction des *Distiques de Caton*. 150 à 157.

GERBERT DE MONTREUL. — Auteur du Roman de *Girard de Nevers*, ou de *La Violette*. — Des diverses éditions de ce Roman. — Caractère et aperçu de cet ouvrage . . . . . 157 à 170.

PIERRE DU RIÈS. — De son Roman *d'Anseis de Carthage*. — De son Roman de *Beuves de Hanstone* et de *s'amie, Josiane, fille du roi d'Armenie*. — Continuateur du Roman de *Judas Machabée* par GAUTIER DE BELLEPERCHE. — Epoque où vivaient ces deux poètes. — Origine de GAUTIER DE BELLEPERCHE . . . 170 à 180.

RICHARD D'ANNEBAUT. — De son origine. — Époque où

il vivait. — De sa traduction en vers français des *Institutes de Justinien*. — Des méprises qui ont été faites sur ce poète . . . . . 180 à 188.

Chansonniers du XIIe. et du XIIIe. siècle. — Examen de cette opinion que les *Troubadours ont été les instituteurs de la France et de l'Europe moderne*. — Nombreux chansonniers normands et anglo-normands. 188 à 192.

MAURICE DE CRAON et PIERRE son fils. . . 192 à 195.

ROBERT DE MAUVOISIN 195

ROGER D'ANDELY . . . . . 196 à 198.

RAOUL DE FERRIÈRES . . . . . 198 à 201.

HUGUES DE LA FERTÉ . . . . . 201 à 203.

RICHARD DE SEMILLY . . . . . 203 à 205.

GAUTIER D'ARGIES . . . . . 205.

BAUDOUIN DES AUTIEUX (de altaribus) . . . . *ibid.*

JEAN et GILLES DE MAISONS . . . . . 206.

RICHARD DE FORNIVAL . . . . . 207.

FRANÇOIS CARAUSAUS ou CARAZOL . . . . . *ibid.*

PIERRE DE VIES MAISONS 208

JEAN DE TRIE . . . . . 209 à 211.

GODEFROY DE WATERFORD. — Origine de ce poète. — Auteur d'une traduction en vers de *l'Histoire de Troye* par le *faux* DARÈS de *Phrygie* . . . . 211 à 213.

JEAN RENAULT. — De son Roman du *Chevalier au Cygne*. — Du Lai *d'Ignaurès*. — Du Lai de *l'ombre* et de l'*anneau* . . . . . 213 à 216.

ROBERT BIKEZ. — De son Lai du *Corn* . . 216 à 219.

GUILLAUME GAUPH. — Auteur d'une traduction en vers de la *Coutume normande* primitive. — Notions historiques sur la Coutume de Normandie . . . 219 à 225.

GUILLAUME DE WADINGTON. — Origine de ce poète. — De

son *Manuel des péchés*. — Notions qu'il y donne sur la littérature de son siècle . . . . . 225 à 234.

PIERRE DE LANGTOFT. — De son origine. — De ses divers ouvrages . . . . . 234 à 240.

VATRIQUET. — De ses poésies, *Dits* ou *Ditiés*. — Aperçu de deux de ces poèmes. — Extraits de deux autres. — Distinction que ce poète établit entre le *Menestrel Trouvère* et le *Menestrel Jongleur* . . . 240 à 245.

DEUX TROUVÈRES ANONYMES. — *Purgatoire de St. Patrice* . . . . . 245 à 249.

WALTER D'EXETER. — Du Roman qui lui est attribué de *Guy de Warwick* et de *Felice* fille du comte de *Bukingham*; — Extraits . . . . . 249 à 253.

JEAN LE CHAPELAIN. — De son fabliau du *Sacristain de Gluny*. — Idée que ce poème donne du goût des Normands pour les fabliaux et les contes . 253 à 256.

ADAM RAYMONT. — Auteur de *l'Arbre d'amour et de ses fruits bons et mauvais*. — Notions sur ce poème. 256 à 260.

GACE DE LA BIGNE. — Recherches sur sa vie et sur sa famille. — Auteur d'un traité en vers de la *Fauconnerie* et de la *Vénerie*. — Des diverses éditions de cet ouvrage . . . . . 260 à 266.

JEAN GOWER. — Du mérite de ce poète. — Sujet de son *Speculum meditantis*. — De ses *Ballades sur l'amour*. — Discussion sur l'origine de la *Ballade*. — Ballade citée . . . . . 266 à 274.

TROUVÈRE SATIRIQUE ANONYME. — De ses différentes pièces. — Traduction 1°. d'une d'entre elles. — 2°. du début de la satire *sur le ridicule des femmes*. — Aperçu *de la Geste des dames*. — Du style de ces pièces. — Intérêt qu'elles offrent . . . . . 274 à 284.

JEAN DE COURCY. — Son origine. — De son poème *le Chemin de Vaillance.* — Plan de cet ouvrage. — Extraits . . . . . 284 à 317.
GUILLAUME GRANSON. — Notice biographique. 317 à 319.
RAOUL DE GAUCOURT. — Notice biographique 319 à 321.
POÈTES NORMANDS attachés à la cour de CHARLES, DUC D'ORLÉANS soit en France, soit en Angleterre pendant sa captivité . . . . . 321 à 330.
HENRY DE BLOSSEVILLE. — De son débat du *Jeune* et du *Vieil.* — Extraits. — De l'*Echiquier d'amour.* — Sujet de ce poème. — Extraits . . . . . 330 à 336.
JEAN D'O. — De la collection des *Cent Ballades d'amour.* — Des divers auteurs qui y travaillèrent . . 336 à 338.
MARTIN FRANC. — De son *Champion des dames.* — De son *Estrif de fortune et de vertu* . . . . 338 à 341.
ALAIN CHARTIER. — De l'estime dont il jouissait de son temps. — De son *Bréviaire des nobles* . 341 à 344.
PIERRE GRINGORE. — Recherches sur son origine. — De ses ouvrages . . . . . 344 à 349.
CONCLUSION . . . . . 349.
Bouquet des fleurs de Senèque par MALHERBE. . . 357.
Glossaire . . . . . 385.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

leurs et trouvères.
v. 3 # 14303

PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO 5, CANADA
14303